



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 8 et 9 MARS 2010

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 8 et 9 mars 2010 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Michel-François DELANNOY, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Michel GILLOEN, Betty GLEIZER, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESBROECK, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Jean-Jacques SEGARD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Laurent COULON donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DELALONDE donne pouvoir à Didier MANIER, Georges FLAMENGT donne pouvoir à Rémi PAUVROS, Marc GODEFROY donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

LUNDI 8 MARS 2010

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Laurent HOULLIER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président renouvelle ses condoléances et celles de l'Assemblée Départementale à Monsieur Roméo RAGAZZO qui a perdu son père le 13 février dernier ainsi qu'à Monsieur Jacques MARISSIAUX pour le décès de son frère le 4 mars dernier.

Monsieur le Président ajoute qu'il a également adressé par écrit ses condoléances à Monsieur Laurent COULON qui a perdu son père ce week-end.

Monsieur le Président félicite Messieurs Norbert JESSUS, Philippe LETY et Fabien THIEME qui se sont vus décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Argent.

Evoquant la tempête Xynthia, Monsieur le Président fait remarquer que le département du Nord, qui a été relativement épargné par celle-ci, n'est pas à l'abri des inondations et met en exergue le secteur des Wateringues. Il signale qu'il saisira dans les prochains jours le Gouvernement, à travers le Ministre de l'Ecologie, en attirant à nouveau son attention sur ce phénomène.

Soulignant la Journée Internationale des Femmes, Monsieur le Président fait remarquer qu'elle va durer un an dans le Nord et précise que le Département, à l'initiative de Madame Martine FILLEUL, Vice-Présidente en charge de la Culture, a décidé de mettre à l'honneur la femme dans l'art et la culture. Il rappelle que 71 % des agents départementaux sont des femmes.

Monsieur le Président indique que des injustices persistent et note que la réforme des Collectivités Territoriales, avec le mode de scrutin uninominal à un tour, constituerait un recul colossal de la parité. Il signale qu'il recevra tout à l'heure des représentantes de la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes sur cette question.

Monsieur le Président revient sur le Musée Départemental de Flandre à Cassel et attire l'attention des Conseillers Généraux sur le petit film en 3 Dimensions qui est projeté dans l'Hémicycle.

Monsieur le Président évoque le dossier du contournement de Cantin dans l'arrondissement de Douai.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux l'initiative du Comité Départemental Olympique et Sportif qui, lors de son assemblée générale du 30 janvier dernier, a voté une déclaration intitulée « Manifeste pour un développement pérenne et responsable du sport dans le Nord ». Il souligne l'opposition manifestée par le monde sportif au projet de réforme des Collectivités

Territoriales et notamment de suppression de la clause générale de compétence.

Monsieur Jean-René LECERF intervient pour signaler que le club de volley-ball, qu'il préside, ne perd rien si le Département n'a plus la compétence sportive.

Monsieur le Président revient sur le Salon International de l'Agriculture et remercie tous les élus qui étaient présents.

Monsieur le Président fait remarquer que plusieurs lecteurs du magazine Le Nord ont été surpris à la lecture d'une tribune libre du Groupe Union Pour le Nord qui opérait un rapprochement entre la propagande officielle du régime de Vichy et la communication institutionnelle du Département du Nord. Il regrette un tel amalgame qui n'est pas dans les habitudes de Monsieur Jean-René LECERF.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 18 janvier dernier qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Albert DESPRES signale que le 31 décembre 2009, le Gouvernement a promulgué un décret qui place les ayants droits du régime minier dans la même situation en matière de transport sanitaire, d'accès aux médicaments et de cures, que ceux du régime général de la Sécurité Sociale. Il estime que cette décision est scandaleuse sur la forme et sur le fond.

Monsieur DESPRES pense que ce décret doit être annulé et souhaite que l'Assemblée Départementale fasse connaître au Gouvernement son rejet du mépris qu'il exprime envers les 60 000 personnes dépendant du régime minier et de sa Sécurité Sociale.

Monsieur le Président indique que cette question ne relève pas d'une délibération du Conseil Général, mais précise, néanmoins, qu'il partage les préoccupations de Monsieur DESPRES.

Monsieur le Président souligne qu'il va saisir la Ministre de la Santé pour lui demander de reconsidérer la position du Gouvernement.

Monsieur Roger VICOT attire l'attention sur la situation de très nombreux collègues du département qui ont découvert ces dernières semaines les dotations globales horaires qui s'appliqueront dès la prochaine rentrée scolaire et fait observer que leur baisse va entraîner mécaniquement des suppressions de postes et un appauvrissement du contenu pédagogique.

Monsieur VICOT rend hommage à la combativité, au sens du service public et au travail particulièrement difficile des principaux de collègues qui tentent d'imaginer des solutions de répartition horaire qui préservent l'intérêt des collégiens. Il met en exergue la nécessité d'interpeller Monsieur le Recteur d'Académie sur la légitime inquiétude des Nordistes face aux suppressions de postes dans

l'Education Nationale et d'apporter ainsi son soutien à la communauté éducative et aux familles.

Monsieur le Président fait remarquer que la diminution des heures par l'Education Nationale concerne beaucoup d'établissements et précise que cela crée des conditions de gestion des plannings d'enseignement particulièrement difficiles pour les chefs d'établissement. Il note que malgré l'augmentation du nombre de collégiens cette année dans le département, il y a des suppressions de postes et de temps d'enseignement et signale que les enseignants organisent une journée d'action le 12 mars prochain.

Monsieur le Président rappelle qu'il a saisi le Ministre de l'Education Nationale le 14 décembre dernier, à la suite des interventions de Monsieur Albert DESPRES et de Madame Françoise POLNECQ, et souligne que la réponse reçue le 5 février dernier n'est pas tout à fait satisfaisante. Il indique qu'il va interpeller le Recteur et l'Inspecteur d'Académie pour leur fait part de l'inquiétude du Conseil Général.

Monsieur Jean-René LECERF attire l'attention des Conseillers Généraux sur le dossier Campus Grand Lille qui dépasse désormais le territoire de la métropole.

Monsieur LECERF signale que lors de la dernière réunion du conseil stratégique du Campus Grand Lille, le Département, qui n'était représenté par aucun élu, est resté muet et demande à Monsieur le Président s'il est décidé à faire du Département l'un des acteurs de ce dossier essentiel.

Monsieur Patrick KANNER fait observer que le Département sera partie prenante dans ce dossier.

Monsieur KANNER revient sur la somme de 110 millions d'euros annoncée par Madame Valérie PECRESSE. Il rappelle que d'énormes retards avaient été pris par les différents gouvernements successifs en matière universitaire.

Monsieur Bernard BAUDOUX évoque la situation de la raffinerie Total de Dunkerque et précise que le Groupe Communiste s'oppose à toute fermeture spéculative et apporte tout son soutien aux salariés.

Monsieur BAUDOUX s'étonne que le Président de la République n'exige pas du groupe concerné un maintien de l'activité de raffinage sur Dunkerque ainsi que la création du site méthanier. Il pense qu'il y a urgence à créer un pôle public de maîtrise de l'énergie en nationalisant Total, EDF et GDF.

Madame Marie FABRE attire également l'attention des Conseillers Généraux sur la raffinerie des Flandres de Dunkerque. Elle précise que des tables rondes sur la situation de l'emploi dunkerquois et sur l'avenir du raffinage en France sont annoncées respectivement pour le 10 mars et le 14 avril prochain et demande que les conditions de poursuite de l'activité soient présentées, l'impact de l'arrêt éventuel du raffinage soit chiffré et que les décisions relatives à l'implantation du terminal méthanier d'EDF soient accélérées.

Madame FABRE pense que le Département doit soutenir les salariés de la raffinerie Total, et plus généralement du Dunkerquois, et demande à Monsieur le Président d'intervenir auprès du Gouvernement afin que l'Etat assume sa responsabilité en matière d'aménagement du territoire et de défense de l'emploi industriel.

Monsieur le Président note que cette question ne relève pas d'une délibération du Conseil Général, mais indique que le sort de la raffinerie des Flandres ne peut pas laisser indifférent.

Monsieur le Président souligne que le projet de construction du terminal méthanier ne répond pas aux préoccupations des salariés et pense qu'il faut donc continuer à mener l'action de défense de la raffinerie.

Monsieur le Président fait remarquer qu'une table ronde a été demandée par les organisations syndicales et les élus du secteur afin d'étudier le problème global de la raffinerie et signale qu'il va donc s'employer à écrire à la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi afin que cette réunion se tienne le plus rapidement possible.

Evoquant le projet de dissolution de l'association pour la téléalarme du Nord au profit d'une délégation de service public, Monsieur Patrick VALOIS souligne que les arguments avancés pour motiver cette décision posent des interrogations ou des incertitudes qui mériteraient d'être clarifiées. Il soulève ainsi la question de la situation des personnels et de la qualité du service.

Monsieur Didier MANIER revient sur la chronologie de la téléalarme et rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontariste du Conseil Général du Nord.

Monsieur MANIER fait observer que la délégation de service public donnera plus de garantie aux personnels et concernant le maintien de l'activité. Il met en exergue, au niveau des personnels, un certain nombre d'exigences à travers le cahier des charges qui est imposé à l'entreprise.

Madame Brigitte GUIDEZ indique que le projet du canal Seine-Nord est un atout majeur pour l'arrondissement de Cambrai, éprouvé sur le plan économique et social, et pense qu'il faut veiller à ce que ce chantier serve d'opportunité pour les personnes aujourd'hui éloignées de l'activité professionnelle durable. Elle souhaite avoir des précisions sur l'état d'avancement de ce projet.

Monsieur Patrick KANNER pense également que le canal Seine-Nord représente un atout et met en exergue l'ampleur de ce dossier.

Monsieur KANNER rappelle que le Département du Nord a confirmé le 13 janvier 2009 son attachement à la réalisation de ce projet majeur, mais signale, cependant, que dans le contexte fiscal actuel, sa capacité financière limitée ne permet pas d'envisager un financement direct au creusement du canal. Il précise, par contre, que le Département participera, dans le cadre de ses compétences, aux travaux collatéraux indispensables.

Monsieur Jean-Pierre DECOOL fait remarquer que le

collège privé Notre-Dame à Bourbourg est toujours en attente de l'attribution de son forfait d'externat et souhaite avoir des explications.

Monsieur Bernard BAUDOUX explique comment est calculé le forfait d'externat versé aux collèges privés.

Monsieur le Président précise que le mandatement du premier trimestre a été fait.

Monsieur Erick CHARTON fait observer que cinq mois après l'annonce de la fermeture de l'IUFM de Douai, la situation est aujourd'hui bien différente. Il demande à Monsieur le Président de faire le point sur cet IUFM et sur l'implication du Conseil Général du Nord en la matière.

Monsieur CHARTON sollicite Monsieur le Président afin qu'il appuie la demande faite auprès du Recteur de l'Académie de Lille pour le collectif Ginkgo qui s'est constitué pour défendre l'IUFM de Douai. Il pense que la constitution par le Recteur d'un comité de pilotage organisant l'avenir immédiat de cet IUFM est indispensable et ajoute que la présence des représentants syndicaux et de ce collectif est nécessaire dans cette instance de concertation.

Monsieur CHARTON exprime son inquiétude s'agissant de la formation des enseignants. Il signale, d'autre part, que la désannexion des deux écoles d'application de Douai s'accompagnerait d'une fusion des deux établissements et précise que cela soulève des interrogations concernant la disparition de postes de direction et d'enseignants, ainsi que sur les conditions d'accueil de ces élèves regroupés dans un seul établissement.

Monsieur le Président revient sur la décision du Gouvernement de mettre fin aux IUFM.

Concernant le site de Douai, Monsieur le Président souligne que la mobilisation aura permis le maintien d'un lieu de formation pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement.

S'agissant de l'initiative de l'Education Nationale de construire un internat d'excellence, Monsieur le Président explique que le Département ne participera pas à cette réalisation, mais ne l'empêchera pas.

Monsieur Bernard HAESEBROECK signale qu'en février dernier, Pôle Emploi a annoncé officiellement qu'un million de personnes devrait sortir du régime d'assurance-chômage en 2010 et interroge Monsieur le Président sur la manière dont le Département du Nord sera impacté.

Monsieur HAESEBROECK déplore que le Gouvernement ait supprimé la taxe professionnelle sans aucune exigence en retour en matière de création d'emplois.

Monsieur Rémi PAUVROS souligne avec préoccupation l'évolution du chômage et fait remarquer que les chiffres du RSA sont mécaniquement impactés par cette situation dégradée du marché de l'emploi.

Monsieur PAUVROS précise que Pôle Emploi n'a pas pu répondre aux interrogations du Département et indique qu'en l'absence de données, il n'est pas encore en mesure d'estimer l'impact budgétaire qu'engendreront les situations de fin de droits à l'assurance-chômage et à l'Allocation de Solidarité Spécifique. Il note que le Préfet a confirmé que l'Etat consentira en 2010 un effort qui va au-delà des obligations prévues par la loi du 1^{er} décembre 2008.

Monsieur le Président ajoute que la question du financement de ce RSA supplémentaire demeure posée.

Revenant sur l'intervention de Monsieur Jean-René LECERF selon laquelle le club de volley-ball de Marcq-en-Baroeul, qu'il préside, n'est pas subventionné par le Département, Monsieur le Président précise que ce club ne l'est plus depuis 2006, la politique en direction des clubs de haut niveau ayant été réorientée. Il ajoute que le Département apporte 24 000 euros au Comité Départemental du Nord de volley-ball.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le trophée des départements fleuris qui est installé devant lui.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Président indique que le Budget 2010 s'annonce dans un contexte économique, financier et social, particulièrement difficile, ainsi que dans un environnement institutionnel et politique particulièrement hostile.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que l'Assemblée des Départements de France (ADF) a interpellé le Premier Ministre sur la situation financière insoutenable des Départements. Il signale que celui-ci a missionné le Directeur Général des Services du Département du Rhône pour qu'il fasse des propositions.

Monsieur le Président déplore que le gouvernement mette en cause la gestion des Départements ainsi que leur éventuelle part de responsabilité dans les déficits publics. Il rappelle que les collectivités ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre et de n'emprunter que pour investir.

Considérant les reproches du Gouvernement face à l'augmentation des dépenses des Départements, Monsieur le Président souligne que celle-ci a pour origine les transferts de charges non intégralement compensées par l'Etat.

Monsieur le Président indique que les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2009. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur la chute vertigineuse des droits de mutation, et sur la baisse en valeur réelle des dotations de l'Etat.

Evoquant la non compensation intégrale des charges transférées par l'Etat aux Départements,

Monsieur le Président déplore que la rencontre proposée le 15 décembre dernier par Monsieur BERARD, Préfet du Département et Préfet de Région, pour comparer leurs chiffres, n'ait pu avoir lieu. Il indique qu'il réclamera cet échange dès la fin des élections régionales.

Monsieur le Président estime que la suppression de la taxe professionnelle porte atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités et que la compensation à l'euro près sera basée sur ce qui a été perçu en 2009 alors que la taxe, au même taux que 2009, aurait rapporté environ 14 ou 15 millions d'euros de plus en 2010.

Concernant la nouvelle Contribution Economique Territoriale et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée, Monsieur le Président fait observer que le Département ne pourra pas en fixer les taux et que les simulations qui sont faites par le Ministre du Budget sont floues et font l'objet de critiques.

Considérant les situations difficiles créées par la crise et le peu de recettes supplémentaires générées par un point de fiscalité, Monsieur le Président annonce que pour le budget 2010, il sera proposé de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau de 2009.

Monsieur le Président souligne la hausse des dépenses de fonctionnement, essentiellement constituées des prestations individuelles, le RSA, la PCH, et l'APA. Il ajoute que la dégradation de cette section aura un impact sur l'investissement car le recours à l'emprunt sera limité pour préserver la solvabilité du Département.

Monsieur le Président fait remarquer aux Conseillers Généraux que le Gouvernement répond aux difficultés des collectivités territoriales en créant un climat d'incertitude institutionnelle, via le projet de réforme territoriale.

Aménagement et Développement des Territoires, Développement Economique

Monsieur Patrick KANNER constate que le pays subit les effets de la crise économique, et que l'absence d'une réelle politique industrielle ambitieuse contribue à l'augmentation continue du nombre de demandeurs d'emploi. Il informe l'Assemblée Départementale que la raffinerie de Total fermera ses portes, entraînant la suppression de centaines d'emplois directs et indirects.

Monsieur KANNER rappelle que les collectivités territoriales sont étranglées par les transferts de compétences et la faiblesse des compensations. Il ajoute que la réforme territoriale d'inspiration recentralisatrice met en danger la démocratie locale.

Evoquant le stand du Nord au Salon International de l'Agriculture, Monsieur KANNER fait observer qu'il est une vitrine de la qualité de la production agricole nordiste, de son savoir-faire et qu'il contribue au rayonnement de ce secteur économique.

Monsieur KANNER annonce que dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'implication du monde agricole en faveur de la lutte contre l'érosion des

sols et la protection des ressources en eau devrait aboutir à une proposition de charte départementale. Il propose que soit reconduit en 2010, le budget consacré à la politique en faveur de l'électrification rurale et du GIRZOM.

Considérant que les fonds d'intervention, FDAN et FDST, ainsi que les politiques thématiques en direction des territoires, jouent un rôle majeur pour l'aménagement du Nord et donnent au Département son statut de partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, Monsieur KANNER suggère la reconduction des FDST, du FDAN Aménagement et du FDAN Grands Projets, dans les crédits initialement prévus.

Monsieur KANNER propose de poursuivre la politique logement du Département, qui réaffirme les objectifs d'amélioration, de qualité des logements, et de renforcement de l'offre, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées.

Concernant la politique de développement économique, Monsieur KANNER estime qu'il s'agit d'une politique dynamique en faveur de la création d'activités, de l'accès à l'emploi de populations des plus démunies et de l'innovation. Il suggère donc qu'elle soit prolongée.

Evoquant la politique contractuelle pour l'aménagement et le développement durable du territoire, Monsieur KANNER conclut en affirmant que le Département mettra en œuvre une démarche offensive avec ses partenaires dans l'intérêt général de la population et de ses territoires. Il propose de reconduire et de conforter la politique d'aménagement et de développement du Département.

Considérant les avancées de la nouvelle politique contractuelle de développement et d'aménagement durables des territoires, en particulier dans les domaines de la solidarité et de la proximité, Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que le Groupe Communiste souscrit aux orientations présentées. Il prend acte de la suite accordée à leur demande en ne subventionnant pas les grandes entreprises.

Monsieur VAN DER HOEVEN estime que par la promotion d'un développement durable, équilibré et équitable entre les territoires ruraux et urbains, le Département confirme son rôle moteur dans le cadre de l'aménagement, en particulier par le maintien du FDAN, du FDST et de toutes les autres politiques thématiques et volontaristes de soutien aux communes.

Monsieur VAN DER HOEVEN considère que l'aide à la promotion d'une agriculture moderne et respectueuse, alliée à l'aide financière apportée par la valorisation des produits agricoles représente un soutien non négligeable. Il salue la présence du Département au Salon de l'Agriculture car elle contribue à la valorisation du département du Nord et du monde rural.

Monsieur VAN DER HOEVEN déplore la politique du Gouvernement face à la détresse des campagnes. Il estime que c'est en exigeant de l'Etat le remboursement des sommes dues au titre des compétences transférées au Conseil Général et non compensées, que le Département

aura les moyens de mettre en place une politique volontariste, moderne et innovante au service de l'ensemble des Nordistes.

Madame Brigitte GUIDEZ pense que le projet de réforme des collectivités territoriales engagé par le gouvernement met en danger la décentralisation et la démocratie locale. Elle souligne que le Conseil Général du Nord fait au quotidien, dans la gestion des politiques obligatoires ou volontaristes, la démonstration d'une collectivité dirigée par des élus responsables.

Considérant la nouvelle politique contractuelle, Madame GUIDEZ indique que celle-ci permettra de concevoir une stratégie d'aménagement et de développement à moyen et long termes et d'optimiser les actions menées grâce à une planification stratégique partagée, propice au développement du territoire. Elle précise qu'avec la contractualisation, le Département réaffirme sa volonté de s'investir dans un développement plus durable.

Madame GUIDEZ indique que le Groupe Socialiste adhère aux objectifs de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations, de préservation de l'environnement et de développement des modes de production et de consommation responsables. Elle ajoute qu'au regard de cette ambition et de ces objectifs, le Groupe Socialiste souscrit aux orientations proposées.

Monsieur Luc MONNET estime que le document préparatoire au débat d'orientations budgétaires est un peu laconique sur les perspectives départementales pour 2010, notamment sur les informations concernant l'investissement.

Monsieur MONNET fait remarquer que depuis l'examen par le Sénat du projet de loi de réforme territoriale, la capacité des Départements à soutenir les projets d'équipement des communes rurales sera préservée.

Evoquant les contrats de territoire avec les intercommunalités, Monsieur MONNET regrette que la Région Nord Pas-de-Calais ne soit pas un partenaire explicite alors que sa compétence en matière de développement économique, de transport, d'éducation, de tourisme ou encore de culture devrait l'amener à travailler aux côtés du Département et des EPCI à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats communs.

Monsieur MONNET signale le manque de consistance du budget de l'action économique. Il reproche la conception départementale du développement économique, qui s'oriente exclusivement sur l'insertion et le milieu associatif.

Monsieur MONNET souligne que les entreprises apprécient la réforme de la taxe professionnelle car elles ne seront plus taxées sur l'investissement mais sur la valeur ajoutée et pourront dorénavant investir sans être pénalisées.

Monsieur MONNET propose que soient mises en œuvre des politiques de développement économique qui s'adressent en priorité aux territoires ruraux, que soient renforcées les politiques d'aide à la production agricole et à

sa distribution, et que soient soutenues les petites zones d'entreprises ainsi que les créations de centre de télétravail.

Monsieur Laurent HOULLIER explique que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec ses coopératives, ses associations et ses mutuelles, avec un gouvernement démocratique et des objectifs qui ne sont pas essentiellement alignés sur la recherche d'un profit maximum, présente un modèle susceptible d'apporter des réponses aux problèmes actuels. Il précise que le Département du Nord avec d'autres partenaires s'est engagé à soutenir et à promouvoir le secteur de l'ESS en signant en 2003, le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur HOULLIER rappelle la volonté départementale de favoriser l'insertion dans la passation de ses marchés publics. Il ajoute que le Groupe Socialiste apporte son soutien aux orientations proposées.

Monsieur Philippe LETY souligne qu'au travers de ses multiples engagements, le Département porte le développement du monde agricole et de ce qui l'entoure au travers de ses compétences obligatoires ou volontaires. Il se demande comment cette corporation pourrait s'organiser, se structurer, se développer, grandir, accueillir de jeunes exploitants sans les soutiens en particulier financiers apportés à l'aménagement foncier, au drainage, à l'amélioration de l'habitat des jeunes agriculteurs, et à la modernisation agricole.

Evoquant les crises à répétition dans le monde agricole, Monsieur LETY estime que les dispositifs départementaux mis en place par la politique agricole et de lutte contre les exclusions favorisent la détection préalable, la prévention ainsi que l'accompagnement individualisé et adapté des agriculteurs. Il évoque quelques exemples illustrant la diversité, l'originalité et l'importance des interventions du Département en direction des zones rurales.

Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale qu'il va recevoir avec les Présidents de Groupe une délégation de la Coordination française pour le lobby européen des femmes. Il invite les Conseillers Généraux qui le souhaitent à l'accompagner.

Monsieur le Président suspend la séance à 16 heures 05.

Monsieur le Président reprend la séance à 16 heures 35.

Monsieur Patrick KANNER indique à Monsieur VAN DER HOEVEN qu'il est favorable à la contractualisation avec les territoires qui représentera une forme de bouclier social. Il accepte la notion de Département interventionniste de Madame Guidez, car cet interventionnisme fait du développement durable une volonté politique du Département.

Concernant l'ESS, Monsieur KANNER rappelle qu'aux dernières élections aux conseils de prud'hommes celle-ci a été reconnue comme majoritaire avant le MEDEF dans le collège des employeurs.

Répondant à Monsieur LETY qui évoquait la concentration des exploitations agricoles,

Monsieur KANNER craint que certaines volontés de l'Etat ne poussent à favoriser le regroupement forcé, cassant le modèle rural du pays.

Monsieur KANNER informe Monsieur Luc MONNET que les autorisations de programme se maintiennent et que les crédits de paiement vont augmenter pour tenir compte des engagements du Département, notamment vis-à-vis des communes.

Concernant les contrats de territoire, Monsieur KANNER indique à Monsieur MONNET qu'il sera tenu compte du schéma régional d'aménagement du territoire, du schéma régional de développement économique, des plans locaux de développement économique et des SCOT.

Monsieur KANNER attire l'attention de Monsieur MONNET sur le rôle des ruches, des hôtels d'entreprises, et du FDAN grands projets qui représentent environ 20 millions d'euros. Il signale que les 500 millions d'euros que rapportaient la taxe professionnelle au Département étaient réinvestis dans le monde économique par le biais des maîtrises d'ouvrage en termes de voirie et de collèges.

Transports

Monsieur Jacques MARISSIAUX rappelle que 600 autocars circulent sur les 122 lignes départementales dans des conditions optimales de sécurité et de fiabilité et que les transports départementaux concernent les liaisons qui ne sont pas assurées par la Région ou les intercommunalités. Il ajoute que les investissements du Département sont généralement orientés vers l'intermodalité, avec des pôles d'échanges.

Monsieur MARISSIAUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) qui permettra sans doute, dans quelques années, aux Nordistes d'aller d'un point à l'autre du territoire en bus, en train, en tram, en métro, avec le même titre de transport.

Concernant les recettes, Monsieur MARISSIAUX, rappelle qu'elles sont modestes, 7,7 millions d'euros qui proviennent de la Région et des autorités organisatrices de transport.

Monsieur MARISSIAUX souligne que le transport est au cœur des compétences départementales avec des finalités fondamentales, telles que la solidarité, la vie professionnelle, les loisirs, et qu'il joue un rôle moteur pour les territoires, notamment ceux qui sont les plus excentrés.

Monsieur MICHON fait observer que l'engagement avait été pris d'améliorer la partie des transports qui reste de la compétence du Département. Il demande à Monsieur le Président s'il peut donner quelques informations sur ce qui sera mis en place dès septembre prochain.

Monsieur MICHON signale que toutes les Autorités Organisatrices de Transport ne réclament pas les mêmes montants sur les mêmes bases et qu'il y a nécessité de

trouver une solution équitable pour toutes. Il souhaite que s'engagent rapidement des négociations pour placer tout le monde sur le même pied d'égalité.

Madame Marie FABRE souligne l'image modernisée du réseau Arc-en-Ciel, le développement des pôles d'échanges, l'attitude citoyenne du Département qui poursuit les actions de sensibilisation et de formation des jeunes à la sécurité. Elle se réjouit de la création du SMIRT, avec lequel le Conseil Général propose de travailler en complémentarité afin d'assurer le meilleur service aux usagers.

Madame FABRE attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'effort significatif du Conseil Général pour assurer la mise en accessibilité du réseau, afin de permettre un accès facilité à tous les usagers, personnes handicapées, mais aussi parents avec landau ou personnes âgées. Elle ajoute que les perspectives évoquées démontrent bien la recherche permanente d'amélioration du service de transport et la transversalité des politiques départementales.

Monsieur Joël WILMOTTE fait observer que la politique départementale des transports est un domaine de compétence qui plaide pour un rapprochement entre la Région et le Département. Il estime souhaitable une réelle coordination entre les réseaux qui serait le résultat d'une très étroite concertation entre les services de la Région et ceux du Département, voire de leur totale intégration.

Monsieur Jacques MARISSIAUX indique à Monsieur Jacques MICHON qu'il est difficile d'anticiper les événements de septembre car la nouvelle délégation de service public n'est pas encore en vigueur.

Monsieur MARISSIAUX signale que le Département fonde beaucoup d'espoirs sur le SMIRT et une organisation intelligente de l'ensemble du transport sur le territoire nordiste.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président donne la parole à Madame Betty GLEIZER pour la présentation du rapport de la mission spéciale d'information et d'évaluation des dotations attribuées par le Département aux collèges publics et privés.

Madame Betty GLEIZER présente la mission, ses objectifs, son déroulement, les personnes auditionnées, et quelques informations générales.

Madame GLEIZER évoque la perception des partenaires et des usagers sur les subventions apportées par le Département concernant les collèges publics et privés par rapport d'une part à la légalité, d'autre part à la lisibilité, à la visibilité et à la transparence des crédits octroyés et enfin à l'équité.

Madame GLEIZER soumet à l'Assemblée Départementale l'évaluation de la politique départementale faite en comparaison avec d'autres Départements ainsi que les propositions de la mission.

Monsieur le Président signale que les propositions de cette mission seront analysées pour les traduire éventuellement dans une adaptation de la politique du Département.

Monsieur Jacques MICHON estime que cette mission a permis un balayage complet de l'ensemble des politiques en faveur des collégiens du Département et de faire une comparaison avec d'autres Départements à peu près comparables.

Monsieur MICHON souligne la bonne perception que la quasi-totalité des acteurs interrogés ont des dotations de Département pour le fonctionnement des collèges. Concernant le manque de lisibilité, Monsieur MICHON propose que soit mise en place une campagne pédagogique auprès de la communauté éducative, rappelant les compétences du Conseil Général du Nord en matière d'enseignement et la réalité de ses financements.

Concernant la natation, Monsieur MICHON s'étonne de l'absence de suggestion de la mission dans ce domaine. Il annonce que le Groupe Communiste prend acte du rapport de la mission et de ses suggestions.

Monsieur MANIER constate qu'il reste des différences dans la prise en charge des personnels du privé mais il souligne qu'il n'est ni possible ni souhaitable que le public finance à 100 % le privé.

Monsieur Didier MANIER indique qu'il est très satisfait des résultats et des orientations proposées par la mission. Il signale qu'avec une moyenne de 236 euros de dotation annuelle par élève, le Département se situe parmi les plus attentifs à la qualité de l'enseignement.

Concernant les collèges de la réussite et de l'excellence, Monsieur MANIER souligne combien l'égalité des chances, la promotion par le savoir et la connaissance sont des valeurs inaliénables des élus socialistes. Il soutient la proposition d'établir des conventions pour obtenir des présentations claires et harmonisées des budgets des collèges car fonctionner dans la transparence permet de rattraper les situations inégalitaires et d'informer les associations de parents d'élèves ainsi que la communauté éducative.

Monsieur MANIER indique que les propositions présentées par cette mission permettent de mieux dépenser et répartir les aides départementales, et de compenser certaines petites injustices ou inégalités.

Monsieur LECERF suggère que lors d'une réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale, Madame GLEIZER puisse, avec le temps nécessaire, présenter les conclusions de la mission départementale. Il regrette la limitation de l'étude au problème des subventions de fonctionnement alors qu'il aurait souhaité que soit appréhendé globalement le problème des collèges et l'attitude du Département à leur égard.

Monsieur LECERF estime, comme Madame GLEIZER, que la lisibilité de la politique départementale à l'égard des collèges gagnerait à ce que toutes les compétences collèges soient rassemblées autour d'un même vice-président, qu'il

s'agisse de la compétence enseignement, transports, sports ou culture.

Concernant les collèges privés, Monsieur LECERF évoque le problème de certaines dépenses de petit entretien comptabilisées au niveau de l'investissement par les services. Il considère qu'un taux de remboursement du ticket de restauration pourrait être identique dans le secteur public et privé car l'aide à la restauration dépend des revenus des familles, et que la différence de coût de restauration n'est pas imputable aux dirigeants du privé.

Monsieur LECERF aurait souhaité que soit abordé le problème des internats, ainsi que celui des obligations de résidence dans les logements de fonction car selon lui, les dérogations à cette obligation ne devraient pas être galvaudées comme elles le sont aujourd'hui.

Monsieur Bernard BAUDOUX pense qu'il serait souhaitable que la commission « Education » puisse avoir une séance de travail sur ce rapport et qu'une information sur ces questions serait utile au Conseil Départemental de l'Education nationale.

Concernant la restauration, Monsieur BAUDOUX fait remarquer que 90 % des élèves boursiers sont dans le public et 10 % dans le privé. Il ajoute que le Département travaille avec les différents services diocésains sur une réforme concernant les TOS et les personnels qui sont mis à disposition des collèges.

Madame Betty GLEIZER fait remarquer que beaucoup de questions venant d'être abordées ce jour avaient été évoquées dans le cadre de la mission et se trouvent dans le rapport complet.

Monsieur le Président indique que le Président de la commission « Education », Monsieur GODEFROY, pourra prévoir l'audition de Madame GLEIZER, et que Monsieur BAUDOUX, pourra inscrire ce point à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale qu'il préside.

Monsieur le Président explique qu'un point du règlement du Conseil Général et la loi n'ont pas permis la création d'autres missions d'information.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 9

EPI/DE/2010/198

OBJET :

MISSION SPECIALE D'INFORMATION ET D'EVALUATION DES DOTATIONS ATTRIBUEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit en son article 8 la possibilité pour les conseillers généraux de créer une mission d'information et d'évaluation, destinée à recueillir des éléments

d'information sur une question d'intérêt local ou de procéder à l'évaluation d'un service public local.

En référence à cette disposition législative, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de sa séance du 29 juin 2009, la création d'une mission d'information et d'évaluation de l'ensemble des dotations de fonctionnement attribuées par le Département aux collèges publics et privés.

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du Conseil Général du Nord, cette commission a été officiellement installée le 28 septembre 2009.

La mission s'est déroulée durant le 3^{ème} trimestre 2009 pour s'achever le 15 décembre 2009, par l'établissement d'un rapport de synthèse remis à Monsieur le Président du Conseil Général.

Il est proposé au Conseil Général de prendre connaissance du rapport établi par la Mission d'information et d'évaluation relative aux dotations attribuées par le Département aux collèges publics et privés.

Le Conseil Général prend acte du rapport établi par la Mission d'information et d'évaluation relative aux dotations attribuées par le Département aux collèges publics et privés.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

DSAD/2010/46

OBJET :

**DEPLACEMENT A PARIS D'UNE DELEGATION DU CONSEIL GENERAL A L'OCCASION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE, LE 2 MARS 2010
MANDAT SPECIAL**

Le Salon International de l'Agriculture qui s'est tenu, à Paris, du 27 février au 7 mars 2010, est l'une des plus grandes manifestations, à l'échelle mondiale, consacrées à l'Agriculture.

Le Département du Nord y est représenté depuis 2006.

Son objectif est de réunir éleveurs, habitants du Nord, agriculteurs et visiteurs sur un même stand et ainsi de faire découvrir toutes les spécificités de notre agriculture, de valoriser le talent de nos agriculteurs et de souligner leur proximité.

L'inauguration a eu lieu le 2 mars 2010, des membres du Conseil Général y ont assisté.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial aux membres du Conseil Général figurant sur la liste ci-jointe à l'occasion de leur déplacement à Paris le 2 mars 2010.

N° 2

DSAD/2010/173

OBJET :

**DEPLACEMENT DE MADAME JOCYA VANCOILLIE, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL CHARGEE DES INFRASTRUCTURES, A MONTPELLIER (HERAULT) LES 1^{ER} ET 2 MARS 2010
MANDAT SPECIAL**

Dans la continuité de la deuxième réunion du comité de suivi de certification de la Démarche « HQE Route Durable » qui s'est tenue à Lille le 28 mai 2009 et dans le cadre de sa délocalisation auprès des Maîtres d'Ouvrages qui en expérimentent la méthodologie, le Département de l'Hérault a souhaité accueillir la troisième réunion.

C'est dans ce contexte que notre collègue Jocya VANCOILLIE, Vice-Présidente du Conseil Général chargée des Infrastructures s'est rendue à Montpellier, les 1^{er} et 2 mars 2010.

Différents points ont été évoqués, lors de ces deux journées :

- L'actualité du référentiel Route Durable
- La mise en place d'un espace internet dédié au comité de suivi (CG 59)
- L'Etat des lieux de l'expérimentation nationale (CG 59)
- Des exemples sur l'application du concept de développement durable dans le domaine routier
- La présentation des projets routiers exemplaires du Conseil Général de l'Hérault
- La présentation de la méthodologie et des outils mis en œuvre par le Département du Nord
- La définition de pistes pour le prochain comité de suivi.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Madame Jocya VANCOILLIE, Vice-Présidente du Conseil Général chargée des Infrastructures, à l'occasion de son déplacement à Montpellier les 1^{er} et 2 mars 2010.

N° 3

DSAD/2009/1811**OBJET :**

**DEPLACEMENTS DE MONSIEUR RENAUD TARDY DANS LE
CADRE DE SA DELEGATION AUX AFFAIRES EUROPEENNES
ET RELATIONS INTERNATIONALES
MANDAT SPECIAL PERMANENT**

Le Département du Nord manifeste sa volonté de participer, activement, à la construction européenne à travers le développement de partenariats avec d'autres collectivités d'Europe.

Des accords et déclarations d'intention existent avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut en Belgique (1989) et depuis 2003, avec :

- La Province de Venise (Italie)
- Le Judet de Suceava (Roumanie)
- Le Département de Baranya (Hongrie)
- Le Département d'Achaïe (Grèce)
- La Municipalité de Varna (Bulgarie)
- Le Land de Styrie (Autriche)
- La Voïvodie de Lodz (Pologne).

Les thématiques de coopération sont nombreuses :

Culture, Tourisme, Environnement, Economie, Jeunesse, Social, Echanges/Accueil/Stagiaires, Ressources Humaines, Communication.

Depuis 1994, le Département du Nord s'est, également, impliqué dans la gestion et le suivi des programmes européens.

Il est concerné par deux programmes :

- Compétitivité Régionale et Emploi comportant deux volets : FEDER ET FSE.
- Le Programme Coopération Territoriale Européenne (INTERREG) :
2 programmes concernent le Département du Nord
 - Le programme : France/Wallonie/Vlaanderen
 - Le programme : « des deux mers »

Le Département est, aussi, membre de Groupements Européens de Coopération Territoriale :

- L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
- Le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale

ainsi que de Réseaux de collectivités européennes :

- Partenalia
- L'AFCCRE
- L'ADF
- Cités Unies France

Enfin, d'autres coopérations institutionnelles avec des

collectivités de pays non européens ont été initiées :

- La Province du Nouveau-Brunswick (Canada)
- Le Département de Dagana dans la région de Saint-Louis du Sénégal (Sénégal)
- La Région de Mamou (Guinée)
- Le Département de la Ménoua (Cameroun)
- La Wilaya de Relizane (Algérie)

Par ailleurs, le Département entretient des contacts réguliers avec le Bureau de la représentation en Europe du Département de Hyôgo (Japon) situé à Paris.

Pour conduire cette politique des Affaires Européennes et Relations Internationales, par arrêté en date du 26 mars 2008, j'ai donné, sous ma responsabilité et ma surveillance, délégation à Monsieur Renaud TARDY que le Conseil Général a élu 6^{ème} vice-Président lors de la séance d'installation du 20 mars 2008.

Dans le cadre de sa mission, Monsieur TARDY est amené à se déplacer :

A Bruxelles

- Pour rencontrer les représentants des institutions européennes, les députés européens, les représentants des collectivités européennes ayant signé un accord avec le Département
- Pour participer à toute réunion impliquant le réseau Partenalia dont Monsieur TARDY est le vice-président, les bureaux de représentation des collectivités locales françaises

A Paris

- Pour se rendre aux Ambassades, Consulats, salons internationaux, secrétariat aux Affaires européennes
- Pour rencontrer des députés européens et français

En Europe :

- Pour rencontrer
 - . les membres du réseau Partenalia
 - . les élus chargés d'une délégation relative aux questions internationales au sein d'une collectivité ou d'un établissement public
 - . sur place, les partenaires internationaux du Département
- Pour assister aux réunions des comités de pilotage et de programmation pour les programmes INTERREG, FEDER et FSE

D'une manière générale, les dates des déplacements sont connues peu de temps à l'avance et une réunion du Conseil Général ou de sa Commission Permanente n'est pas forcément programmée auparavant.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial permanent à Monsieur Renaud TARDY, pour effectuer des déplacements tels qu'ils sont énoncés dans le présent rapport.

N° 4

DSAD/2010/174

OBJET :

**MODIFICATIONS DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE
LES COMMUNES DE GHYVELDE ET ZUYDCOOTE
AVIS DU CONSEIL GENERAL**

Par délibérations des 16 mai et 22 juin 2006, les conseils municipaux des communes de GHYVELDE et de ZUYDCOOTE ont, respectivement, adopté le principe d'une modification de leurs limites territoriales.

Le projet consiste à transférer, à la commune de ZUYDCOOTE, une bande de terrain à caractère dunaire limitée au nord par la mer et au sud par le canal de Furnes appartenant actuellement à la commune de GHYVELDE (plans en annexe).

Il a été constaté que le secteur considéré ne comprend pas d'habitant.

A l'issue de l'enquête publique, dont ci-joint le rapport, qui a eu lieu du 3 au 18 juin 2008, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à condition qu'il soit tenu compte des réserves exprimées par les associations de défense de l'Environnement, notamment, en matière de respect de la loi « littoral ».

Les communes de GHYVELDE et ZUYDCOOTE ont confirmé leur intention de voir cette modification des limites territoriales se concrétiser par délibérations respectives des 27 août et 23 septembre 2008.

Ce projet modifiant les limites cantonales, toutes les communes des deux cantons concernés de Dunkerque-est et Hondschoote ont donné un avis favorable et en application de l'article L. 2112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales la consultation de l'Assemblée Départementale est requise.

Afin de constituer le dossier se rapportant à ce projet qui doit être transmis au ministère pour la prise éventuelle d'un décret en Conseil d'Etat, Monsieur le Préfet a donc, par courrier du 16 février 2010, demandé au Président d'inviter le Conseil Général à exprimer son avis.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- d'émettre un avis favorable sur la demande de modification des limites territoriales entre GHYVELDE et ZUYDCOOTE.

N° 5

DEAJ/2010/109

OBJET :

**ACTIONS INTENTEES PAR LE DEPARTEMENT
AUTORISATIONS A AGIR**

L'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités

territoriales dispose qu'en matière d'action en justice :

« *Le Président du Conseil général intente les actions au nom du Département en vertu de la décision du Conseil général et il peut, sur l'avis conforme de la Commission Permanente, défendre à toute action intentée contre le Département* ».

En conséquence, il appartient au Conseil général de bien vouloir :

❖ **autoriser Monsieur le Président à intenter les actions** devant les juridictions administratives, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions ou dans les instances civiles et pénales engagées par le Département.

- La commission d'indemnisation des victimes d'infractions de Lille :

Saisie afin que soient allouées par le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions, éventuellement selon une procédure amiable, les sommes accordées à titre de dommages et intérêts au Département du Nord, en sa qualité d'administrateur ad hoc de :

- . Béatrice C.
- . Jonathan C.
- . Laëtitia S.

- Le tribunal de grande instance de Lille :

Pour une requête en déclaration judiciaire d'abandon et l'engagement d'une procédure d'adoption pour :

- . Menouar G.

- En instance pénale, la juridiction compétente n'étant pas encore connue :

Pour une procédure à l'encontre de M. Elias B., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles (mineur Kévin D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Nicolas J., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles (mineure Corinne J.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Florimond R., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles (mineure Emilie P.)

Pour une procédure à l'encontre de Mme Julie P., poursuivie pour des faits de délaissement de mineur (mineur Mathis S.)

Pour une procédure à l'encontre de Mme Cindy C. et M. Stéphane G., poursuivis pour violences et non-assistance à victime (mineure Clara S.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Christophe T., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et viols (mineure Blandine T.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Gaëtan V.,

poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles (mineure Emilie v.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Patrice K., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles, viols et corruption de mineur (mineur Logan v.)

Pour une procédure à l'encontre de Mlle Gwendoline E., poursuivie pour des faits de violences (mineure Océane B.)

- Le juge aux affaires familiales, le tribunal compétent n'étant pas encore connu :

Pour trois procédures tendant à obtenir la délégation de l'autorité parentale au profit du Département pour les mineures :

- . Steeven C.
- . Evaëlle S.
- . Sofiane M.

- La cour administrative d'appel de Douai :

Pour un recours tendant à obtenir la réformation d'un jugement rendu par le tribunal administratif de Lille, le 8 décembre 2009, annulant le contrat à durée déterminée d'un agent départemental :

- . Département du Nord c/ M. le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord

N° 6

EPI/DE/2010/85

OBJET :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLEGES
CHASSE ROYALE DE VALENCIENNES ET BAYARD A DENAIN
POUR LA PRATIQUE DU SPORT**

Le Département attribue aux communes des subventions pour l'utilisation de leurs salles de sport par les élèves des collèges. Ces subventions sont versées sur la base de 12,50 € par heure d'utilisation et au vu d'une convention annuelle.

Le collège Bayard de DENAIN rencontre des difficultés dans l'utilisation de la salle de sport suite à son incendie en septembre 2009 et sollicite une subvention de 15 000,00 euros au titre de l'année scolaire 2009/2010 pour 179 déplacements des élèves, SEGPA comprise, vers différentes installations sportives.

Le collège Chasse Royale de VALENCIENNES rencontre des difficultés dans l'utilisation de la salle de sport suite au sinistre subi par celle-ci en août 2009 et sollicite une subvention de 2 112,00 € pour 32 déplacements des élèves,

SEGPA comprise, vers différentes installations sportives, à compter du 1^{er} février 2010.

Il est proposé à la Commission Permanente après avis de la Commission Education :

- d'attribuer une subvention de 15.000,00 € au collège Bayard de DENAIN,
- d'attribuer une subvention de 2 112,00 € au collège Chasse Royale de VALENCIENNES,
- d'imputer cette dépense sur la provision inscrite au Budget Départemental 2010 (fonction 932, nature comptable 62878).

N° 7

DSPAPH/2010/42

OBJET :

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE
GESTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET
L'EMETTEUR DE CHEQUES EMPLOI SERVICE
UNIVERSEL (CESU)**

Le chèque emploi service universel (CESU) préfinancé est un dispositif de paiement permettant le versement de prestations d'aide sociale, telles que l'allocation personnalisée autonomie (APA).

Le Conseil Général du Nord lors de sa séance du 29 juin 2009 a décidé d'autoriser la passation d'un marché pour le choix d'un prestataire qui aura la charge d'émettre les chèquiers, de les distribuer aux bénéficiaires de l'APA que le Département du Nord aura désignés et d'informer sur ce dispositif.

La mise en place du paiement de l'APA par chèque emploi service universel (CESU) conduit le Département du Nord à confier la gestion de fonds publics à un organisme de droit privé habilité par l'agence nationale des services à la personne (ANSP) pour émettre des titres CESU, mais qui n'a pas la qualité de comptable public.

C'est pourquoi la conclusion d'une convention de mandat de gestion entre le Département du Nord et l'émetteur des titres CESU qui aura été désigné au terme de la consultation est nécessaire à la mise en œuvre du marché.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention de mandat de gestion avec l'émetteur qui aura été désigné au terme de la procédure de marché.

N° 8

DVD-PGP/2010/44

OBJET :

PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL

PROGRAMME PRIORITAIRE – OPERATION LLI 230

AMENAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE AU GRAND STADE
SUR LES RD 506, 48, 146, 952 ET 628 SUR LE TERRITOIRE
DES COMMUNES DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LEZENNES
CANTONS DE VILLENEUVE D'ASCQ SUD ET LILLE SUD-EST

DECLARATION DE PROJET

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LILLE METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE (LMCU)

MODIFICATION DU NUMERO DE L'OPERATION

Le présent rapport a pour objet de proposer, pour l'opération LLG230, intitulée « Aménagement pour l'accessibilité au Grand Stade sur les RD 506, 48, 146, 952 et 628 sur le territoire des communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes », l'approbation de :

- la déclaration de projet,
- la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU),

Cette opération est inscrite au programme prioritaire du Plan Routier Départemental pour un montant de 2,6 M€.

Dans le cadre de la création du futur Grand Stade, l'accessibilité au site doit faire l'objet d'importantes améliorations touchant tant les transports en commun, les modes doux que la desserte routière et autoroutière.

Le Département est concerné par ce projet important pour le Nord, notamment pour l'aménagement de son réseau routier. Aussi, par délibération en date des 6 avril 2006, le Conseil Général a autorisé LMCU à mener, pour l'accessibilité au Grand Stade sur le réseau routier départemental, les études jusqu'à la phase « Projet », les acquisitions foncières ainsi que les procédures réglementaires au nom du Département (enquêtes publiques et dossiers à constituer conformément aux dispositions de la loi sur l'eau).

Les études réalisées par LMCU ont permis de concevoir un ensemble de projets répondant aux objectifs de dessertes piétonnières et routières du Grand Stade, tout en améliorant le fonctionnement quotidien du secteur, très fréquenté par les circulations automobiles.

Les travaux comprennent, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, les opérations suivantes :

- **Pour le boulevard de l'Ouest (RD 48) :**
 - mise en place de couloirs bus au niveau de chaque carrefour. Il s'agit d'un aménagement de la voie existante dans ses emprises par intervention sur le marquage au sol et déplacement de certains îlots ;
 - création d'une voie nouvelle entre le boulevard de l'Ouest et la Rue du Moulin Delmar afin de

réaliser une boucle de circulation de la navette Grand Stade autour du parking relais Les Prés ;

- aménagement d'un nouveau carrefour intermédiaire au niveau du Pavé du Moulin afin de permettre le passage du couloir bus en position centrale jusqu'à l'intersection avec le boulevard de Tournai.
- **Pour les Boulevards de Lezennes et de Tournai (RD 506 et 146) :**
 - requalification du boulevard avec maintien à 2x2 voies, création de trottoirs et de pistes cyclables, d'un couloir bus en site propre et de plantations d'alignements ;
 - doublement du pont d'Ascq et réaménagement des carrefours « têtes de pont » ;
 - aménagements facilitant le cheminement des piétons via le Pont d'Ascq entre le futur Stade et la Cité Scientifique, ses parkings et stations de métro ;
 - création d'une bretelle d'entrée sur le parking de l'IUT (P5) et aménagement des bretelles d'entrée et de sortie vers la RN 227 Sud.
- **Le réaménagement de trois carrefours rue Paul Doumer (RD 952)**, dont le carrefour dit des 4 Cantons, qui permet de dégager une capacité supplémentaire sur cet axe très circulé où les congestions sont aujourd'hui très nombreuses.
- **La création de deux itinéraires piétons reliant les stations de métro 4 Cantons et Cité Scientifique au site de la Borne de l'Espoir** via une nouvelle passerelle sur le boulevard du Breucq / RN 227 pour le premier et via le boulevard de Tournai pour le second, qui permet non seulement une desserte efficace du futur Grand Stade pour les piétons empruntant les transports en commun mais également de relier la Cité Scientifique au centre de Villeneuve d'Ascq via un itinéraire mode doux attrayant et sécurisé.
- **La voie Nord Sud interne à la Borne de l'Espoir** qui permet la desserte du parvis du futur Grand Stade mais constitue également une voie de desserte pour la future ZAC qui doit s'implanter à plus long terme sur le secteur Ouest du site. Cette voie à sens unique et les cheminements piétons et cyclistes qui l'accompagnent pourront servir d'itinéraire alternatif à la RD 146. Cette voie constituera l'accès pour les secours lors de manifestations au Grand Stade.
- **Les aménagements sur la RD 146** qui permettent une augmentation notable de sa capacité (élargissement du profil en travers et modifications des carrefours giratoires Esterra et Synergie Park).
- **La création, côté Nord de la RD 146, d'une voie dédiée aux circulations des véhicules de secours** en accès au stade les jours d'événements et empruntable par les modes doux au quotidien. Il s'agit d'une demande des services de secours formulée lors de réunions préalables.
- **L'aménagement d'un nouvel échange pour l'accessibilité routière au Grand Stade par le Sud** qui répond à la volonté de ne pas surcharger plus

qu'il ne l'est aujourd'hui le réseau existant. Le principe retenu a donc été de proposer un dispositif raccordant directement le site du stade au réseau autoroutier structurant. Ce nouvel échange servira donc principalement à la desserte du futur Grand Stade mais aussi des équipements annexes.

Les projets d'aménagement de voiries ont pris en compte les besoins du stade, la résolution de plusieurs points noirs de circulations constatés quotidiennement, mais aussi diverses demandes exprimées lors des phases de concertation avec le public et les partenaires de l'étude (Communes, Département, Etat, Cité Scientifique, ...).

1 / Déclaration de projet :

En mars 2006, LMCU a choisi le site dit de La Borne de l'Espoir, situé sur les communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes, pour la construction d'un Grand Stade multifonctionnel de l'ordre de 50 000 places, permettant d'accueillir des compétitions sportives nationales et internationales, ainsi que tout événement susceptible de contribuer au rayonnement de la métropole lilloise.

En septembre 2008, LMCU a tiré le bilan de la concertation préalable de ce projet.

Les aménagements de voiries, qui portent sur le domaine routier intercommunal, départemental et national et qui concourent à l'accessibilité au stade, ont plus précisément pour objectif de permettre, lors d'un événement au Grand Stade :

- un accès direct à la contre-allée desservant le Grand Stade depuis le réseau autoroutier évitant ainsi une surcharge du réseau local ;
- la circulation des piétons en provenance des stations de métro Cité Scientifique et 4 Cantons ainsi que depuis les parkings de proximité ;
- un accès efficace des secours au futur Grand Stade via des aménagements spécifiques sur la RD 146 et la voie Nord-Sud interne à la Borne de l'Espoir ;
- la circulation d'une navette bus depuis la station de métro Les Prés jusqu'au Grand Stade, grâce à la réalisation de couloirs de bus à l'approche des carrefours sur le boulevard de l'Ouest (RD 48) ainsi qu'un couloir bus central continu et un quai de stationnement des navettes sur les boulevards de Tournai et de Lezennes (RD 146 et 506).

Ces aménagements apporteront également une amélioration des circulations dans la zone d'étude.

De par leur importance, les aménagements de voirie envisagés par chacun des maîtres d'ouvrage concernés (Etat, Département et LMCU) ont dû faire l'objet d'une procédure d'enquête publique portant sur les « aménagements piétonniers et routiers pour l'accessibilité au Grand Stade », menée conjointement avec les enquêtes ayant trait au permis de construire du Grand Stade et à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.

Ces enquêtes ont été menées du 15 mai

au 3 juillet 2009. Une réunion publique de synthèse a été organisée le 10 juin 2009 au Stadium Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq.

L'ensemble des modalités d'organisation et d'information des enquêtes publiques a été exécuté conformément aux différentes réglementations, comme relevé dans les rapports des commissions d'enquête.

Pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve ni recommandations.

Pour les travaux de compétence communautaire, l'avis de la commission est favorable sous réserve de la mise en place du balisage d'un cheminement piétonnier de l'Hôtel de Ville vers la Borne de l'Espoir ne passant pas par l'intérieur du centre commercial v2. L'avis est en outre assorti des recommandations suivantes :

- la modulation des horaires de transports en commun en fonction des événements afin de maximiser leur utilisation,
- la mise en place d'une commission locale de suivi des aménagements,
- l'engagement d'une réflexion sur le devenir du reste du site de la Borne de l'Espoir.

Enfin, pour les travaux touchant le domaine routier départemental, à savoir :

- pour la RD 952 : le réaménagement de 3 carrefours dont le carrefour dit des 4 cantons,
- pour la RD 146 : la création de 2 carrefours à feux, l'élargissement du profil en travers et l'augmentation de capacité des carrefours giratoires existants,
- pour la RD 48 (boulevard de l'Ouest) : l'aménagement de l'intégralité de l'itinéraire afin d'y faciliter la circulation des navettes autocars desservant le Grand Stade (création d'un carrefour et aménagement pour les bus),
- pour la RD 146 (boulevard de Lezennes) et la RD 506 (boulevard de Tournai) : la requalification urbaine de ces voiries avec élargissement et création de couloirs de bus,

la commission a émis également un avis favorable et a formulé les recommandations suivantes :

- la réalisation d'une passerelle franchissant la RD 146 de manière à sécuriser la traversée des piétons depuis le parking...,
- l'aménagement en totalité du boulevard de l'Ouest en boulevard urbain,
- la mise en place d'une commission locale de suivi des aménagements routiers et des liaisons douces.

LMCU a fait part de son avis sur ces recommandations par un courrier en date de 7 octobre 2009, adressé par Mme DEMESSINE, Vice Présidente Déléguée aux Equipements Sportifs, à Mme VANCOILLIE, Vice Présidente en charge des Infrastructures.

Concernant la première recommandation :

La réalisation d'une passerelle pour les piétons sur de la RD 146, comme le recommande la commission, a été étudiée par LMCU. Il apparaît qu'une telle solution soulève de nombreuses contraintes techniques et fonctionnelles en raison notamment :

- du flux massif de piétons qui serait appelé à l'utiliser très ponctuellement,
- de la configuration des lieux et des règles à respecter pour assurer le cheminement des personnes à mobilité réduite,
- du gabarit à respecter au dessus de la RD 146 (itinéraire de convois exceptionnels).

Dans ces conditions, une passerelle s'avérerait très peu attractive, alors qu'une traversée à niveau correctement dimensionnée en largeur et protégée par des carrefours à feux présente un niveau de sécurité satisfaisant. Cette dernière solution a en outre été jugée suffisante par l'Etude de Sûreté et de Sécurité (ESSP) portant sur la zone d'influence du Grand Stade.

Le Département, en accord avec LMCU, choisit donc de ne pas réaliser cette passerelle.

Concernant la seconde recommandation :

La recommandation visant à traiter l'intégralité du boulevard de l'Ouest en boulevard urbain reste indépendant de l'accessibilité au Grand Stade.

Les aménagements de carrefours en faveur des bus présentés dans le dossier d'enquête publique visent à rendre efficace le dispositif de navettes bus pour l'acheminement des spectateurs et participent de façon essentielle à l'objectif de favoriser la venue au Grand Stade par le métro et par la ligne n° 2 en particulier.

Ils pourraient constituer la première phase d'un projet plus global dont l'inscription au schéma routier départemental et l'opportunité à long terme seront étudiées au moment de sa prochaine révision, indépendamment de la mise en service du Grand Stade.

Concernant la troisième recommandation :

A l'initiative de LMCU, la commission locale de suivi a été mise en place le 18 septembre. Le Département au titre des travaux d'aménagement du réseau routier départemental y participe.

Enfin, LMCU propose également une adaptation de l'aménagement du carrefour des 4 cantons sur la RD 952, en supprimant la réalisation d'une passerelle piétonne, sans pour autant modifier les fonctions prévues initialement.

Il s'avère en effet possible, grâce à une optimisation du profil en travers de la voie, de maintenir de part et d'autre de la chaussée des largeurs suffisantes pour le passage des 2 roues et des piétons. Cette disposition est conforme aux règles de sécurité. Il convient de souligner en outre que le flux principal de piétons ne sera pas dirigé prioritairement

sur ce carrefour en raison des larges parvis et mail piétonniers créés plus à l'est dans le cadre du parking des 4 cantons.

Le montant total de ces travaux touchant le domaine routier départemental est évalué à 46,45 millions d'euros TTC.

L'article L126-1 du Code de l'Environnement impose que, lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application dudit Code, l'organe délibérant de la collectivité territoriale responsable du projet se prononce, dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, par une déclaration sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Cette déclaration, qui conditionne la poursuite du projet, est valable cinq ans à compter de sa publication.

La réalisation des aménagements piétonniers et routiers pour l'accessibilité au Grand Stade de Lille possède un caractère d'intérêt général, d'une part parce qu'elle facilite l'accès à un équipement multifonctionnel d'envergure, sans équivalent dans l'agglomération ni dans la région, et d'autre part parce qu'elle offre une amélioration des circulations au quotidien. Enfin, ces aménagements sont de nature à faciliter et à favoriser l'usage des transports en commun.

2 / Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage :

Il est proposé de passer une convention avec LMCU pour confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des études, des procédures réglementaires, des acquisitions foncières et d'une partie des travaux relatifs aux aménagements impactant les voiries départementales et concourant à l'accessibilité au Grand Stade.

A ce titre, LMCU conduira sous sa responsabilité et son financement la réalisation des opérations suivantes :

- sur le boulevard de Tournai (RD 506), le doublement du pont d'Ascq, le réaménagement des carrefours de l'échangeur de la RN 227 et des bretelles de sortie sur la RN 227 situées au Sud du Pont d'Ascq, les aménagements des voies perpendiculaires à l'axe des boulevard de Lezennes et de Tournai,
- le boulevard de l'Ouest (RD 48) entre le boulevard de Lezennes et le rond point du Saint Gyslain,
- la RD 146 à Lezennes / Villeneuve d'Ascq (rue Nicolas Appert) dans sa section comprise entre les giratoires Chanzy et « Synergie Park »,
- la RD 952 (rue Paul Doumer) dans sa partie formant trois carrefours successifs avec les rues N. Appert/ H. Poincaré (carrefour des 4 cantons), avec la rue de l'Épine, et avec la rue de Cysoing (RD 955).

L'estimation de ces aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire est de 22,65 M€TTC pour les études et travaux (valeur décembre 2008). Les estimations détaillées de ces aménagements sont données en annexe 2 du projet de convention.

Le Département assurera la gestion et l'exploitation des parties suivantes des différents aménagements réalisés par

la communauté sur la voirie départementale :

- les chaussées des voies dédiées à la circulation automobile y compris les carrefours à l'exclusion de la borduration (bordure et caniveau), de la signalisation horizontale et verticale (de police et de jalonnement), et des feux tricolores,
- la bande de roulement des bandes et pistes cyclables y compris la borduration de délimitation éventuelle, à l'exclusion des signalisations horizontales et verticales associées et exception faite des pistes cyclables réalisées sur le long des boulevards de Tournai et de Lezennes dont la gestion et l'exploitation incomberont intégralement à LMCU.

LMCU assurera la gestion et l'exploitation des autres parties des aménagements réalisés sur la voirie départementale, notamment les voies dédiées spécifiquement à la circulation des autocars, les dispositifs d'assainissement, les dispositifs d'éclairage et de mobilier urbain, les trottoirs, les aménagements paysagers et les pistes cyclables réalisés le long des boulevards de Tournai et de Lezennes.

La gestion des ouvrages d'art créés dans le cadre de ces aménagements de voirie fera l'objet de conventions de gestion et d'exploitation spécifiques.

Lors d'une prochaine séance, le Conseil Général sera amené à statuer sur les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'aménagement des boulevards de Lezennes et de Tournai compris entre le chemin Napoléon à Lezennes et le carrefour avec les rues Decugis et Perrin à Villeneuve d'Ascq.

En outre, compte tenu de la nature des travaux et de la classification correspondante, il est proposé de rectifier le numéro de l'opération en LLI230.

Je propose au Conseil Général :

- de modifier le numéro de l'opération LLG 230 en LLI 230, nouvelle classification en adéquation avec la nature des travaux,
- d'approuver la déclaration de projet relative aux aménagements piétonniers et routiers pour l'accessibilité au Grand Stade, en suivant les préconisations de LMCU c'est-à-dire :
 - en ne retenant pas la recommandation de la commission d'enquête portant sur la mise en place d'un franchissement dénivelé de la RD 146,
 - en se limitant dans un premier temps aux aménagements du boulevard de l'ouest définis au dossier d'enquête publique. L'aménagement à plus long terme ferait l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'actualisation du schéma routier départemental,
 - en faisant l'économie de la réalisation de la passerelle piétonne prévue au carrefour des 4 cantons,

- d'approuver la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre le Département et Lille Métropole Communauté Urbaine pour la réalisation des études, des procédures réglementaires, des acquisitions foncières et d'une partie des travaux relatifs aux aménagements impactant les voiries départementales et concourant à l'accessibilité au Grand Stade,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée au rapport ainsi que tous les actes correspondants.

N° 10

DSAD/2010/206

OBJET :

**DEPLACEMENT DE MONSIEUR RENAUD TARDY,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL CHARGÉ DES
RELATIONS INTERNATIONALES ET PROGRAMMES
EUROPÉENS, AU SALON DU LIVRE A PARIS,
LE 25 MARS 2010
MANDAT SPECIAL**

Un de nos collègues, Monsieur Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Relations Internationales et Programmes Européens, est invité à l'inauguration du Salon du Livre, le 25 mars 2010 à Paris.

Formidable vitrine de la vie éditoriale française, le Salon du Livre est l'occasion de nouer des contacts avec des maisons d'édition étrangères.

Vingt-cinq pays seront représentés par plus d'une centaine d'éditeurs.

La représentation du Département à cette manifestation, de dimension internationale, est aussi utile à l'heure où la réflexion est menée en matière de recherche de partenariat transfrontalier.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Monsieur Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Relations Internationales et Programmes Européens, à l'occasion de son déplacement à Paris le 25 mars 2010.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les 2 motions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission, le Groupe Communiste s'abstenant sur la motion n°2.

Concernant le canal Seine-Nord, Monsieur VAN DER HOEVEN précise que le Groupe Communiste partage les enjeux écologiques et économiques contenus dans la motion proposée. Il ajoute que le Groupe Communiste s'abstiendra sur cette motion car il est surpris de devoir se positionner sur un sujet sur lequel la collectivité concernée, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, a déjà adopté une motion amendée à l'unanimité de ses membres

Monsieur Jean-René LECERF signale que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement sur les 2 motions présentées.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 6.1

DEDT/2010/49

OBJET :

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU DROIT A L'EAU**

Lors de la Séance Plénière du 18 janvier 2010, le Groupe Communiste a déposé une motion relative à la mise en œuvre du droit à l'eau.

Ce texte figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Environnement, de se prononcer sur cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

N° 6.2

DEDT/2010/50

OBJET :

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE RELATIVE
AU RECYCLAGE ET AU TRAITEMENT DES BOUES
PROVENANT DU CURAGE DU CANAL
DE CONDE-POMMEROEUL**

Lors de la Séance Plénière du 18 janvier 2010, le Groupe Socialiste a déposé une motion relative au recyclage et au traitement des boues provenant du curage du Canal de Condé-Pommeroeul.

Ce texte figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Environnement, de se prononcer sur cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste s'abstiennent).

Monsieur le Président suspend la séance à 17 heures 55.

MARDI 9 MARS 2010 - MATIN

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 05.

Personnes Agées

Monsieur Didier MANIER rappelle que le budget personnes âgées est composé de 319,14 millions d'euros en fonctionnement, 9,16 millions d'euros en investissement et de 137,57 millions d'euros en recettes estimées. Il précise que l'APA constitue le premier poste budgétaire avec près de 44 000 allocataires, dont les 2/3 pour l'APA à domicile.

Concernant l'APA, Monsieur MANIER souligne l'augmentation, ces dernières années, du nombre d'allocataires et des dépenses. Il signale que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) interviendra dans le budget 2010 pour un peu moins de 30 %.

Monsieur MANIER informe l'Assemblée Départementale que le Département a choisi d'être encore plus près des réalités et donc que les estimations concernant l'APA sont réalisées sur les bénéficiaires facturés et non plus sur la base de dossiers instruits ou en cours d'instruction. Il ajoute que les prix seront ajustés au plus près.

Monsieur MANIER fait observer la mise en place du CESU pour le mode gré à gré des mandataires de l'APA, ce qui permettra, sans doute, moins d'utilisations abusives et d'indus.

Concernant les services d'aide autorisés, Monsieur MANIER indique que le Département travaille à une stabilisation des tarifs. Il précise que l'accompagnement pour la modernisation de ces services est envisagé par le biais de la signature prochaine d'une convention triennale avec la CNSA.

Evoquant l'APA en établissement, Monsieur MANIER signale la volonté de stabilisation de la tarification et la proposition qui sera faite aux établissements ou aux associations volontaires d'établir des contrats d'objectifs et de moyens sur une durée envisagée de trois ans.

Monsieur MANIER porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'un crédit d'investissement d'un peu plus de 9 millions d'euros est dédié à la création et à la réhabilitation d'EHPAD. Il précise qu'en 2010, la création de 631 nouvelles places sont prévues, 460 en EHPAD, 123 en accueil de jour Alzheimer et 43 en petite unité de vie.

Concernant les Centres Locaux d'Information (CLIC), Monsieur MANIER souligne l'objectif de faire des guichets uniques qui permettent aux personnes âgées et à leur famille de s'informer sur leurs droits, d'être conseillées dans leurs démarches et orientées vers des structures répondant à leurs besoins. Il ajoute que le Département souhaite faire de ces CLIC, des centres de ressources pour des actions de prévention.

Monsieur MANIER fait remarquer que les projets de création ou de transformation d'EHPAD comportent des solutions d'accueil adaptées aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Il fait observer qu'un soutien est apporté à travers le réseau associatif d'aide à domicile, aux aidants naturels ou professionnels, pour les aider à mieux accompagner les malades Alzheimer et leur entourage.

En concertation avec Madame Martine FILLEUL, Monsieur MANIER souhaite redynamiser les relations qui peuvent exister entre la culture et les personnes âgées, la culture étant un bon moyen de les faire sortir de leur isolement.

Monsieur MANIER indique que le fonds départemental à l'innovation serait maintenu pour un montant de 150 000 euros.

Monsieur Patrick VALOIS évoque le vieillissement de la population française et considère que la prise en charge de la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour le Département. Il estime que l'Exécutif n'a pas pris la bonne mesure des enjeux à venir.

Monsieur VALOIS souhaite que la règle de la sectorisation des autorisations de création d'EHPAD soit plus souple.

Considérant les coûts d'hébergement en EHPAD, Monsieur VALOIS constate que ceux-ci ne cessent d'augmenter, que les recours à l'aide sociale se multiplient et que le Département durcissant sa position sur les critères d'attribution de cette aide, le nombre de litiges pour impayés entre familles et directions d'EHPAD augmente. Il signale que les commissions cantonales d'admission ont disparu au profit d'une commission départementale, éloignant les élus locaux des services sociaux.

Monsieur VALOIS fait observer que le maintien à domicile a ses limites car une personne âgée très dépendante peut bénéficier au maximum d'environ 90 heures par mois d'aide ménagère.

Monsieur VALOIS informe l'Assemblée Départementale que les pouvoirs publics envisagent la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale, consacrée à la dépendance, après la vieillesse, la maladie, la famille et les accidents du travail.

Concernant l'association Téléalarme, Monsieur VALOIS souligne les incertitudes pesant sur l'avenir de cette association.

Monsieur VALOIS attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'accueil familial, qui constitue un mode

d'accueil humainement valorisant, un gisement d'emplois nouveaux pour les accueillants, et une source d'économies pour la collectivité. Il pense qu'il faut aller plus loin dans la réalisation de formes alternatives d'accueil, comme l'accueil de jour, l'accueil temporaire, des nouvelles formes d'habitat fondées sur la solidarité.

Monsieur VALOIS considère que le fonds départemental à l'innovation est une réponse timide aux enjeux du vieillissement. Il souhaite que soit organisé un Grenelle du Grand Age au plan national.

Monsieur Albert DESPRES estime qu'il est nécessaire d'opérer un traitement positivement inégalitaire en faveur des populations âgées qui, en termes de revenus, de conditions de santé, de cadre familial et social, subissent les conséquences d'une situation sanitaire défavorable au département du Nord.

Monsieur DESPRES souligne la nécessité de poursuivre la programmation des schémas 2002-2006 et 2007-2011 sur les territoires prioritaires et d'augmenter le rythme des créations de places d'hébergement.

Monsieur DESPRES considère qu'il est nécessaire de réformer le système de prise en charge dont le financement doit se faire par la solidarité nationale, avec le souci d'une égalité de traitement. Il ajoute qu'il est essentiel que soit mit en place un nouveau service public en charge de l'aide aux personnes dépendantes dans le cadre de l'assurance maladie avec réforme fiscale.

Monsieur Gérard BOUSSEMART déplore le désengagement de l'Etat par la compensation de l'APA à 30 % au lieu des 40 % à l'origine et par des prestations données aux retraités à partir de 75 ans au lieu de 70.

Monsieur BOUSSEMART souligne que la légère baisse du budget 2010 pour les personnes âgées correspond à la prise en compte des prestations réellement facturées et non plus à celle des dossiers instruits.

Monsieur BOUSSEMART évoque la mise en place du CESU spécifique à l'APA et du 30^{ème} CLIC.

Considérant que 70 % des malades d'Alzheimer sont pris en charge par les familles, Monsieur BOUSSEMART considère que l'aide aux aidants doit être développée pour les familles d'accueil.

Monsieur BOUSSEMART estime que l'aide aux personnes âgées reste de qualité et l'axe majeur de la politique du Conseil Général du Nord.

Monsieur MANIER considère, comme Monsieur VALOIS, que la solidarité nationale ne jouera pleinement que si une cinquième branche de la sécurité sociale pour la dépendance est instaurée. Il indique que la suppression des commissions d'aide sociale a été décidée en 2005 par une ordonnance du Gouvernement.

Monsieur MANIER signale que le Département n'accompagne que les services d'aide à domicile autorisés, car il n'est pas possible de le faire pour les autres.

Monsieur MANIER souligne l'insuffisance des compensations de l'Etat.

Monsieur MANIER fait remarquer que le vieillissement de la population et son maintien plus longtemps à domicile, entraîne une double nécessité, d'une part l'adaptation des logements au vieillissement de ses occupants, d'autre part la médicalisation des établissements et la prise en compte des dégénérescences notamment à travers la maladie d'Alzheimer.

Enfance et Famille

Monsieur Fabien THIEME indique que pour financer les dépenses de la délégation Enfance Famille en 2010, 405 525 276 euros sont à envisager, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2009.

Monsieur THIEME cite les principaux objectifs dans l'élaboration du budget : la poursuite de la mise en œuvre des orientations du volet Enfance Famille, la maîtrise des dépenses en matière d'hébergement, la volonté de soutenir et de développer l'accueil familial en initiant les unités d'accueil familial et en proposant des formations afin de professionnaliser les assistants familiaux.

Monsieur THIEME informe les Conseillers Généraux que dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse signé entre le Département et les CAF, un coordinateur de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant du Nord (CDAJE), est recruté pour l'année 2010.

Monsieur THIEME rappelle que le Département contribue à la formation des assistants maternels, à la création de places en mode de garde collectif et d'un lieu d'accueil parents/enfants, ainsi qu'à la création ou l'aménagement de locaux pour cinq centres de consultation de PMI.

Monsieur THIEME précise que le Département poursuivra son effort en matière de consultation prénatale et infantile, en continuant de financer les consultations conventionnées et en donnant les moyens nécessaires au fonctionnement des services de PMI.

Evoquant le budget destiné à l'Enfance, Monsieur THIEME estime que le budget devrait atteindre 397 349 561 euros, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à 2009.

Concernant les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert, Monsieur THIEME indique que le Département souhaite autoriser les associations à appliquer une norme familiale d'un éducateur spécialisé pour 17 familles suivies.

Monsieur THIEME annonce que le Département va reconduire ses actions de soutien à la parentalité via la promotion de l'allaitement maternel, l'accueil d'éveil ou encore les accueils collectifs pour mineurs sans hébergement. Il souligne également le financement d'actions de médiation et de thérapie familiale, le renouvellement des conventions avec les associations de parents d'enfants inadaptés ainsi que le maintien de l'aide à

la parentalité personnalisée auprès de personnes présentant une déficience ou une fragilité cruciale.

Concernant l'accueil en établissement, Monsieur THIEME pense qu'il est nécessaire d'inscrire au budget une somme en augmentation de 2 % par rapport à 2009.

Monsieur THIEME signale que les nouveaux moyens sollicités dans le cadre de la mise en œuvre du schéma Enfance Famille destinés à la création d'un centre éducatif de soins, projet qui bénéficiera d'un cofinancement de la protection judiciaire de la jeunesse, de crédits de l'assurance maladie et de ceux destinés à l'éducation spécialisée.

Monsieur THIEME rappelle la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'Enfance ainsi que la professionnalisation des assistants familiaux.

Monsieur THIEME annonce que les unités d'accueil familial seront mises en place à compter du premier semestre 2010.

Madame Brigitte LHERBIER attire l'attention sur les enfants Roms qui mendient dans plusieurs communes du département. Elle estime qu'un partenariat efficace doit être mis en œuvre entre les différentes administrations concernées pour solutionner ce problème.

Madame LHERBIER évoque les états généraux de l'Enfance, lancés le 16 février dernier à l'initiative de la Secrétaire d'Etat à la famille.

Madame LHERBIER signale que le Ministre du Budget a annoncé le mois dernier la création d'un fonds dédié à la protection de l'Enfance d'un montant de 30 millions d'euros, d'ores et déjà provisionné sur le compte de la CNAF.

Concernant le problème des bébés haïtiens, Madame LHERBIER demande si le Département, par le biais de la Maison Départementale de l'Adoption, peut apporter un soutien logistique à ces enfants et leurs familles, ainsi qu'une aide à la mise en relation avec les orphelins.

Evoquant le phénomène de maternité précoce qui présente une acuité particulière dans le département du Nord, Madame LHERBIER estime qu'un partenariat étroit doit être mis en place entre l'Education Nationale et le Département afin d'améliorer les actions de prévention auprès des jeunes filles.

Concernant les maisons d'assistantes maternelles, Madame LHERBIER indique que le Sénat a adopté la proposition de loi visant à préciser les contours juridiques de ces structures. Elle signale que des associations d'assistantes maternelles attendent du Département qu'il témoigne de son intérêt pour ce mode d'accueil.

Monsieur Bernard BAUDOIX constate que la crise provoque d'importantes difficultés et que la misère gagne du terrain. Il fait observer que le budget Enfance Famille présenté, témoigne de la volonté de maintenir les efforts en

direction des familles nordistes.

Monsieur BAUDOUX souligne la volonté affirmée du Département de poursuivre la promotion de l'accès à la contraception pour les jeunes et les familles défavorisées ainsi que la poursuite des actions de prévention médico-sociale. Il salue le maintien des actions de soutien à la parentalité et notamment celles en direction des personnes présentant déficience ou fragilité.

Monsieur BAUDOUX estime que le projet de centre éducatif et de soins permettra, par des moyens conjugués, d'éviter des placements inadéquats et la poursuite de l'expérimentation de nouvelles formes de prises en charge. Il considère qu'il est pertinent de soutenir et développer l'accueil familial via notamment les unités d'accueil familial et les formations de professionnalisation des assistants familiaux.

Madame Françoise POLNECQ rappelle que protéger les enfants est une priorité du Département et que cette protection est placée sous le signe de la prévention et de l'accompagnement des familles.

Madame POLNECQ souligne les différents éléments de la politique Enfance Famille, tels que l'engagement pour l'organisation de la protection maternelle et infantile, l'évolution des pratiques réformant la protection de l'Enfance avec notamment la prévention de la maltraitance, la poursuite de la mise en œuvre du volet Enfance Famille du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, et enfin le travail réalisé par l'unité adoption et droits de l'enfant.

Madame POLNECQ constate que le Département, malgré les désengagements de l'Etat, s'engage pour 2010 très fortement pour les enfants et aux côtés des familles du Nord. Elle annonce que le Groupe Socialiste approuve ces orientations et s'en félicite.

Monsieur THIEME signale que la population des Roms est très largement accueillie par les UTPAS et qu'elle est aidée par le Département avec le versement d'allocations mensuelles.

Concernant l'adoption, Monsieur THIEME souligne que le Département est particulièrement innovant en la matière, avec la maison de l'adoption.

Evoquant les modes de garde de la petite enfance, Monsieur THIEME fait observer les tentatives de dérèglementation de la part de l'Etat, avec le risque de faire baisser la qualité. Il précise que le rôle du Département dans ce domaine est de veiller au respect de la réglementation.

Monsieur THIEME rappelle que l'Etat avait en 2007 décidé de contribuer, dans le cadre d'un financement du fonds de protection de l'Enfance, à une ligne budgétaire de 30 millions d'euros et qu'il a fallu se fâcher pour que celui-ci respecte ses engagements.

Monsieur THIEME salue les assistants familiaux, ainsi que toutes celles et tous ceux qui concourent à la mise en

œuvre des politiques départementales.

Personnes en situation de handicap

Monsieur Jean-Luc CHAGNON indique que le budget 2010 consacré aux personnes en situation de handicap sera en augmentation de 6,6 % par rapport à 2009. Il ajoute qu'il permettra de poursuivre la politique de solidarité axée sur le libre choix de la personne en situation de handicap pour de meilleures conditions de vie et d'intégration.

Monsieur CHAGNON signale qu'il faudra conforter les efforts en matière d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de handicap, poursuivre le travail entrepris avec la maison départementale des personnes handicapées, répondre à l'explosion financière des crédits consacrés au versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Il souligne la nécessité de mettre en œuvre le nouveau dispositif portant réforme de la protection juridique des majeurs, de poursuivre les actions dans le cadre du fonds départemental à l'innovation et du schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011.

Monsieur CHAGNON fait remarquer qu'en 2009, la solidarité départementale s'est largement exprimée auprès des personnes en situation de handicap tout en assurant la maîtrise budgétaire des crédits grâce à un meilleur contrôle de gestion des services et des établissements.

Monsieur CHAGNON rappelle que 237 places autorisées ont été ouvertes en 2009, et que 800 places restent à ouvrir dans notre département.

Monsieur CHAGNON remercie les Conseillers Généraux de ne plus dire personnes handicapées mais personnes en situation de handicap, cette nouvelle terminologie identifiant plus les personnes que le handicap qui les caractérise.

Monsieur CHAGNON évoque les deux allocations versées aux personnes en situation de handicap, la PCH dont le budget est en augmentation car le nombre de bénéficiaires a progressé de 67 % en 2009, et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) en diminution constante puisque la PCH a pour vocation de se substituer à elle.

Concernant l'hébergement, Monsieur CHAGNON indique que le Département a souhaité revoir le cadre conventionnel qui organise les relations avec les établissements. Il ajoute qu'une réflexion sera nécessaire sur la justesse de répartition de l'offre sur le département du Nord en fonction des lieux, des types de handicap et des catégories d'âge.

Evoquant les MDPH, Monsieur CHAGNON rappelle que le Département a contribué au démarrage de l'activité dès le 1^{er} janvier 2006 en apportant un soutien technique, financier et humain. Il signale qu'un protocole régissant les relations entre le Département et la MDPH est en cours d'écriture par les services départementaux pour permettre un meilleur exercice de la tutelle administrative.

Monsieur CHAGNON informe l'Assemblée Départementale que les subventions 2009 dans le cadre du fonds départemental à l'innovation seront reconduites en 2010.

Monsieur CHAGNON indique que dans le cadre de la réforme des tutelles, la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé a été prévue.

Monsieur CHAGNON conclut en indiquant que le budget est en augmentation prévisionnelle de 6,6 %, soit un effort globalement considérable du Département en faveur des personnes en situation de handicap.

Monsieur Jean-Marc GOSSET rappelle la vocation de la PCH qui consiste à substituer aux allocations existantes une prestation unique dont l'attribution est conditionnée à l'élaboration d'un projet de vie, en concertation entre l'allocataire et l'équipe médico-sociale.

Monsieur GOSSET signale que le rôle de la MDPH doit être de mieux faire connaître la PCH, d'inciter les personnes potentiellement concernées à effectuer les démarches requises de manière à ce qu'elles puissent accéder à des conditions de vie de meilleure qualité et avoir des perspectives d'avenir plus ouvertes.

Evoquant les précédents dysfonctionnements de la MDPH, Monsieur GOSSET demande si la sérénité prévaut désormais.

Concernant l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap, Monsieur GOSSET souhaite savoir s'il existe des bâtiments départementaux non accessibles et dans l'affirmative, s'il existe un échéancier des travaux à réaliser. Il fait remarquer que dans son rôle d'aménageur, le Département peut attribuer des subventions d'aide à l'accessibilité des bâtiments communaux ou intercommunaux, soutien indispensable dans les territoires ruraux.

Monsieur GOSSET souligne l'optimisation des conditions du maintien à domicile, rendu possible grâce à la PCH et l'accent à mettre sur l'innovation et la souplesse dans les formes d'hébergement.

Monsieur GOSSET signale que l'effort engagé par la MDPH dans le raccourcissement des délais de traitement des dossiers est une réalité et qu'il doit être poursuivi. Il estime que le fonds de compensation de la PCH fonctionne maintenant efficacement.

Monsieur Jean JAROSZ fait remarquer que des projets de nouvelles constructions sont en attente et qu'il serait souhaitable que soient créées au plus vite les conditions de leur réalisation.

Concernant l'accessibilité des bâtiments publics, Monsieur JAROSZ évoque la mise en place de commissions d'accessibilité dans les collectivités territoriales et déplore le manque de moyens financiers pour faire face aux légitimes revendications.

Monsieur JAROSZ s'interroge sur le fonctionnement de

la MDPH et pense qu'une mise au point serait nécessaire.

Monsieur JAROSZ exprime son admiration pour le handisport qui cherche à trouver sa place et pour les athlètes qui participent aux jeux paralympiques de Vancouver au Canada.

Madame Marie DEROO indique que la MDPH reçoit 120 000 demandes de prise en charge par an.

Concernant l'obligation faite aux collectivités et aux organismes de rendre tous les services et bâtiments publics accessibles aux personnes souffrant de handicap, Madame DEROO rappelle qu'il s'agit d'un chantier énorme, utile et demandant beaucoup de moyens.

Concernant la compensation du handicap, Madame DEROO souligne que le Département s'est vu confier cette mission et qu'il s'est attelé à la tâche notamment en regroupant et organisant des services, en aménageant de nouveaux locaux, et en s'appropriant de nouveaux outils informatiques. Elle signale la nécessité de pouvoir répondre à toutes les demandes, celles-ci ne cessant de progresser, tant par leur nombre que par le montant des aides nécessaires.

Madame DEROO rappelle que la politique en faveur des personnes souffrant de handicap a été voulue, décidée par l'Etat et confiée au Département, celui-ci y adhérant pleinement. Elle s'interroge sur les moyens affectés à cette politique, car le CNSA envisage de verser 23,6 millions d'euros pour 2010 et qu'il manquera 30 millions d'euros.

Madame DEROO invite tous les Conseillers Généraux à réclamer auprès de l'Etat les solutions nécessaires pour abonder le budget permettant la compensation du handicap.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON remercie les services départementaux ainsi que tous les partenaires qui travaillent sur la prise en charge des personnes en situation de handicap. Il fait observer que ce budget difficile à monter a quand même permis de sécuriser le secteur de la solidarité.

Monsieur CHAGNON fait remarquer que le Département du Nord s'est doté d'une MDPH dès 2006. Il souligne que pour être au plus près de la population, deux antennes ont été créées, l'une à Villeneuve d'Ascq, l'autre à Valenciennes ainsi qu'un réseau de 150 lieux d'accueil.

Monsieur CHAGNON précise que la MDPH fonctionne bien, avec des délais d'instruction des dossiers conformes à la loi.

Concernant le problème de l'accessibilité des bâtiments publics, Monsieur CHAGNON indique que les structures départementales sont mises aux normes ou conçues pour l'être, exceptée la Préfecture dont la mise en conformité est très compliquée. Il rappelle que le Département finance au travers du FDAN des équipements ou des mises aux normes dans les communes.

Monsieur CHAGNON signale qu'avec l'aide de Madame Danièle THINON, il souhaite développer le handisport et soutenir des projets en faveur de cette politique.

Monsieur le Président revient sur la question de la MDPH ainsi que sur l'accessibilité des bâtiments publics.

Monsieur le Président demande aux Conseillers Généraux de considérer que le vœu, qui fait suite à l'entretien de la veille avec la Coordination française pour le lobby européen des femmes, a été déposé dans les délais.

Constatant l'accord de l'Assemblée Départementale, Monsieur le Président renvoi ce vœu en Commission Budget et Ressources Humaines pour examen avant la prochaine séance plénière.

Infrastructures

Madame Jocya VANCOILLIE fait le bilan du plan routier départemental 2005-2010 ainsi que du plan routier des routes nationales transférées. Elle évoque le nouveau plan routier 2010-2015.

Madame VANDOILLIE fait observer que de nombreux grands projets sont techniquement très avancés, mais que le contexte budgétaire déterminera le rythme auquel ils pourront être menés dans les années à venir.

Madame VANCOILLIE présente quelques opérations phares réalisées durant l'année écoulée ou en phase d'achèvement.

Evoquant le contournement de Cantin, Madame VANCOILLIE attire l'attention sur ce chantier qui fera l'objet d'une certification haute qualité environnementale « route durable ». Elle précise qu'il s'agit d'une initiative du Conseil Général du Nord qui aboutira à un véritable label de qualité.

Madame VANCOILLIE indique qu'en 2010, la démarche « route durable » sera appliquée à l'ensemble des projets en visant la certification lorsque la taille de l'opération s'y prête. Elle ajoute que l'optimisation globale des projets permet non seulement d'améliorer la qualité, mais de maîtriser les coûts.

Madame VANCOILLIE informe l'Assemblée Départementale que les vagues de froid durables de cet hiver ont conduit à intensifier les opérations de viabilité hivernale, utilisant une partie des crédits d'entretien estival du réseau. Elle déplore les dégâts importants constatés sur le réseau malgré les nombreuses barrières de dégel posées et qui nécessiteront d'y consacrer une part significative du programme d'amélioration.

Concernant le port de Gravelines Grand-Fort-Philippe, Madame VANCOILLIE fait observer qu'après évaluation avec le conseil portuaire, de nombreux travaux sont prévus pour 2010 afin de maintenir un état de fonctionnement satisfaisant.

Madame VANCOILLIE souligne que l'effort réalisé par le Département pour mettre à niveau les routes nationales transférées permettra de profiter de leur révision pour les fusionner en un plan unique couvrant l'ensemble du réseau.

Concernant le plan routier départemental 2010-2015, Madame VANCOILLIE signale qu'il devra tenir compte d'une contrainte financière qui exigera de définir des priorités en partenariat avec les territoires. Elle précise qu'il sera l'occasion d'affirmer certains programmes spécifiques tels que la mise en accessibilité des espaces publics, la sécurisation des passages à niveau, la réfection des ouvrages d'art ou encore le développement du réseau des pistes cyclables.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER fait observer que le Département a fait le choix budgétaire de diminuer l'investissement plutôt que chercher à maîtriser de manière efficace les dépenses de fonctionnement. Il estime que la diminution du montant des investissements affectera l'activité des entreprises et donc l'emploi.

Evoquant la campagne intensive de salage pendant l'hiver, Monsieur DETAVERNIER souhaiterait en connaître le coût.

Monsieur DETAVERNIER se réjouit de la démarche « route durable » qui sera appliquée à l'ensemble des projets de voirie sous maîtrise d'ouvrage départementale et de l'objectif de certification qui l'accompagne. Il signale qu'il y a encore des territoires du département à désenclaver et qu'il est impératif d'allier le développement durable à une approche pragmatique des déplacements.

Monsieur DETAVERNIER estime qu'une meilleure cohérence entre les projets économiques et les programmations de voirie sera possible, d'une part lorsque les projets de territoire seront généralisés et d'autre part, après la réforme territoriale, quand le Département et la Région travailleront de manière totalement concertée.

Monsieur Jean JAROSZ met en exergue l'état parfois dégradé des routes nationales. Il fait remarquer que les routes transférées sans financement par l'Etat, entament les crédits consacrés à l'entretien du réseau routier départemental et à la création de voies nouvelles.

Monsieur JAROSZ demande à ce que l'Etat rembourse les sommes dues au Département, soit au moins 300 millions d'euros par an.

Madame Jocya VANCOILLIE rappelle le transfert des routes nationales au 1^{er} janvier 2006 et l'adoption du plan national des routes transférées. Elle précise que ce réseau a été largement réhabilité, rénové, amélioré et que 100 millions d'euros lui ont été consacrés en deux ans.

Madame VANCOILLIE fait remarquer que le Grenelle de l'Environnement engage à optimiser les projets routiers mais aussi à réfléchir à un service hivernal avec des méthodes plus douces pour les routes et plus respectueuses de l'environnement. Elle ajoute qu'il est trop tôt pour estimer le coût réel de la viabilité hivernale car une partie de l'entretien devra aussi y être consacrée.

Madame VANCOILLIE fait observer que le Département refuse d'accorder les financements demandés par l'Etat pour ses propres projets, tant qu'il ne sera pas partenaire

des projets routiers départementaux.

Monsieur le Président souligne l'importance du contournement nord de Valenciennes. Il indique que celui-ci sera réalisé mais au rythme des moyens financiers du Département.

Concernant les relations du Département avec la Région Nord Pas-de-Calais, Monsieur le Président précise qu'elles existent et qu'il y a une parfaite communion d'actions, notamment dans le domaine routier avec le subventionnement de travaux réalisés sur les routes nationales transférées inscrites au Contrat de Plan.

Monsieur le Président remercie tous les collaborateurs du Département ayant participé à la campagne de salage, permettant ainsi une bonne circulation sur les routes départementales.

Politique de l'Eau

Monsieur Jean SCHEPMAN rappelle les principales orientations et priorités de la Politique de l'Eau. Il souligne que le Département n'est pas seulement un soutien technique et financier pour l'assistance aux collectivités, mais qu'il est également maître d'ouvrage, notamment pour le programme départemental de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux.

Concernant l'assainissement, Monsieur SCHEPMAN signale l'aide financière aux maîtres d'ouvrage de l'assainissement rural, mais aussi aux particuliers pour le raccordement des immeubles au réseau collectif d'assainissement en milieu rural.

Monsieur SCHEPMAN évoque le partenariat avec l'Institution Interdépartementale des Wateringues qui veille à la protection des wateringues contre les inondations, le Syndicat Mixte pour l'adduction des eaux de la Lys qui joue un rôle essentiel pour l'eau potable dans la Métropole Lilloise et l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Monsieur SCHEPMAN fait observer que d'autres politiques départementales concourent directement à la mise en œuvre des orientations de la Politique de l'Eau, telles que la protection de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion des sols par le boisement, la plantation et l'entretien des haies, le combat contre les inondations par l'aménagement foncier, la préservation des zones humides et l'aménagement de zones d'expansion de crues naturelles.

Evoquant le changement climatique, Monsieur SCHEPMAN indique que les Nordistes sont de plus en plus soumis aux risques naturels. Il estime qu'il faut prévenir ces risques, sans toutefois pouvoir garantir le risque zéro.

Monsieur SCHEPMAN souligne quelques nouvelles actions du Département en 2010, notamment la révision de la convention générale avec l'Agence de l'eau, le travail sur la Charte départementale de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ainsi que l'inscription de la gestion hydraulique durable dans la démarche de territorialisation.

Concernant les incidences budgétaires, Monsieur SCHEPMAN signale que les investissements seront dirigés vers la gestion hydraulique durable et l'assainissement et que les crédits de fonctionnement contribueront au respect des engagements pris par le Département auprès des institutions interdépartementales.

Monsieur Philippe WAYMEL rappelle la vulnérabilité du littoral départemental à la montée du niveau des eaux de mer et aux inondations. Il fait remarquer que d'importants travaux de rénovation et de consolidation sont à envisager sur les installations de pompage des wateringues.

Concernant le lancement d'un programme pluriannuel de travaux en concertation avec l'Institution Interdépartementale des Wateringues et les partenaires, pour moderniser et réhabiliter un certain nombre d'ouvrages de protection contre les crues, Monsieur WAYMEL souhaite connaître les perspectives à venir, notamment sur sa programmation et la répartition de son financement.

Monsieur Albert DESPRES constate que l'eau coûte de plus en plus cher à la population et aux collectivités. Il estime qu'il est indispensable que le Département continue de participer à son assainissement dans les communes rurales et donc à la rendre de meilleure qualité pour les Nordistes.

Monsieur DESPRES considère que la création d'un office public de l'eau, avec la nationalisation des multinationales de l'eau prend davantage de sens aujourd'hui et devient une exigence.

Monsieur Michel GILLOEN souligne que la politique départementale de l'eau, adoptée par le Conseil Général du Nord le 3 juin 2003, a démontré l'importance des actions entreprises sur l'ensemble du territoire par le Département. Il s'interroge sur les conséquences de la suppression de la clause générale de compétence, visée dans le projet de réforme des collectivités territoriales, sur l'action du Département du Nord, dans le cadre de sa politique de l'eau.

Monsieur GILLOEN souligne le projet de création de zones d'expansion de crues en collaboration avec des partenaires belges de Flandre occidentale.

Monsieur GILLOEN interroge Monsieur SCHEPMAN sur les actions possibles du Département pour apporter de l'aide aux collectivités démunies face à la dégradation de la qualité de l'accompagnement par les services de l'Etat et à la complexité de la problématique de protection des risques.

Monsieur Jean SCHEPMAN rappelle que la très forte pluviométrie du mois de novembre a nécessité le travail continu des pompes, entraînant d'énormes dépenses. Il remercie les deux Départements qui ont assuré leur soutien financier au Département du Nord pour l'électricité.

Concernant le programme pluriannuel de travaux, Monsieur SCHEPMAN indique que Monsieur le Préfet a trouvé des financements auprès des sections, pour un plan de 6 millions d'euros de travaux sur 6 ans. Il précise que les travaux sur la digue « Tixier » commenceront

prochainement, en espérant que le plan « Dignes » de Monsieur BORLOO permette de trouver des crédits car il manque 700 000 euros pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur la nécessité de réfléchir à tout ce qui peut être prévisible dans le domaine des risques liés aux crues.

Evoquant la cohérence de la politique départementale dans le domaine de l'eau sur des bassins et des territoires, Monsieur SCHEPMAN s'interroge sur l'avenir de cette politique quand le Département n'aura plus cette compétence générale.

Monsieur Jean-René LECERF indique qu'à partir de 2014, une seule collectivité, la Région ou le Département, sera désignée pour assumer la compétence dans le domaine de l'eau et que le montant global des subventions n'en souffrira pas.

Monsieur SCHEPMAN signale que le Département a l'ingénierie nécessaire pour aider les territoires dans leurs projets de lutte contre les inondations ou de protection de la ressource en eau, dans le cadre des contrats de ressources.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur l'aspect transfrontalier d'un dossier sur l'eau.

Monsieur le Président souligne l'aspect volontariste de la politique de l'eau. Il précise que le problème de l'eau ne se pose pas seulement sur le littoral mais sur l'ensemble du département du Nord, à travers les risques d'inondations, les menaces qui pèsent sur les nappes phréatiques et les difficultés à assurer le traitement et la récupération des eaux usées.

Affaires Européennes et Relations Internationales

Monsieur Renaud TARDY fait remarquer que le budget des Affaires Européennes et Relations Internationales a la caractéristique de générer des recettes, ou d'être souvent conditionné à la participation financière d'autres collectivités ou entités. Il indique que les actions européennes bénéficient aujourd'hui, d'une approche globale plus structurée, avec des services qui sont tous attentifs aux fonds européens disponibles et à leur recherche.

Monsieur TARDY fait observer que les partenariats avec les autres pays européens sont souvent des coopérations déjà anciennes qui suivent leur cours.

Concernant les échanges de jeunes, Monsieur TARDY informe l'Assemblée Départementale que cette politique sera modifiée pour que ces voyages soient plus pédagogiques.

Monsieur TARDY cite diverses coopérations de solidarité internationale.

Monsieur TARDY estime que le budget des Relations Internationales et Affaires Européennes mérite d'être maintenu, pour continuer de tisser des liens avec les

partenaires du Département et d'investir dans une politique européenne porteuse d'avenir.

Monsieur PERAT rappelle que la difficulté dans les relations internationales consiste à identifier la bonne collectivité étrangère, pour qu'un véritable dialogue puisse réellement s'instaurer et matérialiser des actions qui puissent avoir un retentissement sur les Nordistes.

Monsieur PERAT se réjouit du maintien de l'enveloppe consacrée aux échanges de jeunes car en leur permettant d'élargir leurs horizons, de s'ouvrir aux autres cultures, le Département contribue à construire les citoyens de demain.

Monsieur PERAT fait remarquer le processus de mutualisation réunissant des partenaires, notamment à travers l'étude sur le vieillissement de populations et la prise en charge du phénomène de la dépendance, dont le financement est assuré conjointement par chacun des partenaires.

Evoquant les actions de solidarité en direction des partenaires africains, Monsieur PERAT estime nécessaire de les poursuivre malgré la faiblesse du budget alloué.

Monsieur PERAT indique que les relations internationales constituent un bon outil de promotion et de valorisation des politiques départementales à travers de nombreuses tribunes qui permettent la parole et la présentation d'expériences.

Monsieur TARDY estime que la coopération internationale est utile à la recherche de financements européens, mais aussi à l'enrichissement de la « vie sociale » du Département.

Tourisme et Sport

Madame Danièle THINON indique que la délégation « Tourisme et Sport » participe au rayonnement et au développement du territoire. Elle souligne qu'il s'agit d'une politique volontaire, qui répond aux besoins sociaux non satisfaits, dans un souci de proximité, d'efficacité et de solidarité.

Madame THINON fait observer que l'aide octroyée aux Nordistes pour leurs projets d'hébergements ruraux, l'accompagnement des communes pour la construction des plateaux multisports, ainsi que le succès de la station touristique du Val Joly, participe au développement et à l'aménagement des territoires. Elle souligne la volonté du Département de réduire les inégalités d'accès aux équipements touristiques, aux loisirs et aux sports.

Evoquant la politique d'hébergement durable qui prône l'excellence environnementale et sociale, l'éco-construction et l'accès des plus fragiles à ces sites, Madame THINON informe les Conseillers Généraux que le Département a reçu le prix national « éco-Département », décerné par l'association des éco-Maires.

Madame THINON fait remarquer que le Département est l'un des départements les plus sportifs de France. Elle souligne les liens de partenariat tissés avec les différents

acteurs sportifs, les collèges, les comités départementaux sportifs et les communes, créant ainsi une offre de services durable.

Madame THINON indique que dans un souci d'équité, le Département propose aux Nordistes des lieux de découverte et de pratique des sports. Elle précise qu'en dotant les petites communes de terrains de sport et en offrant aux clubs des équipements de haute qualité, le Conseil Général du Nord investit dans l'aménagement des territoires et dans les futurs champions nordistes.

Concernant le sport de haut niveau, Madame THINON fait observer que le Département restera présent auprès des sportifs car les bourses attribuées déterminent leur avenir. Elle ajoute que l'accompagnement des événements de haut niveau sera poursuivi car ils concourent au rayonnement des territoires.

Concernant le Tourisme, Madame THINON évoque les principaux projets tels que la poursuite de l'évolution du schéma directeur de signalisation et d'information touristique, l'aide aux manifestations touristiques durables avec la réalisation d'un guide d'organisation, et l'évolution de la politique « fonds de promotion touristique ».

Madame THINON rappelle que le Prix national « Département Fleuri » a été octroyé au Département pour la troisième fois.

Concernant la station touristique du Val Joly, Madame THINON constate qu'en période de vacances scolaires, la station résidence affiche des taux de remplissage d'environ 92 %. Elle ajoute que ce projet est déjà créateur de 107 emplois.

Monsieur Jean-René LECERF se demande si des actions sont envisagées par le Conseil Général du Nord pour bénéficier des retombées des Jeux Olympiques qui se dérouleront à Londres.

Monsieur LECERF considère que les clubs amateurs de haut niveau représentent un facteur important d'attractivité du territoire et surtout une formidable émulation pour la venue des jeunes dans des clubs sportifs. Il estime que l'attitude du Département du Nord est discriminatoire à l'égard de ces clubs, ceux du Département du Pas-de-Calais possédant des moyens bien supérieurs.

Monsieur Fabien THIEME constate la baisse des crédits prévus pour le développement de l'offre touristique. Il réaffirme son attachement à la station du Val Joly, qui permet le développement d'une véritable offre touristique attractive dans le sud du département du Nord.

Monsieur THIEME salue l'effort réalisé ces dernières années en matière de sport de proximité, notamment en favorisant la pratique sportive au sein des collèges.

Evoquant la réforme territoriale et les menaces qui pèsent sur la clause de compétence générale, Monsieur THIEME estime que cela mettra en péril les politiques volontaristes telles que le sport.

Monsieur Jean-Luc PERAT fait observer que la réalisation d'équipements sportifs contribue au maintien et au développement d'emplois dans le département du Nord. Il cite différentes structures sportives ayant bénéficié des subventions départementales en 2009.

Monsieur PERAT souligne la décision de maintenir, malgré la crise, la contribution du Département à l'aménagement du territoire à travers le financement d'infrastructures sportives de qualité, adaptées aux besoins et répondant à des attentes fortes.

Monsieur PERAT fait remarquer que les communes, notamment les plus petites, n'oseraient pas s'engager seules dans la construction d'équipements sportifs. Il ajoute que la remise en cause de la clause de compétence générale risque de porter atteinte aux différentes initiatives.

Monsieur Alain POYART constate le recul de l'activité touristique dans notre département en 2009. Il pense qu'il est essentiel de réagir car le tourisme est une activité économique importante.

Monsieur POYART souligne avec intérêt la volonté du Département de faire évoluer les politiques touristiques sous l'angle du développement durable.

Concernant la station touristique du Val Joly, Monsieur POYART estime que le bilan est positif pour l'hébergement et la fréquentation des installations, relatif pour le partenariat avec le reste de l'Avesnois, et décevant pour l'activité commerciale sur le site.

Monsieur POYART signale qu'un grand plan de relance a été mis en place au niveau national. Il estime qu'il est du devoir des collectivités locales de le relayer et de le développer.

Monsieur POYART propose que soit élaboré un plan de communication et d'animation ambitieux pour développer le tourisme et démontrer que le Nord a des atouts méconnus mais réels. Il considère que le budget tourisme doit connaître une croissance importante en 2010.

Monsieur Philippe LETY mentionne quelques chiffres pour faire le bilan 2009 de la station touristique du Val Joly. Il indique que des enquêtes de satisfaction ont montré que 95 % des personnes interrogées étaient satisfaites.

Monsieur LETY signale que le Conseil Général du Nord doit poursuivre ses engagements car le projet de la station du Val Joly n'est pas encore complètement abouti. Il cite les différents projets en cours de réalisation ou à venir.

Concernant la station touristique du Val Joly, Monsieur LETY souligne la volonté du Département de réduire sa dépendance, en renforçant les ventes, notamment dans le domaine du tourisme d'affaires, en améliorant l'efficacité et en faisant évoluer les méthodes tout en préservant la qualité du service.

Monsieur LETY évoque une éventuelle extension de

l'usage du « Pass Joly » auprès des acteurs du développement touristique de ce territoire, la montée en puissance commerciale du centre de conférence et le projet d'élaboration d'un pôle d'excellence rurale tourisme.

Monsieur LETY estime que cette politique volontariste doit permettre d'accentuer la mutualisation des savoir-faire et des moyens, de concourir à rendre notre territoire plus visible, plus audible, tout en respectant les valeurs des Nordistes et les compétences de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Madame Danièle THINON informe Monsieur Jean-René LECERF que le projet « Channel District » pour les Jeux Olympiques n'a pas été oublié et qu'un budget de 50 000 euros lui a été alloué.

Madame THINON signale l'objectif de labelliser la station du Val Joly en base d'oxygénation et de remise en forme pour les équipes nationales et internationales qui voudront y résider.

Concernant les clubs sportifs amateurs de haut niveau, Madame THINON fait observer que d'autres collectivités les financent déjà. Elle indique que le Département a choisi de reporter ces financements en donnant des bourses à des sportifs jeunes pour leur permettre d'exercer leur sport.

Madame THINON fait remarquer que les clubs et associations sportives s'inquiètent pour leur avenir.

Madame THINON estime que le Tourisme n'est pas en recul. Elle fait observer qu'il y a une augmentation de la clientèle dans les gîtes et les labels d'accueil du département du Nord.

Madame THINON considère que la station touristique du Val Joly est encore en évolution, et qu'un travail en concertation avec les territoires et les commerçants est nécessaire.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 30.

MARDI 9 MARS 2010 – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 05.

Collèges

Monsieur Bernard BAUDOUX signale que malgré un contexte économique et financier extrêmement difficile, l'année 2010 sera marquée par la poursuite d'un volontarisme politique qui doit permettre de maintenir l'essentiel des objectifs mis en œuvre ces dernières années. Il salue l'excellent travail des équipes de la Direction de l'enseignement.

Monsieur BAUDOUX note, concernant les constructions, que 13 chantiers sont en cours et met en exergue la place centrale du développement durable. Il évoque également la question de l'entretien et de la rénovation des collèges et attire l'attention des Conseillers Généraux sur le plan de maîtrise de l'énergie.

Monsieur BAUDOUX explique qu'il faudra réfléchir à nouveau sur la politique départementale en faveur de la construction des équipements sportifs et soulève la question des piscines.

Concernant les technologies de l'information et de la communication, Monsieur BAUDOUX indique que la création d'espaces numériques de travail est envisagée et rappelle que le Département poursuit son objectif de dotation d'un ordinateur pour quatre élèves sous la forme d'appel à projets.

Monsieur BAUDOUX précise que les coûts de fonctionnement sont pratiquement restés stables depuis trois ans et met en exergue d'importants efforts sur les économies d'énergie. Il ajoute que la diminution des fonds de réserve continue à se mettre en œuvre.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des regroupements de collèges ainsi que sur celle de la restauration.

Monsieur BAUDOUX fait observer que le Département maintient son soutien aux familles les plus modestes.

Monsieur BAUDOUX conclut en soulignant que malgré la politique nationale qui est menée avec les suppressions de postes et la réduction des moyens, le Département maintient sa politique en faveur des collèges.

Monsieur Michel VANDEVOORDE revient sur l'état calamiteux des collèges confiés au Département en 1982 et note qu'un travail considérable a été réalisé dans le Nord en matière de remise à niveau des collèges.

Monsieur VANDEVOORDE souhaite que le haut niveau d'engagement du Département en faveur des collèges publics soit maintenu malgré les difficultés budgétaires.

Monsieur VANDEVOORDE indique que l'éducation des jeunes nordistes est une priorité et pense que l'investissement du Département restera fort en 2010 pour les collèges à conforter, à restructurer ou à construire.

Monsieur Jean-Claude DEBUS revient sur le transfert des collèges par Monsieur Gaston DEFFERRE et pense qu'il n'y avait aucune compensation de l'Etat.

S'agissant de la politique de construction, Monsieur DEBUS considère qu'il faut cesser d'avoir l'obsession de nouveaux collèges et prend l'exemple de la ville de Roubaix où trois nouveaux collèges ont ouvert leurs portes en 2009. Il pense que le Département peut désormais consacrer sa priorité à d'autres initiatives comme, par exemple, la création de l'internat de la réussite ou celle d'unités pédagogiques d'intégration.

Concernant le rapport d'opposition entre l'enseignement public et privé, Monsieur DEBUS estime que le Département devrait être solidaire et jouer la carte du partenariat. Il fait remarquer que, dans le Nord, 27 % des collégiens sont scolarisés dans le privé et revient sur la situation des boursiers dans le privé.

Monsieur DEBUS pense que les centres de consultation pédagogique devraient bénéficier de crédits de fonctionnement calculés au prorata des efforts du Département pour l'orientation dans les établissements publics.

Monsieur DEBUS exprime son inquiétude concernant le rythme d'avancement de la politique d'économie d'énergie des collèges et précise qu'il serait dommage que la baisse programmée des investissements se répercute sur cette politique.

S'agissant de l'aide aux collégiens, Monsieur DEBUS note que, dans le cadre de la mission spéciale d'information et d'évaluation des dotations attribuées par le Département aux collèges publics et privés, toutes les personnes auditées ont exprimé leur satisfaction sur cette politique.

En ce qui concerne la restauration, Monsieur DEBUS souhaite que des produits frais du département soient donnés aux demi-pensionnaires.

Monsieur DEBUS revient sur la question de l'apprentissage de la natation et du déficit de piscines de beaucoup de bassins de vie du département.

Monsieur DEBUS conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord salue la bonne volonté de Monsieur le Vice-Président Bernard BAUDOUX.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON rappelle que le Groupe Communiste maintient sa volonté de récupérer de l'Etat, au titre des charges transférées non compensées, le dû des Nordistes qui se chiffre à 1,5 milliard d'euros fin 2008. Il souligne la réduction drastique du nombre d'enseignants par l'Etat.

Monsieur QUENNESSON estime que la capacité d'investissement du Département doit être maintenue à hauteur des besoins des collégiens et de leur communauté éducative. Il se félicite que 13 projets soient en cours de réalisation et souhaite que ce rythme soit maintenu afin d'assurer l'équité départementale en matière d'accueil des collégiens.

Monsieur QUENNESSON signale que le manque d'équipement en informatique est un sujet très sensible et précise que la mise en place d'une nouvelle forme d'exclusion par la fracture numérique n'est pas souhaitable.

Monsieur QUENNESSON pense qu'il faut contenir au mieux les dépenses de fonctionnement et indique que le plan de maîtrise de l'énergie doit donc se poursuivre dans les délais prévus. Il estime que le maintien des dotations des subventions aux établissements est une bonne nouvelle, en particulier concernant l'aide aux collégiens.

Monsieur QUENNESSON salue l'excellent travail de Monsieur Bernard BAUDOUX, Vice-Président en charge des collèges, ainsi que des services départementaux.

Monsieur QUENNESSON propose que les transactions boursières des spéculateurs du Nord soient ponctionnées afin de financer la politique du Département vis-à-vis des collèges.

Monsieur QUENNESSON conclut en signalant que le Groupe Communiste apporte son soutien total aux justes et légitimes revendications des personnels de l'enseignement qui s'opposeront à nouveau aux néfastes intentions gouvernementales lors de la journée nationale de protestation du 12 mars prochain.

Monsieur Bernard BAUDOUX revient sur l'état lamentable du parc transmis au Département et indique que certaines réalisations étaient indispensables afin d'assurer la sécurité des collégiens et la qualité du travail. Il souligne la particularité de la ville de Roubaix et précise que les efforts du Département étaient nécessaires.

Monsieur BAUDOUX fait observer que les internats de la réussite sont en train de se mettre en place et signale que le Département va continuer son travail sur ce sujet.

Monsieur BAUDOUX note qu'il y a une vraie reconnaissance du travail du Département en ce qui concerne les unités pédagogiques d'intégration.

Concernant la question de l'enseignement public et privé, Monsieur BAUDOUX indique qu'il ne fait pas de différence entre les élèves.

S'agissant de la natation, Monsieur BAUDOUX pense qu'il peut y avoir un consensus sur ce sujet. Il rappelle qu'il y a beaucoup de besoins au niveau du sport dans le département.

Monsieur le Président signale qu'il est prêt à proposer de voter la recette évoquée par Monsieur Jean-Claude QUENNESSON, mais précise que ce n'est pas actuellement dans le corpus législatif.

Monsieur le Président revient sur la question des collèges métalliques.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Claude DEBUS de ne pas cultiver l'antagonisme entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Insertion et Solidarité

Monsieur Rémi PAUVROS met en exergue la dégradation de la situation sociale et indique qu'elle nécessite une solidarité absolue et transversale du Département. Il insiste sur la nécessité de voir l'Etat tenir ses engagements.

Monsieur PAUVROS souligne que le Département doit maîtriser au mieux ses dépenses sur l'allocation du RSA et met en exergue l'augmentation du nombre d'allocataires.

Monsieur PAUVROS pense qu'il faut une mobilisation des acteurs de l'insertion et fait observer que le Département a fait de grandes avancées afin d'accompagner vers l'emploi les 143 500 personnes concernées par le RSA. Il propose, au nom de l'Exécutif Départemental, de maintenir cet effort en 2010 et de prévoir le même volume financier en direction de l'ensemble des allocataires et des partenaires.

Monsieur PAUVROS rappelle que l'Etat, avec Pôle

Emploi, a pris la responsabilité du retour direct à l'emploi et devra donc répondre à la problématique du nombre d'allocataires grandissant et de la diminution de l'accessibilité à l'emploi.

Monsieur PAUVROS signale que le Département se doit de remplir sa mission qui concerne en particulier les allocataires les plus éloignés de l'emploi et met en exergue les pactes locaux de développement de l'insertion prévus par le nouveau Plan Départemental d'Insertion. Il note que l'appel à projet sera lancé au deuxième semestre 2010 et permettra de développer des actions adaptées et innovantes.

Monsieur PAUVROS souligne que l'action menée par le Département en direction des publics les plus fragiles ne doit pas être oubliée.

Monsieur PAUVROS pense que la politique du Département sera portée et partagée par l'ensemble des acteurs qui assurent un relais pertinent sur l'ensemble du territoire.

Intervenant sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL), Monsieur Bernard CARTON fait observer que la situation est critique depuis que l'Etat, d'une manière unilatérale, a décidé de transférer cette compétence aux Conseils Généraux. Il précise que la compensation ne tient pas compte de l'évolution des problèmes et met en exergue l'augmentation des coûts de chauffage ou d'eau.

Monsieur CARTON demande à Monsieur le Président de saisir l'Etat au sujet de cette situation afin que les dispositions financières concernant le FSL dans le département du Nord soient revues.

Monsieur Guy BRICOUT note que le Département du Nord a fait récemment le choix de se désengager des politiques d'insertion par l'économie alors qu'il ne s'agit pas d'une mission prévue dans les attributions de Pôle Emploi. Il précise que la plupart des autres Départements n'ont pas fait ce choix.

Monsieur BRICOUT constate que les dotations aux associations d'insertion sont en diminution et souligne avec regret qu'elles ont été pénalisées par la façon de faire du Département.

Monsieur BRICOUT rappelle que le Département s'est engagé à financer les associations d'accompagnement jusqu'en juin prochain et s'interroge sur ce qui se passera après cette échéance.

Monsieur BRICOUT attire l'attention sur le contrat unique d'insertion et souhaite savoir si le Département a le projet de se saisir de cette opportunité.

Monsieur BRICOUT indique que le concept d'insertion sociale vers l'emploi mériterait d'être précisé.

Monsieur Charles BEAUCHAMP met en exergue l'augmentation du chômage dans la région Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que les situations de détresse sociale se multiplient et amènent le Conseil

Général à devoir cette année encore envisager une progression des crédits du FSL.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que l'Etat, alors qu'il est censé garantir la solidarité nationale en dégageant les financements nécessaires, préfère transférer au Département les allocations qui ne cessent de croître avec les difficultés sociales.

Monsieur BEAUCHAMP signale que les crédits 2010 pour l'insertion et la solidarité sont estimés à 538 millions d'euros, soit près de 65 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2009.

Monsieur BEAUCHAMP note que le nombre d'allocataires du RSA de base ne cesse de croître et précise que la situation va s'aggraver dès le mois de septembre puisque le RSA sera ouvert aux jeunes actifs de moins de 25 ans.

Madame Marie DEROO fait remarquer qu'au moins 120 000 personnes seront allocataires du RSA en 2010. Elle constate que la diminution importante du secteur industriel et la crise financière sont en cause, mais souligne également la responsabilité du Gouvernement.

Revenant sur la nouvelle loi relative au RSA, Madame DEROO rappelle que des regrets ont été exprimés concernant la séparation entre insertion sociale et insertion professionnelle, mais indique que le Département s'est néanmoins attelé, avec conviction et détermination, à relever ce nouveau défi. Elle attire l'attention sur le Plan Départemental d'Insertion et les Pactes Territoriaux d'Insertion.

Madame DEROO souhaite que l'Opposition Départementale soit au côté de la Majorité pour voter le budget de l'insertion, qui est en augmentation malgré les contraintes financières, et intervenir auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire au versement du RSA socle.

Madame DEROO conclut en remerciant Monsieur Rémi PAUVROS, Vice-Président en charge de l'Insertion et de la Solidarité, et les services départementaux pour le travail effectué.

Monsieur Rémi PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question du FSL.

Monsieur PAUVROS explique qu'il ne souhaite pas revenir sur le débat sur l'insertion par l'économie par rapport à l'insertion sociale qui a déjà été tranché.

Monsieur PAUVROS revient sur les rapports que le Département a avec les associations.

Monsieur PAUVROS soulève la question des contrats d'insertion et fait observer que le Département met en œuvre le contrat unique d'insertion depuis le 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Président revient sur la déclaration dans la presse de Monsieur Jean-René LECERF selon laquelle il n'y a pas de dynamique mise en place pour remettre à l'emploi

les personnes relevant des minima sociaux. Il met en exergue la loi sur le RSA et précise que, désormais, les Départements n'ont plus la compétence en matière d'insertion économique et que Pôle Emploi a la responsabilité de l'insertion professionnelle.

Culture

Madame Martine FILLEUL indique que le Conseil Général du Nord continuera à soutenir les communes et les intercommunalités pour leur investissement dans le champ du patrimoine, du spectacle vivant et de la lecture publique.

Madame FILLEUL souligne l'importance et l'intérêt de trois chantiers mis en œuvre sur les équipements départementaux en 2010. Elle attire ainsi l'attention des Conseillers Généraux sur la réouverture du musée de Flandre prévue à l'automne 2010, les travaux d'urgence menés sur le site archéologique de Bavay ainsi que sur le projet de nouveau bâtiment pour les magasins des archives départementales.

Madame FILLEUL revient sur la délibération cadre adoptée au mois de novembre 2009 et précise que l'année 2010 sera marquée par la mise en œuvre progressive mais néanmoins décisive de ces nouvelles orientations de la politique culturelle.

Madame FILLEUL fait observer que la culture reste une priorité du Département, même si certaines économies devront être réalisées en fonctionnement.

Madame FILLEUL met en exergue le développement d'une logique de projet.

Madame FILLEUL évoque également la logique contractuelle qui sera mise en œuvre au travers du projet développé par Messieurs le Président et le premier Vice-Président, en particulier dans le Cambrésis, et qui permettra au Département de mieux travailler avec les communes et les intercommunalités dans le domaine de la culture notamment.

Madame FILLEUL signale, enfin, que les conventions avec les grandes structures et les acteurs culturels du département permettront, dans le domaine de la médiation, d'être plus en phase et en harmonie avec leur travail.

Monsieur René DECODTS note que malgré le contexte marqué par les difficultés financières du Département, le budget Culture est préservé et fait observer que cela est important pour les élus du Groupe Socialiste.

Monsieur DECODTS exprime sa satisfaction et son émotion en ce qui concerne la réouverture du musée départemental de Flandre. Il souligne un important travail de sensibilisation ainsi que la mobilisation des acteurs locaux.

Monsieur DECODTS fait remarquer que le Conseil Général du Nord décline sa volonté d'excellence, de proximité et de solidarité avec l'ensemble de ses équipements culturels.

Monsieur DECODTS estime que la lecture publique est une priorité politique majeure et met en exergue le rôle des médiathèques.

Monsieur DECODTS pense que le Département, qui soutient de nombreux acteurs culturels des villes, peut avoir une fonction d'incitation au développement des activités dans les campagnes.

Monsieur DECODTS conclut en indiquant que le Groupe Socialiste soutiendra sans réserve les orientations définies par Madame Martine FILLEUL, Vice-Présidente en charge de la Culture.

Monsieur Jean-Claude DEBUS fait observer que l'opération Lille 3000 ne touche qu'un certain milieu et profite de la précarité des acteurs œuvrant dans le secteur de la culture pour imposer un modèle culturel unique.

Monsieur DEBUS note que la ville de Mons en Belgique sera capitale européenne de la culture en 2015, en partenariat avec la ville de Maubeuge qui sera capitale régionale de la culture, et souhaite le même succès que celui connu par Lille au niveau des retombées économiques, touristiques et médiatiques.

Monsieur DEBUS estime que la diversité de la culture doit passer par les associations culturelles locales et par un soutien à la pratique amateur. Il souligne que celle-ci est quelque peu délaissée et cite l'exemple du Brass Band Jazz du Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur DEBUS pense que le Département doit renoncer à financer le festival NAME.

Monsieur DEBUS souhaite que davantage de moyens soient consacrés à la lutte contre l'illettrisme. Il salue la création en 2007 du village du livre à Esquelbecq.

Monsieur DEBUS revient sur l'ouverture du musée de Cassel en octobre 2010. Il note que les travaux ont duré 13 ans et souligne avec regret que les retards pris dans la réalisation de ce projet ont engendré des coûts supplémentaires.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN évoque le contexte culturel national et précise que le budget de la culture représente à peine 1 % du budget national.

Monsieur VAN DER HOEVEN fait observer que la politique du Département, définie aujourd'hui dans le cadre de nouvelles orientations, apporte une réponse précise et positive sur le sens et la finalité à donner à l'action culturelle départementale dans une période où la clause de compétence générale est remise en cause. Il note qu'en associant les crédits d'investissement et de fonctionnement, le budget consacré à la culture a plus que doublé depuis 1998 dans le département du Nord.

Concernant les musées, Monsieur VAN DER HOEVEN pense que l'effort est conséquent.

Monsieur VAN DER HOEVEN souligne que les acteurs locaux apprécient à leur juste valeur la forte volonté du

Département de donner un véritable coup de pouce à la lecture publique.

Monsieur VAN DER HOEVEN met en exergue la volonté du Département de s'adresser à un public élargi et de renforcer le lien social.

Monsieur VAN DER HOEVEN se félicite de l'existence de manifestations emblématiques telles que Coup de vent autour de la lecture publique. Il demande néanmoins, une nouvelle fois, que certaines actions culturelles, qui s'appuient sur de nouvelles formes artistiques reconnues à l'échelle nationale, soient enfin soutenues de manière forte par le Département et cite ainsi les arts de la rue dans le Valenciennois et les musiques électroniques et actuelles dans l'Avesnois.

Monsieur VAN DER HOEVEN félicite Madame Martine FILLEUL, Vice-Présidente en charge de la Culture, pour sa volonté et son travail méthodologique dans l'élaboration de la nouvelle politique culturelle, ainsi que l'ensemble des services qui l'entourent.

Madame Martine FILLEUL remercie Messieurs Serge VAN DER HOEVEN et René DECODTS pour leur soutien. Elle souligne qu'un travail est réalisé en ce qui concerne l'offre culturelle en milieu rural et indique qu'elle a bien noté les demandes de financement des structures citées par Monsieur VAN DER HOEVEN.

Madame FILLEUL revient sur l'intervention de Monsieur Jean-Claude DEBUS concernant le festival NAME et l'opération Lille 3000 et attire l'attention des Conseillers Généraux sur la politique événementielle.

Concernant le Brass Band Jazz du Nord/Pas-de-Calais, Madame FILLEUL fait remarquer qu'il n'est pas possible de financer tous les concours du département.

Madame FILLEUL souligne le travail réalisé par le Département au niveau de la lecture. Elle rappelle que l'Education Nationale supprime des postes qui seraient utiles pour prévenir l'illettrisme parmi les jeunes.

S'agissant du musée de Flandre, Madame FILLEUL précise que les travaux ont duré 18 mois et non 13 ans.

Monsieur le Président ajoute que Monsieur Erick CHARTON, qui est Conseiller Général délégué à la lutte contre l'illettrisme, est l'interlocuteur de tous les acteurs potentiels dans ce domaine.

Ressources Humaines

Monsieur Bernard HAESEBROECK indique que la politique de maîtrise des effectifs engagée en 2009 se poursuivra en 2010. Il précise que cet effort de gestion s'impose au Département qui l'assume néanmoins de façon responsable à travers une politique de ressources humaines active et innovante.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que les crédits 2010 Ressources Humaines et Affaires Générales

vont progresser de près de 1,8 % par rapport au budget primitif 2009.

Monsieur HAESEBROECK signale que le budget de l'Administration Générale traduira en 2010 la poursuite des efforts d'optimisation des moyens et se présentera en diminution par rapport à 2009 grâce à une baisse très significative des dépenses de fournitures de papier. Il note toutefois que les économies de gestion ne sont pas extensibles à l'infini.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que l'année 2010 constituera une nouvelle étape importante en matière de titularisation des agents en contrat à durée déterminée. Il souligne le renforcement de la politique d'accueil des jeunes en apprentissage dans les services départementaux ainsi que la poursuite de l'action en faveur des assistants et assistantes familiaux, notamment avec le recrutement d'agents d'accueil familial.

Monsieur HAESEBROECK conclut en rendant hommage à l'ensemble du personnel départemental pour l'excellent travail fourni en direction des Nordistes.

Madame Betty GLEIZER fait observer qu'une enquête récente réalisée par l'INSEE montre que la progression moyenne des salaires de la fonction publique entre 2002 et 2007 est bien en deçà de celle du coût de la vie et souligne également que les salaires ont augmenté moins vite que dans le privé. Elle ajoute que cette enquête montre aussi que les Collectivités Territoriales traitent leurs agents avec de meilleures égards que ne le fait l'Etat pour ses fonctionnaires et précise que cela n'est pas uniquement valable en matière de rémunération.

Madame GLEIZER se demande si, dans cette période de fortes contraintes budgétaires, le Département aura encore les moyens de continuer à soutenir pour ses agents un pouvoir d'achat bien compromis par les mesures anti-sociales à répétition adoptées au plan national par le Gouvernement.

Monsieur Christian POIRET revient sur la stabilisation des effectifs départementaux en 2009 et note que les départs en retraite et l'optimisation des méthodes de management auront permis un fonctionnement globalement satisfaisant sans coût supplémentaire pour le Département et donc pour les contribuables nordistes.

Monsieur POIRET fait remarquer que la création prévue en 2014 des Conseillers Territoriaux a pour finalité d'introduire une plus grande cohérence dans la mise en place des politiques qui relèvent du Conseil Général et du Conseil Régional. Il prend l'exemple des lycées et des collèges, des transports ainsi que du tourisme.

Monsieur POIRET soulève la question du contrat unique d'insertion.

Monsieur POIRET signale que le Groupe Union Pour le Nord appelle de ses vœux depuis des années une ambitieuse campagne de recrutement des assistantes familiales et pense que la revalorisation du statut depuis la loi du 27 juin 2005 constitue un argument qui devrait être mis en avant.

Monsieur POIRET met en exergue les aspects positifs de l'accueil familial.

Monsieur POIRET souligne avec regret que le Département ne respecte pas l'obligation d'avoir dans ses effectifs 6 % de travailleurs en situation de handicap alors que la loi du 11 février 2005 l'y contraint. Il précise qu'une mesure de bon sens consisterait à être attentif au fait que certains marchés soient confiés aux centres d'aide par le travail.

Monsieur René CHER salue, au nom du Groupe Communiste, l'ensemble du personnel départemental pour la qualité de leur travail et leur disponibilité, et particulièrement les agents des services de la voirie qui ont été mobilisés afin d'assurer la sécurité des Nordistes sur les routes départementales.

Monsieur CHER fait observer que la fonction publique est aujourd'hui en danger et indique que le Groupe Communiste réaffirme son attachement à celle-ci.

Monsieur CHER signale que des contrats de quinze jours renouvelables sont régulièrement proposés à un certain nombre de personnels recrutés dans les collèges et demande s'il ne serait pas possible d'anticiper et de leur proposer des contrats de plus longue durée.

Soulignant le boycott des instances paritaires par les représentants élus du personnel, Monsieur CHER note qu'il semblerait que seuls les personnels de l'action sociale aient la possibilité de voir examinées en CAP leurs demandes de mobilité. Il pense qu'il faudrait rendre transparente la publication des postes à pourvoir et examiner en CAP les demandes de mobilité des agents toutes filières et tous grades confondus.

Concernant le COS, Monsieur CHER demande à l'Assemblée Départementale de respecter les engagements pris et de verser l'intégralité du solde de la subvention pour l'année 2009.

Citant les chiffres du dernier bilan social du Département, Monsieur Bernard HAESEBROECK précise que les agents ont connu en moyenne une augmentation de 6,9 % du régime indemnitaire en 2008 et fait observer que le Département agit de manière volontariste à travers la revalorisation de l'allocation sociale ou des avancements de grades. Il ajoute que le budget 2010 reconduira ces dispositions favorables et prendra en compte, par ailleurs, la réforme annoncée des grilles indiciaires de la catégorie B.

Monsieur HAESEBROECK revient sur l'intervention de Monsieur Christian POIRET concernant la réforme territoriale.

Monsieur HAESEBROECK évoque la question du recrutement des contrats uniques d'insertion.

Monsieur HAESEBROECK indique que les assistants familiaux font un travail admirable et exemplaire et revient sur la question de l'accueil familial.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention sur la convention qui est actuellement en cours avec la fédération de défense des personnes en situation de handicap.

Concernant la demande d'examen de l'ensemble des mouvements d'agents par la Commission Administrative Paritaire, Monsieur HAESEBROECK souligne qu'il y a actuellement un dialogue avec l'intersyndicale et fait observer que des propositions ont été formulées.

S'agissant du COS, Monsieur HAESEBROECK signale que le solde de la subvention n'a pas été affecté pour l'instant compte tenu de la trésorerie excédentaire qu'il détient.

Environnement et Développement Durable

Madame Delphine BATAILLE considère que la proposition de reconduire les dépenses consacrées à l'environnement paraît pertinente en réponse à la conjoncture actuelle.

Madame BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur la politique de boisement et fait observer qu'elle est incontournable.

Madame BATAILLE souligne l'élaboration du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle note que les aides volontaristes concernant la création et la requalification des déchetteries, la réhabilitation des décharges publiques, la création et le développement des ressourceries, seront poursuivies.

S'agissant des Parcs Naturels Régionaux, Madame BATAILLE met en exergue le nouveau projet de charte élaboré pour la période 2010-2022 concernant les parcs de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois.

Madame BATAILLE précise qu'un budget de 7 400 000 euros sera affecté aux opérations de préservation du milieu naturel, à la promotion de la randonnée, au programme d'éducation à l'environnement.

Madame BATAILLE évoque le schéma directeur des espaces naturels sensibles qui définira les grandes lignes directrices de cette politique à long terme.

Madame BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'Agenda 21 et met en exergue les grands projets de l'année 2010.

Monsieur Jacques PARENT note que le Conseil Général mène en faveur de l'environnement et du développement durable une politique volontariste de proximité en étroite collaboration avec les collectivités locales.

Monsieur PARENT indique que le Sommet de Copenhague a été un regrettable échec et souligne qu'heureusement, les collectivités locales se mobilisent.

Monsieur PARENT fait observer que le Département et la Région sont complémentaires en matière environnemental.

Monsieur PARENT constate que Madame Delphine BATAILLE, Vice-Présidente en charge de l'Environnement et du Développement Durable, poursuit et intensifie son action de façon transversale et précise que le Groupe Socialiste lui apporte son plus total soutien.

Monsieur Jacques HOUSSIN souligne qu'il est délicat de discuter des orientations budgétaires pour la politique de l'environnement avec les informations fournies dans les documents. Il fait remarquer que les compétences départementales en matière d'environnement sont très larges.

Monsieur HOUSSIN soulève la question de la protection de la biodiversité et signale que, même si les problèmes doivent être traités à l'échelle de la planète et au niveau national, les Collectivités Territoriales ont un rôle de premier plan à jouer.

Monsieur HOUSSIN précise que le comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature a publié récemment un panorama de l'implication des collectivités dans la préservation de la biodiversité et fait observer qu'il s'agit d'un plaidoyer fort en faveur de politiques coordonnées entre le Département et la Région au service de la protection des espaces naturels et de la biodiversité. Il indique que l'enjeu est majeur en soulignant la déforestation de la France et en notant que 74 000 hectares de terre agricole sont convertis en zones urbanisées tous les ans.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON constate que malgré des dépenses légèrement inférieures à 2009, le Département maintient ses politiques environnementales essentiellement volontaristes à l'exception des espaces naturels sensibles pour lesquels il souhaite une utilisation et un aménagement en lien avec les communes.

Monsieur QUENNESSON signale que le Groupe Communiste réaffirme son attachement à l'exercice de la chasse dans les propriétés départementales.

Monsieur QUENNESSON souligne que le volontarisme affiché depuis des années par le Département en matière d'environnement et de développement durable s'inscrit dans un contexte financier difficile.

Monsieur QUENNESSON revient sur le Grenelle de l'Environnement ainsi que sur le récent échec du Sommet de Copenhague. Il considère que l'eau, l'énergie ou la biodiversité sont des biens communs qui doivent échapper aux seules règles des marchés financiers et spéculatifs et fait observer qu'une véritable politique environnementale nécessiterait un déploiement sans précédent de moyens publics.

Madame Delphine BATAILLE attire l'attention sur le Plan Climat Régional ainsi que sur le Schéma trame verte trame bleue. Elle indique que la complémentarité entre la Région et le Département existe, mais mérite d'être approfondie.

Madame BATAILLE revient sur l'échec du Sommet de Copenhague.

Madame BATAILLE soulève la question du respect de l'espace agricole.

Prévention, Santé

Monsieur Albert DESPRES attire l'attention des Conseillers Généraux sur les trois priorités du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011 : réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention, prévenir les comportements sexuels à risque et favoriser l'éducation affective et sexuelle des jeunes, prévenir et réduire les conduites de consommation à risque.

Monsieur DESPRES met en exergue l'action du Département dans le domaine de la lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, de la protection vaccinale de la population et du dépistage du cancer.

Monsieur DESPRES indique que la Région Nord/Pas-de-Calais et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, regroupés dans la charte de partenariat pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants du Nord/Pas-de-Calais, n'ont pas souhaité adhérer au Groupement Régional de Santé Publique, mais ont cependant contribué à l'élaboration du Programme Régional de Santé Publique et participent à sa mise en œuvre au travers des objectifs de la charte partenariale.

Monsieur DESPRES soulève la question de la territorialisation des politiques de santé et attire ainsi l'attention des Conseillers Généraux sur les Programmes Territoriaux de Santé et les Contrats Territoriaux de Santé.

Monsieur DESPRES fait observer que les engagements du Département en faveur de la Prévention Santé sont pratiquement maintenus pour l'année 2010.

Monsieur DESPRES rappelle que les actions dans le domaine de la santé passent toujours par la prévention et souligne ainsi le rôle déterminant de la politique de proximité du Département auprès des Nordistes.

Monsieur Philippe DRONSART revient sur le Plan Solidarité Santé et souligne également l'implication importante et la volonté politique du Département dans la mise en œuvre du Programme Régional de Santé Publique et des Contrats Territoriaux de Santé.

Monsieur DRONSART note que le contexte législatif pourrait peser sur les choix futurs du Département en tant qu'acteur de la politique Prévention Santé, d'autant que sa situation budgétaire est contraignante, mais pense, toutefois, que la situation sanitaire et l'importance de la prévention doit le conduire à poursuivre ses actions.

Monsieur DRONSART fait remarquer que les inégalités de santé peuvent être géographiques, mais sont aussi sociales et de plus en plus économiques.

Monsieur DRONSART précise que le Groupe Socialiste soutient totalement la politique de Prévention Santé impulsée avec dynamisme et persévérance par le Conseil Général du Nord.

Monsieur Patrick VALOIS signale que la concentration en médecins généralistes et médecins spécialistes est très nettement défavorable au Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur VALOIS ajoute qu'il existe également des disparités régionales au détriment des territoires ruraux et fait observer que le Président de la République a annoncé des mesures positives en réponse à ce problème. Il estime, cependant, qu'elles sont insuffisantes et pense que le Département, à travers sa politique de Prévention Santé, doit développer son action dans les territoires en voie de désertification médicale, qu'il s'agisse de territoires ruraux ou de quartiers urbains ou périurbains sensibles.

Monsieur Michel LEFEBVRE souligne que les inégalités sociales en matière de santé se creusent en France.

Monsieur LEFEBVRE estime qu'il faut exiger des gouvernants un traitement inégalitaire pour la région et la mise en place à grande échelle de politiques de prévention.

Monsieur LEFEBVRE indique que le Groupe Communiste salue le travail de Monsieur Albert DESPRES, Vice-Président en charge de la Prévention Santé.

Monsieur LEFEBVRE pense que le financement global de la Sécurité Sociale passe impérativement par d'autres choix politiques.

Monsieur Albert DESPRES précise que le budget, dont le montant est pratiquement identique à celui de 2009, permettra au Département de continuer ses actions en matière de Prévention Santé, qui sont très importantes.

Monsieur Patrick KANNER, 1^{er} Vice-Président, signale que cette politique est particulièrement reconnue par les Collectivités Territoriales et permet d'insister sur le formidable Plan porté par la Région en matière de lutte contre le cancer.

Jeunesse

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY explique qu'il a souhaité qu'un état des lieux des dispositifs mis en œuvre par le Département en direction des jeunes de 11 à 25 ans soit effectué et indique que ces travaux ont confirmé l'enjeu humain représenté par la jeunesse et la nécessité d'une politique transversale.

Monsieur ALLOSSERY évoque les trois grands axes qui structurent la politique Jeunesse : Atout Jeunes Citoyens, Atout Jeunes Avenir et Atout Jeunes Solidarité.

Monsieur ALLOSSERY dresse un rapide bilan de l'engagement du Département durant l'année 2009 et souligne ainsi la prévention spécialisée, la politique en matière de logement des jeunes et les théâtres forums qui se sont déroulés sur l'ensemble du territoire départemental.

Monsieur ALLOSSERY revient sur la mise en œuvre du chèque Jeune et fait observer que les conditions de lancement de celui-ci seront à redéfinir compte tenu du contexte d'incertitude dans lequel se trouve le Département.

Monsieur ALLOSSERY met en exergue le site Internet Jeunes en Nord qui a été mis en ligne en juin 2009. Il note que, parallèlement, une réflexion est menée avec Monsieur Bernard BAUDOUX et la Direction de l'Enseignement quant à la création d'un guide unique vers les collèges.

En ce qui concerne les postes d'acteurs de liaison sociale dans l'enseignement scolaire, Monsieur ALLOSSERY fait observer que plusieurs chantiers sont en cours sur ce dispositif.

Monsieur ALLOSSERY attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Maison Départementale des Adolescents qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2010.

Madame Brigitte GUIDEZ note que les actions Jeunesse interviennent en transversalité d'autres délégations et souligne que cette approche est nécessaire.

Madame GUIDEZ indique que les besoins sont nombreux et précise que, dans un contexte de crise économique et sociale, les jeunes éprouvent souvent des difficultés à se projeter dans l'avenir.

Madame GUIDEZ souligne l'implication quotidienne des acteurs de terrain, des professionnels et des bénévoles qui œuvrent auprès des jeunes.

Madame GUIDEZ pense que, malgré les contraintes budgétaires, le Département doit poursuivre ses missions auprès des jeunes et signale que le Groupe Socialiste est favorable aux orientations proposées.

Concernant l'insertion et le logement des jeunes, et plus particulièrement celui des majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance, Madame Brigitte LHERBIER rappelle que le projet de mettre l'accent sur l'accompagnement de ces jeunes avait été annoncé lors de la présentation du budget 2009 et souhaite qu'un premier bilan soit présenté lors de la discussion du budget primitif. Elle note avec satisfaction que Monsieur ALLOSSERY semble avoir prévu d'aider en priorité les jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

Madame LHERBIER met en exergue le contrat d'autonomie qui s'est imposé progressivement auprès des jeunes des quartiers éligibles. Elle ajoute que le RSA s'appliquera bientôt aux moins de 25 ans et souligne également une autre initiative du Gouvernement, le service civique.

Madame LHERBIER signale que l'accent qui est mis dans le document d'orientations budgétaires sur les politiques d'insertion des jeunes en difficulté correspond aux attentes du Groupe Union Pour le Nord.

Madame LHERBIER s'interroge sur la capacité de réactivité de la Maison Départementale des Adolescents lors de situations à risque pour les jeunes.

Monsieur Norbert JESSUS porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Président de la République a récemment déclaré vouloir renforcer la politique gouvernementale en faveur de l'autonomie des jeunes et fait observer que les mesures prises sont, comme

d'habitude, en totale contradiction avec les annonces.

Monsieur JESSUS estime que la jeunesse est un atout pour le département du Nord et pense qu'il faut la préserver en lui donnant les outils nécessaires et efficaces pour une réelle autonomie.

Monsieur JESSUS propose à l'Assemblée Départementale de mettre tout en œuvre afin que le Gouvernement respecte ses engagements.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY revient sur la question de l'insertion par le logement et fait observer que le Département a une politique volontariste en la matière, notamment pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

Concernant le contrat d'autonomie, Monsieur ALLOSSERY estime que les résultats ne sont pas probants.

Monsieur ALLOSSERY indique qu'un groupe de travail peut se constituer sur la question du RSA Jeune.

Suite à la demande de Monsieur le Président de rappeler sa question, Madame Brigitte LHERBIER fait observer que la priorité est d'épauler les jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance.

Monsieur le Président note que cela porte sur quelques cas, mais que le Département doit s'en occuper.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur Daniel RONDELAERE indique que la participation du Département au SDIS du Nord atteindra 81 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 5,20 % par rapport à 2009. Il met en exergue une progression très importante de cette participation en six ans et précise que cette évolution correspond à la montée en puissance du SDIS du Nord et à la nécessité de renouveler le parc de véhicules d'intervention et de réhabiliter un grand nombre de centres d'incendie et de secours.

Monsieur RONDELAERE cite quelques chiffres concernant le nombre de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, de personnels administratifs et techniques ainsi que sur les interventions en 2009.

Monsieur RONDELAERE fait remarquer qu'en 2010, le SDIS devra recruter une centaine de sapeurs-pompiers pour maintenir un effectif opérationnel et attire l'attention des Conseillers Généraux sur les travaux qui sont programmés s'agissant des centres de secours.

Monsieur RONDELAERE soulève la question de la contribution des communes et des intercommunalités.

Monsieur RONDELAERE note que la situation financière du SDIS, malgré un endettement de 128 millions d'euros, est saine.

Monsieur RONDELAERE signale qu'un excédent de plus de 9 millions d'euros, réalisé en 2009, viendra compléter la participation du Département et permettra au SDIS de faire

face à l'évolution incontournable de ses dépenses de fonctionnement en 2010.

Monsieur le Président revient sur l'état de délabrement de certains centres de secours qui ont été transférés.

Monsieur Rémi PAUVROS précise que le budget consacré par le Département au SDIS est passé de 16 millions d'euros en 2002 à 77 millions d'euros en 2009 et augmentera encore en 2010.

Monsieur PAUVROS fait observer que malgré les très nombreuses améliorations qui ont été apportées pour l'efficacité et la sécurité des personnes, des voix s'élèvent concernant le SDIS actuellement. Il considère que l'acte de dévaster des lieux publics et de faire peur à du personnel du Département ou de la Région ne représente pas une avancée sociale et souligne qu'il y a des lieux prévus pour la négociation.

Monsieur PAUVROS revient sur la réforme ambitieuse du système de calcul et de répartition des contributions des communes et des EPCI qui a été adoptée par le Conseil d'Administration du SDIS.

Monsieur PAUVROS indique que le Groupe Socialiste félicite Monsieur Daniel RONDELAERE, Conseiller Général délégué au SDIS, et lui apporte son soutien.

Monsieur Luc MONNET souligne que la qualité du service rendu par les soldats du feu à la population est reconnue unanimement, mais pense que le moment est venu de mettre à plat la question du coût de ces prestations pour le Département, les Communes et les Intercommunalités. Il précise qu'à l'avenir, le Département ne pourra plus faire face à des augmentations de sa contribution aussi importantes que les années précédentes.

Monsieur MONNET fait observer que plusieurs constats ont été mis en avant concernant le financement des SDIS dans le mémorandum en faveur des Départements en difficulté que l'ADF a présenté à Monsieur François FILLON en début d'année.

Monsieur MONNET regrette les écarts de comportement constatés lors des manifestations des sapeurs-pompiers.

Monsieur MONNET précise que le Groupe Union Pour le Nord demandera, dès que ce sera possible, la constitution d'une mission d'information sur le SDIS, le temps de travail et les conditions de rémunération des pompiers professionnels, ainsi que sur les contributions communales. Il pense, concernant celles-ci, que l'harmonisation était nécessaire et estime qu'elles doivent tenir compte de la sinistralité ainsi que de critères financiers plus larges.

Monsieur MONNET considère qu'il n'est pas normal, lorsque le SDIS organise un événement comme par exemple une inauguration, que le Conseiller Général concerné et le Maire de la commune contributrice ne figurent pas sur le carton d'invitation.

Monsieur Michel LEFEBVRE note que la contribution du Département au SDIS va connaître une nouvelle progression cette année.

Monsieur LEFEBVRE fait observer que le problème majeur du financement du SDIS est celui du désengagement de l'Etat.

Monsieur LEFEBVRE indique que de nouveaux types de financement peuvent être trouvés au travers notamment des profits des entreprises créatrices de risques, des sociétés autoroutières ou des sociétés d'assurances.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que le Groupe Communiste a été le seul à demander le report de la nouvelle répartition des contributions.

Monsieur Daniel RONDELAERE souligne qu'il est, avec Monsieur le Président, attaché au climat social et estime que les événements, vécus la semaine dernière, sont insoutenables et incompréhensibles.

Monsieur RONDELAERE note que la contribution du Département va arriver à un niveau qui permettra de faire fonctionner de façon sereine ce qui a été mis en place.

Monsieur RONDELAERE fait observer que l'Etat met à mal les finances du Département, mais également celles du SDIS.

Monsieur RONDELAERE soulève la question de la prise en compte de la sinistralité dans le mode de calcul des contributions.

Monsieur le Président revient sur les manifestations récentes des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard HAESBROECK sur la globalité des orientations.

Monsieur Bernard HAESBROECK remercie les services départementaux pour la qualité des informations figurant dans le rapport présentant le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur HAESBROECK souligne le contexte économique, financier et social particulièrement difficile. Il ajoute que les réformes gouvernementales génèrent beaucoup de contraintes sur la construction budgétaire.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que la suppression de la taxe professionnelle entraîne une diminution des recettes et de l'autonomie fiscale.

Monsieur HAESBROECK rappelle qu'en 2009, le taux de réalisation, tant en fonctionnement qu'en investissement a progressé, démontrant ainsi la sincérité des inscriptions et le souci d'efficacité de la gestion budgétaire du Département.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur HAESBROECK signale qu'elles ne progressent que de 2,6 %, alors que les dépenses sociales croissent dans des proportions supérieures. Il rappelle que les droits de mutations se sont effondrés en 2009, que les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances progressent naturellement et que les recettes de la Caisse Nationale de

Solidarité et d'Autonomie sont bien éloignées du niveau des dépenses.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'actualisation des dotations de l'Etat qui n'évoluent que de 0,15 %.

Evoquant les dépenses de fonctionnement, Monsieur HAESBROECK fait observer qu'elles sont estimées à 2,3 milliards d'euros. Il souligne que le bouclier social constitue 73 % des dépenses, que le Département maintient ses politiques volontaristes, ainsi qu'une présence forte auprès du SDIS avec une augmentation de 5 % des dotations.

Monsieur HAESBROECK constate l'érosion continue de l'épargne départementale, le taux d'épargne brute se détériorant. Il souligne l'augmentation de l'amortissement signifiant que le Département a injecté des sommes importantes dans l'économie globale en maintenant l'investissement à un niveau intéressant.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que maintenir l'investissement sans épargne et sans autofinancement entraîne un recours à l'emprunt ce qui coûte un peu plus cher aux Nordistes.

Monsieur HAESBROECK informe l'Assemblée Départementale que les recettes d'investissement s'élèvent à un peu plus de 5 millions d'euros et que le Département devrait pouvoir continuer à percevoir l'effet du remboursement à n-1 du FCTVA.

Monsieur HAESBROECK constate une augmentation significative de l'endettement consécutif à l'effort d'investissement, pour atteindre 1,117 milliard d'euros, soit le doublement de l'encours depuis 2006.

Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur HAESBROECK signale la volonté de maintenir l'effort de modernisation et d'investissement, mais aussi l'innovation chaque fois que cela est possible.

S'agissant des investissements indirects, Monsieur HAESBROECK fait remarquer que l'effort est maintenu en matière de FDAN et de FDST.

Monsieur HAESBROECK souligne la volonté du Département d'éviter une fiscalité en faisant des efforts de gestion et de rationalisation.

Monsieur Didier MANIER rappelle les contraintes qui pèsent sur le Département.

Monsieur MANIER revient sur la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur MANIER fait observer que le Gouvernement prive de moyens les Collectivités Locales et remet en cause leur autonomie et leur libre administration.

Monsieur MANIER pense que malgré un contexte institutionnel, économique et social particulièrement

difficile, le Département doit être exemplaire dans sa gestion et a la responsabilité de porter un budget sincère, en équilibre, sain et dynamique.

Monsieur MANIER estime qu'il est normal d'expliquer aux Nordistes les conséquences financières qu'ils subiront peut-être à l'avenir du fait des mauvais coups du Gouvernement.

Monsieur MANIER fait remarquer que les Collectivités innovent et entreprennent au quotidien et souligne l'action du Département du Nord en matière de protection de l'environnement.

Monsieur MANIER indique que, cette année, le Département va procéder à de nouvelles programmations pluriannuelles sur ses investissements. Il signale que le taux de réalisation des investissements devrait s'élever à plus de 80 % en 2009 contre 72 % en 2008.

Monsieur MANIER fait observer que le Département a maîtrisé et limité son endettement et rappelle que l'Etat est responsable de 87 % de l'endettement public du pays.

Monsieur MANIER précise que les élus socialistes défendront toujours une certaine idée de la démocratie locale et du progrès social.

Monsieur Jean-René LECERF indique que les Départements sont effectivement confrontés à une crise qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur les dépenses RMI-RSA, mais aussi au vieillissement de la population qui accompagne l'augmentation continue de l'espérance de vie.

Monsieur LECERF signale que le déficit annuel des compensations de prestations sociales concerne d'abord et avant tout l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Il estime qu'il n'est pas normal que les Départements assurent aujourd'hui plus des deux tiers du financement de l'APA et pense qu'une refonte législative s'avère incontournable.

Monsieur LECERF fait observer que le déchaînement de la Majorité Départementale sur la suppression de la taxe professionnelle n'a pas de sens.

Monsieur LECERF précise que la future cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sera beaucoup plus dynamique que la taxe professionnelle.

Monsieur LECERF considère que la baisse de l'investissement est la pire solution et pense qu'un effort plus résolu sur les dépenses de fonctionnement aurait été préférable.

En ce qui concerne la rencontre avec le Préfet du Nord, Monsieur LECERF signale que dans toutes les démarches justifiées en faveur du Département du Nord vis-à-vis des pouvoirs publics, le Groupe Union Pour le Nord sera toujours au côté de la Majorité Départementale, comme il l'a été avec un certain succès pour le dossier du Campus Grand Lille.

Monsieur le Président ayant quitté l'hémicycle pendant l'intervention de Monsieur LECERF, Monsieur Patrick KANNER,

1^{er} Vice-Président, a pris la présidence.

Monsieur Charles BEAUCHAMP considère que les réformes de la Majorité Parlementaire visent à diminuer l'autonomie financière des Collectivités et à affaiblir la démocratie locale.

Monsieur BEAUCHAMP note que la mesure phare de l'Etat dans la loi de finances 2010 a consisté à supprimer la taxe professionnelle sur les investissements productifs et précise que sa suppression ne sera pas compensée par des recettes fiscales fiables et pérennes.

Monsieur BEAUCHAMP souligne la nécessité de réformer la fiscalité pour plus d'équité et pense que celle-ci passe avant tout par la taxation des actifs financiers estimés à 4 800 milliards d'euros.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que les effets de la crise du capitalisme financier sont lourds de conséquences pour les Nordistes.

Monsieur BEAUCHAMP indique que la solidarité est le fil conducteur qui guide la Majorité Départementale et signale que le Groupe Communiste a ainsi pris toute sa part dans l'élaboration des politiques volontaristes mises en œuvre par le Département.

Monsieur BEAUCHAMP pense que le refus de l'augmentation de la fiscalité et le maintien des politiques départementales ne se fera pas sans difficulté, mais précise que le Groupe Communiste n'accepte pas de se laisser enfermer dans la seule question de la gestion de la pénurie et refuse de faire supporter par les familles la politique de régression sociale décidée par Monsieur SARKOZY et son Gouvernement.

Monsieur BEAUCHAMP signale que des Départements ont engagé des démarches auprès des tribunaux ou de l'Etat afin d'obtenir une légitime réparation financière et indique que le Groupe Communiste regrette de ne pas avoir trouvé d'écho à sa proposition d'engager des démarches similaires. Il déplore également qu'au niveau national, les associations d'élus de Gauche n'aient pas défini des actions de résistance convergentes.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que le Groupe Communiste a pris plusieurs initiatives afin d'organiser la résistance.

Monsieur BEAUCHAMP conclut en précisant que le Groupe Communiste prend acte des orientations budgétaires données pour 2010 et continuera d'être au quotidien une force de proposition et de résistance afin de défendre toujours plus les Nordistes.

Monsieur Bernard HAESBROECK fait remarquer que les Départements voient s'échapper près de la moitié de leur autonomie fiscale.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention sur le rapport de la Cour des Comptes qui prévoit, si rien ne change, un déficit public à la hauteur du PIB en 2013 et qui qualifie la gestion fiscale et sociale de l'Etat d'hasardeuse.

Monsieur HAESBROECK revient sur l'intervention de Monsieur Jean-René LECERF concernant l'APA.

Monsieur HAESBROECK soulève la question de la taxe professionnelle et de la cotisation économique territoriale.

Monsieur HAESBROECK souligne que les transferts de charges, la réforme fiscale, les effets de la crise et de la perte des droits de mutation qui n'ont pas été compensés sont un frein à l'investissement.

Monsieur Patrick KANNER demande à l'Assemblée Départementale de prendre acte du fait que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu et que chaque Groupe a pu s'exprimer comme le règlement intérieur le prévoit.

DIRFI/2010/28

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2010

Dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, le Conseil Général, en application de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est appelé à débattre des orientations qu'il souhaite donner au prochain budget du Département.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2010 doit nous permettre, après un rappel de la situation financière de la collectivité et un point sur les prévisions d'inscription tant en recettes qu'en dépenses, de fixer les principes de la stratégie financière aboutissant à la fois à l'équilibre de notre prochain budget et au maintien de la solvabilité de notre institution.

La préparation du Budget Primitif 2010 s'inscrit dans un contexte économique, financier et social particulièrement difficile.

De plus, les contraintes que font peser sur les collectivités territoriales les réformes gouvernementales rendent plus prégnantes encore ces difficultés. Le Département doit en effet mettre en œuvre et financer des politiques d'ampleur qui lui échappent largement puisqu'elles sont décidées au niveau national.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat n'atteignent même pas cette année le niveau de l'inflation.

Par ailleurs, les charges transférées ces dernières années par l'Etat non seulement n'ont pas été compensées intégralement, mais encore ne l'ont pas été par de la fiscalité directe, mais par de la fiscalité indirecte sur laquelle les Conseils généraux n'ont aucun levier : taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Egalement, la suppression de la Taxe

Professionnelle (TP) à compter du 1^{er} janvier 2010 provoque un manque à gagner conséquent et prive le Conseil général de la majeure partie de son autonomie fiscale.

Enfin, la chute du marché de l'immobilier ampute fortement les droits de mutation.

Force est de constater que, face à cette diminution des recettes, nos dépenses sont en hausse puisqu'elles sont la conséquence de la situation sociale [Selon Pôle emploi, un million de chômeurs arriveront en fin de droits en 2010 en France, ce qui aura évidemment un impact sur les finances départementales, notamment à travers le RSA].

Le Département doit en effet faire face aux dépenses liées aux prestations individuelles telles que le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), dont le versement devrait être assuré.

Ces dépenses de solidarité continueront d'augmenter, dans un contexte de vieillissement de la population, d'affirmation d'un droit à la compensation du handicap et de panne économique constatée au niveau national.

Ainsi, le Département du Nord subit en section de fonctionnement un effet de ciseau redoutable. Des sources d'économies devront donc être déterminées.

Cette perte de marge de manœuvre en fonctionnement a affecté l'autofinancement des investissements (par l'épargne de fonctionnement) et a conduit à une reprise de l'endettement à un rythme soutenu en 2007, 2008 et 2009, pour financer un niveau élevé de dépenses d'équipement.

Or, la capacité de l'Institution départementale à préparer l'avenir du Nord ne sera préservée que si sa capacité d'autofinancement est améliorée.

Le budget départemental pour 2010 devra être le garant de la solvabilité de la collectivité et l'assurance, vis-à-vis de tous les Nordistes, que leur Département continuera à les accompagner au quotidien.

1. Section de Fonctionnement

1.1. Compte administratif 2009 prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2009 pour la section de fonctionnement (dépenses de fonctionnement hors opérations financières).

L'estimation des dépenses a été faite sur la base des dépenses effectivement réalisées au cours des 12 premiers mois de l'exercice 2009, y compris les rattachements de crédits à l'exercice 2009, sans tenir compte des corrections nécessaires lors du rapprochement avec le Compte de Gestion du Comptable. Les dépenses en année pleine progresseraient de 4,3 % par rapport à 2008.

Chapitres	2008			2009			Evolution réalisation en % (réalisé 09 / réalisé 08)
	Crédits votés	Réalisation	Taux de réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	Taux de réalisation	
Services Généraux	114,2 M€	104,8 M€	91,8%	122,1 M€	112,8 M€	92,3%	7,6%
Sécurité	70,0 M€	70,0 M€	100,0%	77,0 M€	77,0 M€	100,0%	10,0%
Enseignement	126,5 M€	123,8 M€	97,8%	126,9 M€	126,0 M€	99,3%	1,8%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	33,5 M€	30,1 M€	89,9%	33,2 M€	29,8 M€	89,9%	-0,9%
Prévention médico-sociale	65,6 M€	61,8 M€	94,3%	66,7 M€	64,3 M€	96,3%	3,9%
Action sociale (hors RMI)	921,7 M€	879,6 M€	95,4%	964,0 M€	932,2 M€	96,7%	6,0%
Revenu Minimum d'Insertion	440,5 M€	435,1 M€	98,8%	237,0 M€	232,0 M€	97,9%	
Personnes dépendantes (A.P.A)	209,5 M€	205,0 M€	97,8%	209,8 M€	199,7 M€	95,2%	-2,6%
Revenu de Solidarité Active				251,2 M€	233,4 M€	92,9%	
Réseaux et Infrastructures	57,7 M€	52,6 M€	91,1%	54,8 M€	51,9 M€	94,7%	-1,3%
Aménagement - Environnement	8,0 M€	6,7 M€	83,7%	8,6 M€	7,3 M€	84,5%	8,4%
Transports	101,6 M€	101,0 M€	99,4%	94,3 M€	93,5 M€	99,1%	-7,4%
Développement économique	16,0 M€	13,6 M€	85,2%	17,4 M€	14,2 M€	82,1%	4,4%
Total dépenses de fonctionnement	2 164,9 M€	2 084,2 M€	96,3%	2 263,0 M€	2 174,1 M€	96,1%	43%

Cette étude prévisionnelle fait apparaître pour l'exercice 2009 un taux de consommation du même ordre de grandeur que celui constaté en 2008.

Les principales progressions sont les dépenses liées au RMI/RSA, qui augmentent de 6,97 % d'un exercice à l'autre, et la participation au financement du SDIS qui progresse de 10 % par rapport à 2008.

1.2. Des recettes de fonctionnement bouleversées dans un contexte de réforme fiscale

Le contexte de réforme fiscale actuel entraîne une grande incertitude sur les recettes départementales et de grandes difficultés dans l'estimation de nos recettes pour le budget 2010 et pour les prochaines années.

Avec la suppression de la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010, c'est une ressource importante et dynamique qui disparaît. La nouvelle contribution économique territoriale ne permettra pas de compenser à elle seule la taxe professionnelle et de nouvelles règles d'affectation des ressources par échelon territorial sont prévues en 2011.

 **La suppression de la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale pour les entreprises**

La Loi de Finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle (TP) à compter du 1^{er} janvier 2010.

La TP est remplacée par la contribution économique territoriale composée :

- * d'une cotisation foncière des entreprises (initialement appelée cotisation locale d'activité) qui revient uniquement aux communes et à leurs établissements ;
- * d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (initialement appelée cotisation complémentaire).

L'assiette de la cotisation foncière des entreprises est composée de la valeur locative des biens passibles de taxes foncières. La valeur locative des immobilisations industrielles est diminuée de 30 %.

La cotisation sur la valeur ajoutée est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le taux de cotisation, fixé par la loi est théoriquement égal à 1,5 %. Cependant les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros, peuvent bénéficier d'un dégrèvement par application à la valeur ajoutée d'un taux progressif et variable en fonction du chiffre d'affaires.

Si le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 €, le taux est nul. Le montant du dégrèvement est majoré de 1 000 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros. Toutefois, le montant de la cotisation, après dégrèvement, ne peut être inférieur à 250 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 500 000 €.

Comme pour la taxe professionnelle, le taux de plafonnement de cette nouvelle taxe est fixé à 3 % de la valeur ajoutée.

Les débats à l'Assemblée Nationale ont permis de territorialiser la cotisation sur la valeur ajoutée en fonction du lieu d'implantation des locaux de l'entreprise au niveau communal produisant de la valeur ajoutée.

Ces nouvelles cotisations seront prélevées par l'Etat et redistribuées aux collectivités territoriales.

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une perte importante d'autonomie fiscale pour les collectivités puisque le taux de cotisation sera défini par la loi et non plus par chacune des collectivités locales.



La compensation de recette de TP pour les Départements

L'Etat prévoit un dispositif de « compensation relais » pour 2010 qui remplacerait temporairement la taxe professionnelle perçue par les collectivités.

Son montant serait égal :

* soit au produit de la TP perçue au titre de l'année 2009,

* soit au produit de la TP qui résulterait de l'application à l'assiette 2010 des taux votés en 2008 majorés de 1 % (le projet initial se limitait aux taux votés en 2008).

En ce qui concerne le dispositif de reversement du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée, la Loi de

Finances 2010 prévoit à compter de l'année 2011 la répartition suivante :

- * 26,5 % au bloc communal,
- * 48,5 % aux départements,
- * 25 % aux régions.

En complément les collectivités territoriales bénéficieront entre autres de **nouvelles dotations budgétaires**, de transfert de **fiscalité indirecte** (Taxe Sur les Conventions d'Assurances, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ...).

Les départements percevront un complément de taxe foncière sur les propriétés bâties (les frais d'assiette perçus par l'Etat et le produit de la taxe foncière des régions) ainsi que le montant résiduel des droits de mutation versés aujourd'hui au budget de l'Etat.

Dès 2011, le Département ne percevra plus les produits de la taxe d'habitation et du foncier non bâti. Par ailleurs, il n'aura pas la capacité de fixer le taux de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée. Son autonomie fiscale sera donc très fortement réduite.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 2 480 M€ en 2010, du seul fait de l'augmentation estimée des bases de fiscalité directe et de l'augmentation estimée des autres recettes (contre 2 416,6 M€ au BP 2009).

Le tableau ci-après présente les différentes recettes de fonctionnement et leur évolution.

Recettes de fonctionnement	BP 2009	Prévisions 2010	Evolution	% Evolution
Fiscalité directe				
Impôts directs - ménages (TH, TFB & TFNB)	366,2 M€	379,2 M€	13,0 M€	3,6%
Taxe Professionnelle (TP)	452,6 M€			
Compensation pour suppression TP		493,7 M€		
Fiscalité indirecte				
Droits de mutation	219,0 M€	165,0 M€	-54,0 M€	-24,7%
Autres recettes de fiscalité indirecte	25,4 M€	25,6 M€	0,2 M€	0,7%
Dotations de fonctionnement				
Dotation globale de fonctionnement	666,0 M€	666,2 M€	0,2 M€	0,0%
Dotation globale de décentralisation	28,9 M€	28,9 M€	0,0 M€	0,0%
Compensations fiscales (versements par l'Etat de compensations au titre des exonérations d'impôts locaux)	20,9 M€	21,8 M€	0,9 M€	4,1%
Recettes liées aux compétences transférées				
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (dont compensation RSA en 2009)	301,8 M€	344,3 M€	42,5 M€	14,1%
Taxe sur les conventions d'assurance	109,1 M€	109,1 M€	0,0 M€	0,0%
FMDI	38,8 M€	41,0 M€	2,2 M€	5,7%
Recettes sociales				
APA (CNSA)	58,0 M€	59,5 M€	1,5 M€	2,6%
PCH (CNSA)	23,4 M€	23,6 M€	0,2 M€	0,9%
MDPH (CNSA)	1,4 M€	1,9 M€	0,5 M€	31,1%
Autres recettes sociales (y compris FSE)	93,5 M€	102,6 M€	9,1 M€	9,8%
Recettes diverses	11,6 M€	17,7 M€	6,1 M€	53,0%
TOTAL GENERAL	2 416,6 M€	2 480,1 M€	63,5 M€	2,6%

La Loi de Finances pour 2010 et la réforme fiscale contraignent les collectivités territoriales dans leurs recettes et leurs dépenses.

Les concours financiers de l'Etat et les recettes de la fiscalité indirecte sont étroitement liés au contexte de crise économique, ce qui limite voire réduit leur produit escompté.

Les perspectives financières du Département s'assombrissent d'année en année, d'autant plus que la crise économique a eu pour effet une hausse du taux de chômage entraînant de ce fait un accroissement des dépenses sociales.

1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

1.2.1.1 Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

La loi de Finances 2009 a été élaborée par le Gouvernement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle 2009/2011. Cette programmation limitait au niveau de l'inflation la norme d'évolution des dépenses de l'Etat (« zéro volume ») et étendait cette même norme d'évolution aux concours aux collectivités territoriales.

Ainsi, la progression des dotations de l'Etat devait correspondre à une évolution égale à l'inflation prévisionnelle, soit une évolution des dotations à hauteur de 1,2 % (correspondant à la Loi de Finances 2010).

Cependant pour le budget 2010, cette mesure ne serait plus respectée. L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement n'évoluera officiellement que de 0,6 % soit la moitié de l'évolution de l'inflation prévue.

1.2.1.2 Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Générale de Décentralisation

L'estimation du montant total de la DGF au budget 2009 s'établissait à 666 M€ (la recette notifiée s'élève à 660M€).

Compte tenu de la Loi de Finances 2010, les crédits 2010 sont inscrits à la même hauteur qu'au budget 2009, soit 666,2 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est également reconduite pour une somme de 28,9 M€ en 2010.

1.2.1.3 Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)

La Loi de Finances pour 2010 reconduit le dispositif du FMDI pour une année supplémentaire avec une enveloppe de 500 M€.

Les critères de répartition restent identiques à ceux

de 2009, soit :

- la part compensation, pour 200 M€, est répartie en fonction de l'écart entre la compensation de TIPP et la dépense RMI ;
- la part péréquation, pour 150 M€, est répartie entre les départements les moins favorisés ;
- la part insertion, pour 150 M€, est répartie en fonction des contrats d'avenir et d'insertion mobilisés par chaque Département, ainsi que des prestations du Revenu de Solidarité Active, attribués dans le cadre des expérimentations.

Le Département du Nord a perçu 41,11 M€ au titre du FMDI en 2009, l'inscription était de 38,8 M€. Une somme équivalente est prévue en 2010, soit 41 M€.

1.2.2. Les recettes de fiscalité directe

A taux de fiscalité identiques, le montant de l'inscription budgétaire pour la fiscalité directe s'établirait à hauteur de 872,9 M€ pour 2010, soit une progression de 6,6 % par rapport au budget 2009. Cette estimation tient compte des évolutions suivantes :

- la revalorisation forfaitaire des bases locatives prévue en Loi de Finances, à hauteur de 1,2 % pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la compensation relais prévue pour la suppression de la taxe professionnelle correspond au produit fiscal 2009 de TP notifié pour un montant de 494 M€ (dégrèvement compris).

Les recettes de fiscalité directe inscrites au Budget 2009 à hauteur de 818,8 M€ ont fait l'objet d'une revalorisation des bases plus importante que prévue lors de l'élaboration du budget.

1.2.3. Les recettes de fiscalité indirecte

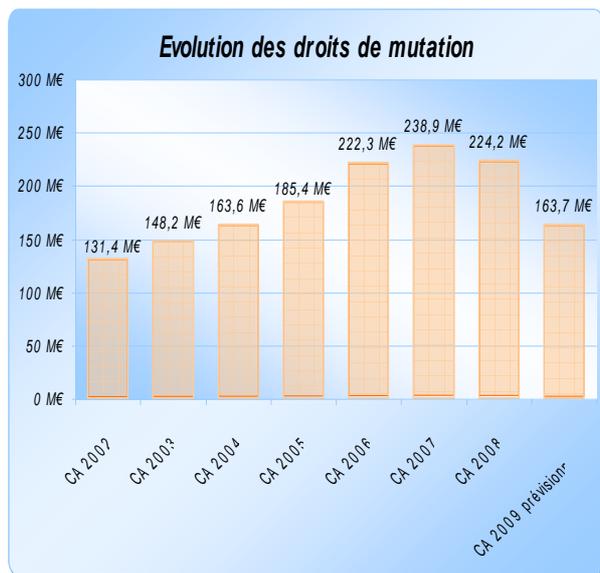
La fiscalité indirecte regroupe les droits de mutation, la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la taxe sur les conventions d'assurance, la taxe sur l'électricité, la taxe départementales des espaces naturels sensibles et la taxe pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Elles sont estimées globalement à 644 M€ pour 2010.

1.2.3.1 Les droits de mutation

La crise financière a entraîné une crise économique et notamment une crise du marché immobilier.

La chute des recettes des droits de mutation s'est

accélérée fin 2008 et sur le premier semestre 2009. Le graphique ci-dessous montre que le produit des droits de mutation pour le Département du Nord rejoint le niveau de recettes de 2004.



Il convient de distinguer deux indicateurs essentiels intervenant dans les causes de la baisse de cette recette.

a) Une fluctuation des prix de l'immobilier

En effet, les prix des immeubles avaient fortement augmenté depuis plusieurs années. Les effets de la crise, entreprises en difficulté, hausse du chômage, hausse des taux d'intérêt en 2008 ont entraîné une chute des prix, avec un effet sur les recettes départementales dès le quatrième trimestre 2008.

L'évolution à la hausse du prix du marché de l'immobilier sera après cette crise comparable à celle du début des années 90, c'est-à-dire lente et il faudra plusieurs années avant de retrouver des transactions au prix de 2007, même si les taux d'intérêt au cours de l'année 2009 sont redevenus plus attractifs.

b) Une fluctuation du nombre de transactions immobilières

L'incertitude de la conjoncture économique a entraîné une baisse du nombre de transactions très forte au cours du premier semestre 2009.

Les recettes de droits de mutation pour le Département du Nord ont chuté de plus de 25 % entre le 4^{ème} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009. La baisse s'est poursuivie au cours du trimestre suivant, mais de façon moins prononcée (-13 %). Sur le troisième trimestre 2009, on peut constater une légère reprise.

Ce qui permet d'estimer le produit des droits de mutation pour l'exercice 2009 à environ 163 M€. Pour rappel la recette était de 225 M€ en 2008 et de 239 M€ en 2007.

Au projet de budget 2010, compte tenu d'un marché encore instable, conséquences de la crise économique, il sera proposé un montant correspondant au produit estimé de 2009, à savoir 165 M€.

1.2.3.2 La fiscalité transférée : TIPP et TSCA

La Loi de Finances pour 2010 précise que les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales sont compensés soit par un transfert de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), soit par un transfert de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

La loi du 1^{er} décembre 2008 prévoit dans le cadre de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active au 1^{er} juin 2009 une compensation au titre du transfert de l'Allocation de Parent Isolé (API) et maintient en l'état les principes de compensation du RMI fixés par la loi du 18 décembre 2003.

Il y a lieu de prévoir pour 2010 la compensation en année pleine du RSA majoré (ex API). D'autre part, une inscription au titre de compensation du RSA Jeunes est prévue à hauteur de 11,2 M€. Un transfert complémentaire d'agents de la Direction Départementale de l'Équipement est également prévu en 2010.

Aussi l'estimation de la recette de TIPP pour 2010 s'établit-elle à 344,33 M€ (301,8 M€ en 2009).

Concernant la TSCA, le montant prévu est identique à celui de 2009, à savoir 109 M€.

Les différentes compensations des compétences transférées depuis 2005 sont détaillées dans le tableau ci-après.

Composition	TSCA		TIPP	
	BP 2009	Prévisions BP 2010	BP 2009	Prévisions BP 2010
Compensation du RMI sur la base de 2003			267,91 M€	267,91 M€
Compensation du RSA			25,33 M€	68,10 M€
Compensation du RSA au titre de 2010				52,6 M€
Ajustements de la compensation au titre de 2009 et 2010				4,3 M€
Compensation du RSA jeunes actifs				11,2 M€
Compensation suppression vignette			5,63 M€	5,63 M€
Nouveaux transferts 2009 et ajustements 2008			2,95 M€	2,47 M€
- personnel TOS			1,40 M€	1,16 M€
- personnel DDE			0,79 M€	0,55 M€
- personnel Préfecture et Affaires sociales RMI			0,76 M€	0,76 M€
Nouveaux transferts 2010				0,22 M€
- personnel DDE				0,22 M€
Prélèvement DGF financé par TSCA (application Loi de Finances pour 2005)	31,40 M€	31,40 M€	0,00 M€	0,00 M€
Transferts de compétence antérieurs à 2007	5,63 M€	5,63 M€	0,00 M€	0,00 M€
- transferts de compétences antérieurs à 2007, dont les transferts 2005 (FDAJ, FSL, CLIC...), et les transferts 2006 (emplois aidés et TOS), suppression fonds académique du personnel d'internat	5,63 M€	5,63 M€		
Transferts de compétence en 2007	55,44 M€	55,44 M€	0,00 M€	0,00 M€
- transferts des personnels TOS	38,06 M€	38,06 M€		
- transfert réseau routier non structurant (en 2006, une somme de 4,4 M€ était inscrite en recettes diverses au chapitre 93621 article 747)	6,09 M€	6,09 M€		
- postes vacants DDE	0,91 M€	0,91 M€		
- forfait d'externat des collèges privés	9,01 M€	9,01 M€		
- formation des assistantes maternelles	1,37 M€	1,37 M€		
Transferts de compétence en 2008	16,60 M€	16,60 M€	0,00 M€	0,00 M€
Personnels DDE	13,90 M€	13,90 M€		
Personnels TOS	2,70 M€	2,70 M€		
Total	109,07 M€	109,07 M€	301,82 M€	344,33 M€

1.2.4. Concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (financement APA & PCH)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse aux Départements trois concours destinés à financer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les concours de la CNSA prévus pour 2010 sont les suivants :

- Selon les dispositions de l'article L14-10-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la dépense nette d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un département ne peut excéder 30 % de son potentiel fiscal. Les dépenses d'APA du Département du Nord étant inférieures à ce seuil, le financement auquel il peut prétendre est diminué, par péréquation, du complément de dotation versé aux départements au-dessus de ce seuil.

Le concours pour l'APA en 2010 est estimé à 59,5 M€ contre 58 M€ au BP 2009.

- La participation 2010 de la CNSA pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devrait être équivalente à celle inscrite au Budget Primitif 2009. Une inscription à hauteur de 23,6 M€ est prévue.
- La participation de la CNSA pour le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'élèverait quant à elle à 1,9 M€.

1.2.5. Recettes sociales

Les recettes sociales sont constituées par les récupérations d'aide sociale prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre de l'hébergement en établissements pour personnes âgées et les établissements pour personnes handicapées (participation des personnes hébergées, obligation alimentaire).

Elles sont composées également des recouvrements d'indus sur l'APA et le RMI/RSA.

Le fonds social européen (FSE) et la participation de la sécurité sociale et des organismes mutualistes pour l'enfance sont également inclus dans ce montant de 102,6 M€ prévu pour 2010.

1.2.6. Recettes diverses de fonctionnement

Les recettes diverses de fonctionnement s'établiraient à 17,7 M€ (+ 6M€ par rapport au BP 2009). Cette évolution concerne plus particulièrement la politique des transports.

Elle résulte :

- du remboursement par la Région d'une partie des dépenses supportées par le Département pour le transport des lycéens pour 2,55 M€ ;
- de la participation des autorités urbaines de transport, en compensation des transports en zones urbaines, pris en charge par le réseau départemental Arc-en-Ciel pour le compte de ces autorités (2,2 M€ pour la période de septembre à décembre 2010 puis 5,7 M€ en année pleine). Cette recette était précédemment perçue directement par les délégataires de service public de transport ;
- de la participation des autorités urbaines à la prise en charge, partielle, de la gratuité du transport des lycéens domiciliés et scolarisés en périmètre urbain pour 0,73 M€.

1.3. Eléments de prévision des dépenses de fonctionnement

En 2010, les dépenses de fonctionnement seraient de l'ordre de 2,3 milliards d'euros.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont déclinées par délégation.

1.3.1. Aménagement des territoires et développement économique

Les dépenses pour la politique d'aménagement des territoires et de développement économique s'élèveraient pour le budget 2010 à 9,42 M€ (contre 8,82M€ en 2009). Il faudra tenir compte de dépenses imputées en investissement au BP 2009 et qui ont été transférées en fonctionnement, depuis la DM1 2009, conformément aux normes comptables en vigueur.

En matière de **politique d'aménagement et de développement des territoires**, le Département envisage de poursuivre son soutien aux organismes chargés de missions sur l'insertion, la lutte contre l'illettrisme, l'emploi et le logement.

La politique logement du Département a pour objectifs l'amélioration de la qualité des logements et le renforcement de l'offre nouvelle. Le Département

accompagne les politiques de renouvellement urbain et rural en contribuant aux stratégies de requalification dans les secteurs les plus dégradés.

En matière de développement économique, l'objectif est triple. Il s'agit d'aider à l'activité des personnes en difficulté ou fragilisées, de soutenir le milieu associatif en favorisant son développement et sa viabilisation économique et de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

1.3.2. Personnes âgées

Environ 460 000 Nordistes sont âgés de plus de 60 ans.

Acteur majeur de la solidarité envers les personnes âgées, notamment dans la prise en compte des besoins de la dépendance, le Département consacre des moyens de plus en plus importants en matière de versement de prestations (APA, hébergement des personnes âgées défavorisées...). Ces interventions concourent à relever l'enjeu majeur de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans le Nord.

Le 27 novembre 2006, le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011.

Les priorités fixées par le Conseil général se déclinent autour de quatre orientations stratégiques :

- améliorer la connaissance des besoins des personnes âgées, promouvoir la vie sociale et prévenir la dépendance ;
- informer, animer, coordonner ;
- offrir une palette de réponses en fonction du degré d'autonomie ;
- innover, expérimenter.

Globalement, les dépenses, hors personnel, consacrées à cette politique seraient estimées au BP 2010 à 319,25 M€ (342,08 M€ en 2009), ce qui représenterait une diminution de 6,67 %.

Pour l'APA, le montant prévu en 2010 diminuerait de 10,54 % et s'élèverait à 193,78 M€, ce qui correspond essentiellement à :

- l'APA à domicile pour 127,13 M€ ;
- l'APA versée aux établissements pour 8,19 M€ ;
- l'APA versée aux bénéficiaires en établissement pour 58,46 M€.

La diminution constatée s'explique d'une part, par un changement de calcul des estimations budgétaires (il est désormais pris en compte le nombre d'allocataires facturés et non plus le nombre de dossiers instruits ou en instruction) et d'autre part par une répartition par GIR différente de celle des années précédentes.

L'hébergement en établissement et l'accueil familial se traduiraient par une inscription identique à celle du BP 2009, soit 114,16 M€.

1.3.3. Enfance et famille

Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011, adopté par le Conseil Général, établit les priorités de l'action départementale : développer les actions de prévention, soutenir les familles et adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des projets individualisés.

Le Conseil général du Nord a choisi de favoriser la prévention. En tant que responsable de la protection des enfants, le Département du Nord s'inscrit dans une démarche volontariste et novatrice de prévention et de lutte contre les mauvais traitements à enfant.

Le Département emploie près de 2 600 assistants familiaux qui concourent à l'accueil des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 prévoit de nouvelles obligations en matière de formation pour les assistants familiaux recrutés. Cette formation se fera sur deux ans, pour 661 personnes.

Les dépenses hors personnel seraient de l'ordre de 404 M€ en 2010 (contre 399,56M€ au BP 2009).

La prise en charge et l'accueil dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance correspondent essentiellement à l'accueil des enfants :

- en accueil familial ;
- en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ;
- en foyers de l'EPDSAE, en centres maternels et Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Le Département prévoit de poursuivre son action relative à la prévention de la maltraitance et la protection des enfants.

Le personnel du service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) intervient à différents niveaux. Les médecins, les infirmières ou les puéricultrices accompagnent les jeunes parents avant et après la naissance. Ils veillent également sur la santé des enfants (consultations, vaccinations).

1.3.4. Infrastructures

Depuis le transfert en 2007 des routes d'intérêt local, le Département gère un réseau routier de 5 400 km, comprenant des axes structurants.

Le Département assure le développement, l'aménagement et l'exploitation de ce réseau dans le cadre d'une démarche exemplaire de « Route Durable » visant à concilier l'accessibilité des territoires, la sécurité des usagers et le cadre de vie des riverains. Cette initiative, qui s'articule avec la démarche qualité mise en œuvre pour les activités d'exploitation, vise en outre à optimiser les interventions et à en maîtriser le coût.

Ce budget serait de l'ordre de 23,30 M€ en 2010

(24,13 M€ en 2009) hors dépenses de personnel.

1.3.5. Politique de l'eau

Les dépenses de la politique de l'eau, hors dépenses de personnel, sont estimées à 0,63 M€ en 2010 contre 0,65M€ en 2009.

Le coût de la Gestion de l'eau s'élèverait à 0,62 M€ (- 3,13 %) dont 540 K€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues, 65 K€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée et 15 K€ au bénéfice du syndicat mixte d'Adduction des Eaux de la Lys.

1.3.6. Relations internationales

Le budget 2010 des Relations Internationales serait estimé à 1,69 M€ (contre 1,74M€ en 2009).

Le Département participe activement à la construction européenne à travers le développement de partenariats européens.

Ainsi, sa volonté d'établir de nouveaux partenariats (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas et au Danemark) rendrait par conséquent nécessaire de maintenir une inscription d'environ 45 K€ au budget 2010.

Par ailleurs, le fonds d'intervention de 150 K€, créé en 2009, permettant de répondre à des appels à projets européens et finançant des actions de coopération initiées et réalisées par le Département et ses partenaires étrangers est ramené à 100 K€.

Le Département poursuit également ses projets de solidarité internationale dans le cadre de ses partenariats de coopération avec des collectivités du Sud (Région de Mamou en Guinée, Département de Dagana en région de Saint-Louis du Sénégal et Département de la Ménoua au Cameroun) dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture et l'appui à la décentralisation. Ce dispositif impliquerait une inscription budgétaire de 700 K€.

Il convient de souligner que sur ces 700 K€ annuels proposés, seuls 375 K€ sont constitués de « fonds propres » du Département et 325 K€ de cofinancements extérieurs (Ministère des Affaires étrangères et européennes et Agence de l'Eau Artois-Picardie).

Depuis plus de 20 ans, le Département apporte son soutien aux échanges internationaux de jeunes. En mai 2009, il a été décidé de faire évoluer ce dispositif vers un soutien à des projets favorisant l'ouverture des jeunes collégiens à l'« international » (langues, cultures, citoyenneté et construction européenne, développement durable). Pour cela, il est envisagé de reconduire les crédits 2009 à l'identique, soit un montant s'élevant à 570 K€.

1.3.7. Sports – Tourisme

Les crédits hors personnel pour la politique Sports-Tourisme seraient inscrits en 2010 à hauteur de 7,11 M€ (7,68M€ en 2009).

Concernant le sport, le Nord compte près de 7 500 associations sportives qui regroupent plus de 560 000 licenciés, toutes disciplines confondues. Partenaire du monde sportif, le Département a souhaité renforcer son action pour rendre le sport plus proche de chaque Nordiste et entend maintenir son effort.

Le Département du Nord compte plus de 200 athlètes de haut niveau. Le Conseil Général les soutient en leur attribuant une bourse forfaitaire et une aide à la formation (participation aux frais d'inscription).

Depuis la décentralisation, le Département a la compétence de la construction des collèges. Dans le cadre de sa politique sportive, il tient à favoriser la pratique sportive au sein des établissements scolaires. Son action se décline selon trois axes :

- l'aide à la construction d'équipements sportifs ;
- le soutien aux associations sportives et sections sportives de collèges ;
- l'aide aux comités départementaux du sport scolaire.

Concernant le tourisme, le Schéma départemental de développement touristique durable 2005-2010 s'est fixé pour objectif de faire évoluer l'ensemble des politiques touristiques sous l'angle du développement durable.

Les aides départementales permettent aussi de soutenir en fonctionnement des organismes touristiques, au premier rang desquels le Comité Départemental du Tourisme, ou des actions touristiques telles que le Fonds de Promotion Touristique.

La station touristique départementale du ValJoly, qui a ouvert ses portes au public le 27 juin 2008, a marqué une étape importante dans la concrétisation des projets du Département.

1.3.8. Enseignement

Les crédits de fonctionnement hors personnel pour la politique Enseignement sont estimés à 70,53 M€ pour 2010 (68,43 M€ pour 2009).

Le Département est propriétaire des 201 collèges publics du Nord. Outre son intervention sur le bâti, le Département concourt aux dépenses de fonctionnement de chacun de ces établissements (chauffage, fluides, entretien, pratique sportive, équipements pédagogiques...). Ses missions sont de garantir une qualité d'accueil et de participer au fonctionnement des collèges publics.

Le Département poursuit par ailleurs sa politique volontariste de soutien aux projets extra-scolaires des établissements, par le biais de l'aide aux collégiens et du soutien aux réseaux d'éducation prioritaire.

Le Département accompagne également les familles face aux charges liées à la scolarité des collégiens, par l'attribution de bourses départementales, d'une aide à l'accès à la demi-pension...

Par ailleurs, le Département verse aux 85 collèges privés un forfait d'externat comprenant une part « matériel » calculée en référence à la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement constatées par élève des collèges publics et une part « personnel » correspondant à la prise en charge des personnels techniques des collèges.

1.3.9. Insertion solidarité

Les crédits 2010 pour l'insertion solidarité sont estimés à 538,74 M€ (473,76M€ en 2009).

Vingt ans après la mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), créé par la loi du 1^{er} décembre 1988, et cinq ans après son transfert complet aux départements, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 a substitué au RMI, le Revenu de Solidarité Active (RSA).

La mise en œuvre du RSA relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements. Chef de file de l'action sociale, le Département se voit confier par la loi un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du dispositif depuis le 1^{er} juin 2009. Une convention avec ses partenaires, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et l'Association Départementale des Caisses d'Allocations Familiales (ADECAF), a été signée en 2009.

Le RSA se décline en « RSA de base », financé par le Département, qui remplace le RMI et l'API, et un « RSA activité », versé par l'Etat, en complément d'un faible revenu de travail.

Conséquence de la dégradation du marché de l'emploi, le nombre de bénéficiaires du « RSA de base » est en hausse. Il y a lieu de tenir compte de ce phénomène lors de l'élaboration du BP 2010.

La compensation du transfert de l'API sera, selon l'article 7 de la loi du 1^{er} décembre 2008, calculée de la façon suivante :

- pour 2009, sur la base de la moitié des dépenses exposées par l'Etat en 2008 au titre de l'API, soustraction faite de la moitié des dépenses pour des mesures d'intéressement prises en charge en 2008 par les Départements,
- pour les années suivantes, le droit à compensation définitif sera ajusté au vu des dépenses de RSA forfaitaire majoré (tel que défini par l'article L 262-9 du Code de l'action sociale et des familles et qui succède à l'API) inscrites aux comptes administratifs des départements.

Malgré la reconduction du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) pour l'année 2010, figé à 500 M€ au niveau national (41M€ estimés pour le Département du Nord), la charge pesant sur les finances

départementales est estimée en 2010 à environ 106 M€,

comme l'indique le tableau ci-dessous.

RSA	2004	2005	2006	2007	2008	BP 2009	Prévu 2010
DEPENSES							
Allocations RMI (dont rattachements) + non valeurs + annulations sur exercices antérieurs	301,00 M€	332,94 M€	355,06 M€	363,29 M€	367,62 M€	196,70 M€	1,16 M€
Contrats d'avenir (CAV)		0,84 M€	18,48 M€	21,46 M€	17,88 M€	19,74 M€	17,92 M€
Allocations RSA - expérimentation					1,95 M€		
Allocations RSA						199,44 M€	465,93 M€
Total DEPENSES	301,00 M€	333,78 M€	373,54 M€	384,75 M€	37,45 M€	415,88 M€	485,01 M€
RECETTES							
TIPP encaissée sur exercice en cours	263,29 M€	258,08 M€	267,91 M€	267,91 M€	267,91 M€	293,23 M€	336,01 M€
TIPP encaissée sur exercice suivant	33,90 M€	9,54 M€	0,04 M€				
FMDI (retraité)			36,77 M€	36,68 M€	38,88 M€	38,80 M€	41,00 M€
Indus RMI/ RSA + rattachements	3,81 M€	2,89 M€	3,16 M€	5,12 M€	8,20 M€	2,15 M€	2,15 M€
Recouvrements et participation Etat aux CAV			0,05 M€	0,46 M€	0,08 M€		0,04 M€
Participation Etat à l'expérimentation du RSA					0,18 M€		
Total RECETTES	301,00 M€	270,51 M€	307,93 M€	310,16 M€	35,24 M€	334,18 M€	379,20 M€
Différentiel	0,00 M€	-63,27 M€	-65,61 M€	-74,59 M€	-72,2 M€	-81,70 M€	-105,81 M€

A compter de septembre 2010, le RSA sera ouvert aux jeunes actifs de moins de 25 ans, s'ils ont travaillé au moins 2 ans (soit l'équivalent de 3 600 heures) au cours des trois dernières années. Ils auront accès au RSA dans les conditions de droit commun. Si les jeunes concernés occupent un emploi, ils auront droit au RSA complément de leur revenu d'activité. S'ils perdent leur emploi, ils auront accès, après épuisement de leur droit à l'assurance chômage, au RSA servi aux personnes dépourvues de ressources. Dans les deux cas, ils toucheront la même prestation, calculée selon les mêmes modalités, que leurs aînés âgés de plus de 25 ans.

Les apprentis qui disposent d'un contrat d'apprentissage sont également concernés, dès lors qu'ils remplissent la condition d'activité préalable. Pour la vérification de celle-ci, les périodes passées en apprentissage seront prises en compte.

L'estimation pour l'année 2010 s'élève à 11,2 M€.

Le budget Insertion des allocataires du RSA serait inscrit à hauteur de 47,5 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les Départements se sont vu confier la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) qui a pour objet d'accorder une aide à certains occupants de logement se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Le financement de ce fonds est assuré par le Département qui passe une convention avec les représentants d'EDF, GDF, distributeurs d'eau ou d'énergie, afin de définir leur participation financière au FSL. L'inscription budgétaire pour 2010 serait de 12,34 M€.

1.3.10. Ressources Humaines et Affaires Générales

Les crédits 2010 Ressources Humaines et Affaires Générales sont estimés à 388,39 M€ (381,54 M€ au BP 2009). Cette prévision tient compte notamment :

- de l'augmentation prévisionnelle du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010 ;
- de l'effet report de l'augmentation de la valeur du point en 2009 (0,5 % en juillet et 0,3 % en octobre) ;
- de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- de la dernière vague d'intégration d'agents DDE au 1^{er} janvier 2010 ;
- des recrutements pour les Unités d'Accueil Familial (15 postes) ;
- des perspectives de réforme de la catégorie B.

Les dépenses informatiques sont répertoriées à compter de 2010 sur la délégation Ressources Humaines et Affaires Générales.

1.3.11. Environnement – Développement durable

Le montant des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de 3,78 M€ en 2010 (4,09 M€ au BP 2009).

Le Conseil Général a adopté une gestion exemplaire et volontariste des espaces naturels sensibles et des espèces sauvages qui les occupent. Aujourd'hui, plus de 2 400 hectares de forêts, de marais, d'eaux vives, de prairies ont été acquis et aménagés de façon à permettre leur accès à tous les Nordistes, y compris aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Général participe à la découverte du patrimoine du Nord en créant des sentiers de petite et de grande randonnée et en valorisant les itinéraires de randonnées pédestres, cyclotouristiques et équestres.

La ligne environnement et boisement, qui finance également les parcs naturels régionaux, bénéficierait en 2010 d'une inscription de 1,23 M€.

La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements la responsabilité de l'élaboration et de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Le PDEDMA est un document de planification, qui a pour objet de « coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés ». Les principaux objectifs réglementaires sont de prévenir ou de réduire la production de déchets, d'organiser le transport des déchets, de le limiter en distance et en volume et de valoriser les déchets.

Une Autorisation d'Engagement de 500 K€ a été votée par le Conseil Général. Elle permet le financement de l'étude préalable à la révision du PDEDMA (étude technico-économique et évaluation environnementale). Une inscription de 55 K€ serait nécessaire en 2010 pour finaliser le plan.

1.3.12. Personnes en situation de handicap

Les crédits de cette politique sont estimés à 278,13 M€ pour 2010, hors dépenses de personnel (259,14 M€ en 2009).

Désigné chef de file de l'action sociale par la loi du 13 août 2004, le Département du Nord a tenu à rester fidèle à son attitude de concertation pour l'élaboration de ses politiques sociales. Quatre orientations stratégiques ont été dégagées :

- développer la connaissance des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap ;
- développer la qualité de l'accueil et de l'information de ces personnes ;
- apporter des réponses sociales et médico-sociales pour compenser les situations de handicap ;
- innover et expérimenter.

L'évolution de l'accueil familial et l'hébergement en établissement des personnes en situation de handicap devra tenir compte des ouvertures de places autorisées par le Département ces dernières années (149 places créées en 2008 et 241 en 2009).

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a modifié les politiques de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées. Elle laisse à la personne en situation de handicap le libre choix de ses projets de vie par le droit à la compensation de son handicap. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut en effet prendre la forme d'aides humaines ou techniques.

La montée en charge de la Compensation du Handicap (PCH) s'accélère, sur un rythme soutenu.

Le Département du Nord contribue au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), chargée de l'accueil, de l'instruction des aides et de l'orientation des personnes en situation de handicap. Le Département du Nord reverserait en 2010 à la MDPH une somme de 1,9 M€ correspondant à la contribution de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

1.3.13. Prévention santé

Un budget de 3,18 M€ (hors personnel) pourrait être consacré à la politique de prévention santé (3,27 M€ en 2009).

Le Département du Nord a fait de la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la prévention sa première priorité en matière de santé. Cet engagement se traduit dans le Plan départemental Solidarité Santé 2006-2011, adopté le 3 juillet 2006 par l'assemblée départementale. Le service départemental « EPICEA » est l'acteur essentiel de la politique volontariste de prévention des addictions.

1.3.14. Culture

Dans le cadre des nouvelles orientations de la politique culturelle arrêtées par l'Assemblée Départementale le 23 novembre 2009, les dépenses consacrées à cette politique s'établiraient à 15,20 M€ au BP 2010 (15,44 au BP 2009).

L'essentiel des actions pourrait être maintenu, tout en intégrant la réouverture du Musée départemental de Flandre à Cassel en octobre 2010.

Dans le cadre des programmes européens de coopération transfrontalière, les différents projets Interreg seront mis en place en 2010 et représentent un coût supplémentaire de 118,63 K€, compensés à hauteur de 50 % par des recettes du FEDER.

1.3.15. Insertion des jeunes

Le budget de la politique d'insertion des jeunes s'établirait pour 2010 à 33,93 M€ hors dépenses de personnel (34,31 M€ au BP 2009).

Le Département du Nord participe activement aux actions pour l'insertion des jeunes en difficulté. Son intervention vise à pérenniser et aider les dispositifs sociaux s'adressant aux jeunes et à apporter un soutien aux jeunes dans leurs projets. Il gère ainsi le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) qui permet la réalisation de projets individuels ou d'actions collectives. Il soutient également les Missions locales.

Le Conseil général du Nord intègre dans les aides en faveur de la jeunesse la dimension essentielle du logement. A ce titre, il propose des aides à l'installation des jeunes en

voie d'insertion par le soutien des projets de comités et d'associations assurant leur logement. Les foyers de jeunes travailleurs sont également soutenus par le Département.

1.3.16. Transports

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, pour la politique des Transports sont estimées à 94,97 M€ (93,06 M€ auBP 2009).

Le reste à charge du Département diminuerait, les recettes progressant de 5,54 M€ (7,71 M€ prévus en 2010 contre 2,18 M€ inscrits auBP 2009). Ces recettes correspondent à la participation de la région au transport des lycéens (2,55 M€) et à la participation des agglomérations urbaines pour l'affrètement des transports des voyageurs sur leur zone de compétence (2,2 M€).

Le Département poursuit le financement des transports des collégiens dans les territoires urbains et interurbains, des lycéens en territoires interurbains ainsi que des élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du territoire.

1.3.17. Sécurité

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à

la démocratie de proximité, le Département doit assurer l'équilibre du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Pour 2010, l'inscription budgétaire atteindrait 81 M€ (77 M€ en 2009), soit une progression de 5,20 %.

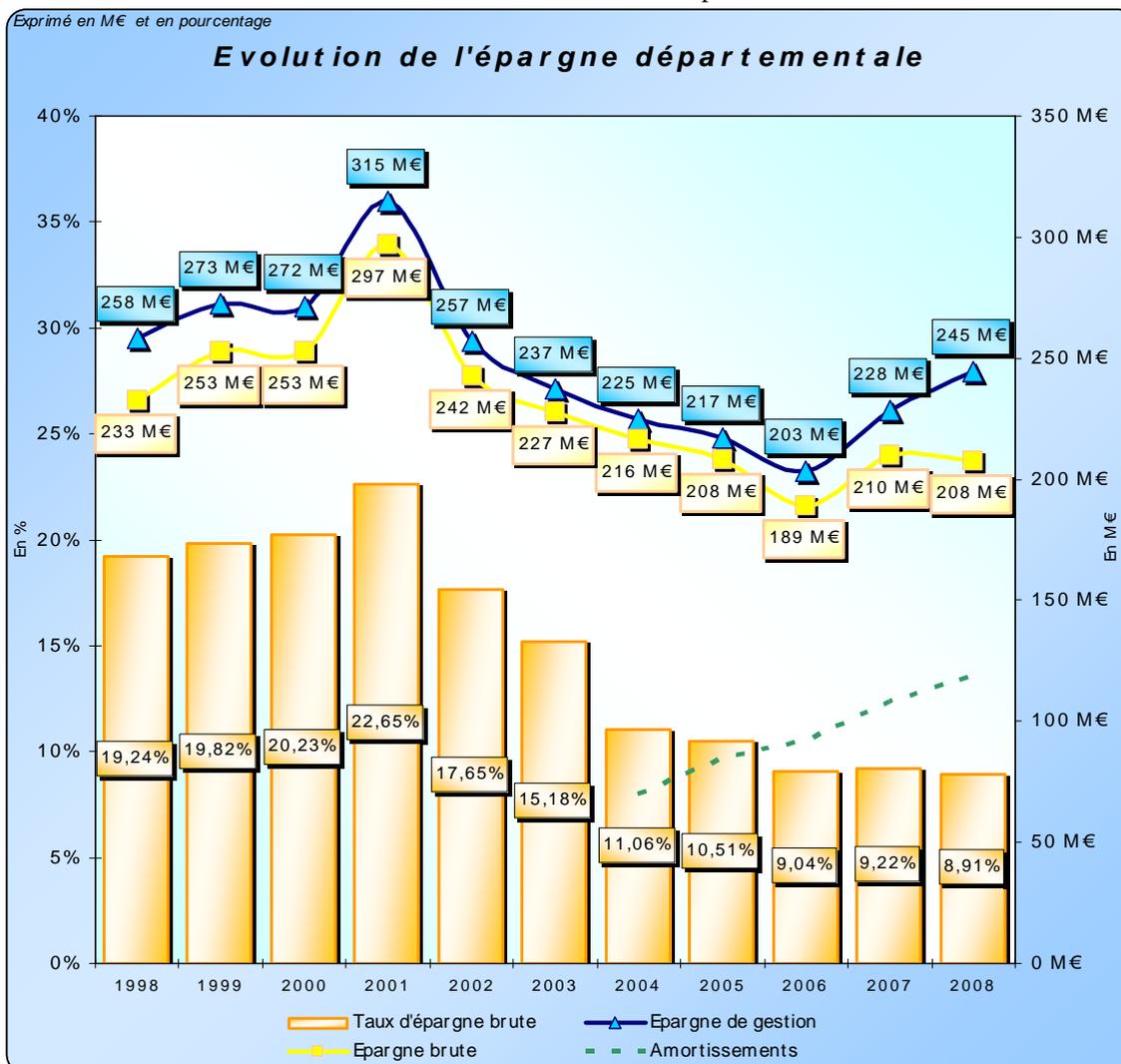
Cette augmentation correspond au financement exclusif par le Département :

- des évolutions « naturelles » des dépenses de personnel ;
- de l'évolution du coût des vacances des sapeurs-pompiers volontaires ;
- du coût des frais financiers liés aux investissements.

1.4. Equilibre de la section de fonctionnement par l'épargne

L'épargne constituée en section de fonctionnement permet, d'une part, d'assurer le remboursement du capital de la dette (celui-ci ne pouvant être financé par un nouvel emprunt) et d'autre part de concourir au financement des investissements, en complément de l'emprunt mobilisé.

Le graphique ci-dessous présente l'épargne constatée aux comptes administratifs 1998/2008.



L'Epargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion.

L'Epargne brute se détermine en retranchant de l'Epargne de gestion les intérêts de la dette.

Le Taux d'épargne brute est le rapport entre l'Epargne brute et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2002 et les transferts de compétence, le taux d'épargne brute ne cesse de diminuer. L'augmentation de ce taux en 2007 s'explique par le fait qu'en 2007, le Département a perçu le FMDI à deux reprises : 36 769 414 € au titre de l'année 2006, puis 36 678 718 € au titre de 2007, ce qui améliore de facto le taux d'épargne brute.

2. Section d'Investissement

La raréfaction des recettes et l'accroissement des charges de fonctionnement rendent plus difficile la constitution d'une épargne pour investir. Afin de financer sa politique volontariste en termes d'équipements, le Département s'est engagé dans une phase de recours à l'emprunt.

La situation financière du Département du Nord incite à une vigilance particulière sur les volumes empruntés et sur les équilibres budgétaires, afin de garantir à court et moyen termes la solvabilité de la collectivité.

Face à la diminution structurelle de l'autofinancement et à la nécessité de maîtriser et limiter le recours à l'emprunt, il convient d'encadrer l'investissement. Les investissements départementaux directs et indirects devront être dimensionnés en 2010 au plus proche de la capacité financière du Département.

2.1. Compte administratif 2009 prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2009 pour la section d'investissement.

Chapitres	2008			2009			Evolution réalisation en % (réalisé 09 / réalisé 08)
	Crédits votés	Réalisation	Taux de réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	Taux de réalisation	
Services Généraux	22,8 M€	14,1 M€	61,8%	15,1 M€	10,6 M€	70,5%	-24,5%
Sécurité	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€		
Enseignement	197,9 M€	149,9 M€	75,7%	202,6 M€	190,6 M€	94,1%	27,2%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	32,2 M€	23,7 M€	73,7%	32,2 M€	24,7 M€	76,8%	4,3%
Prévention médico-sociale	2,7 M€	1,3 M€	47,3%	2,6 M€	1,4 M€	52,3%	7,4%
Action sociale (hors RMI)	92,2 M€	46,6 M€	50,6%	84,9 M€	49,1 M€	57,9%	5,3%
Revenu Minimum d'Insertion	2,6 M€	0,6 M€	24,5%	1,2 M€	0,3 M€	25,4%	-54,4%
Revenu de Solidarité Active				1,0 M€	0,1 M€	5,8%	
Réseaux et Infrastructures	204,4 M€	169,4 M€	82,9%	176,8 M€	151,5 M€	85,7%	-10,6%
Aménagement - Environnement	41,5 M€	31,8 M€	76,7%	37,2 M€	25,2 M€	67,9%	-20,6%
Transports	6,8 M€	3,6 M€	52,8%	3,1 M€	1,7 M€	53,5%	-53,3%
Développement économique	32,5 M€	19,4 M€	59,5%	21,1 M€	12,1 M€	57,3%	-37,5%
Total dépenses d'investissement	635,6 M€	460,3 M€	72,4%	577,7 M€	467,3 M€	80,9%	1,5%

Cette étude prévisionnelle met en évidence l'augmentation sensible de la consommation des crédits d'investissement en 2009, par rapport aux taux de réalisation des dépenses constatés en 2008 (80,9 % estimé en 2009 contre 72,4 % constaté en 2008). Les infrastructures et l'enseignement ont atteint des taux de réalisation importants.

Le domaine Enseignement est celui qui évoluerait le plus en valeur absolue, puisque ses dépenses progresseraient de plus de 40 M€ (+ 27,2 %) du fait de la construction de collèges (Jean-Jacques Rousseau

à Roubaix, Albert Schweitzer à La Bassée, Robert Desnos à Masny, Jean Froissart à Quiévrechain, Jean Moulin à Saint André, Vauban à Maubeuge, Jean-Baptiste Lebas à Roubaix, Moulins à Lille, Marie Curie à Tourcoing, Anne Frank à Roubaix et Mme de Staël à Lille pour les principaux postes de dépenses en 2009).

2.2. Eléments de prévision des recettes d'investissement

Hors emprunts, les recettes d'investissement devraient s'établir à 91,15 M€ (91,4M€ auBP 2009).

Recettes d'investissement (hors emprunt)	BP 2009	Prévisions 2010	Evolution	% Evolution
Fonds de compensation de la TVA	47,00 M€	50,00 M€	3,00 M€	6,4%
Dotation d'équipement des collèges	13,00 M€	13,00 M€	0,00 M€	0,0%
Dotation globale d'équipement	1,70 M€	1,70 M€	0,00 M€	0,0%
Cession des immobilisations	3,32 M€	5,67 M€	2,35 M€	70,7%
Autres immo financières (recettes)	2,28 M€	2,23 M€	-0,05 M€	-2,3%
Autres recettes d'investissement	24,10 M€	18,57 M€	-5,52 M€	-22,9%
TOTAL GENERAL	91,40 M€	91,17 M€	-0,23 M€	-0,2%

2.2.1. Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

En 2009, l'Etat a proposé aux collectivités, dans le cadre du plan de relance de l'économie, de rembourser le FCTVA calculé sur la base des investissements réalisés sur l'année n-1. Cette mesure a conduit à un double versement du FCTVA sur l'exercice 2009.

En 2010, il est donc prévu le versement d'un FCTVA calculé sur la base des dépenses d'investissements réalisées au cours de l'exercice 2009.

Aussi, la recette attendue pour 2010 pour le Département du Nord, est estimée à 50 M€ (contre 47 M€ au BP 2009, soit + 6,4 %).

2.2.2. Dotation Départementale d'Équipement des Collèges et Dotation Globale d'Équipement

La Loi de finances 2010 prévoit le gel des dotations d'investissement.

Sont concernées notamment la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) et la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Les crédits inscrits en 2009 seront donc reconduits en 2010 à hauteur de 13 M€ pour la DDEC et 1,7 M€ pour la DGE.

2.2.3. Autres recettes d'investissement

Les montants prévus passeraient de 24,1 M€ en 2009 à 18,57 M€ en 2010 (soit une baisse de 23 %).

Ces recettes proviennent en grande partie de la voirie (9,2 M€ prévus en 2010 contre 14,8 M€ en 2009). Les autres recettes d'investissement concernent les collèges (hors DDEC), la culture, le tourisme et les travaux sous mandat.

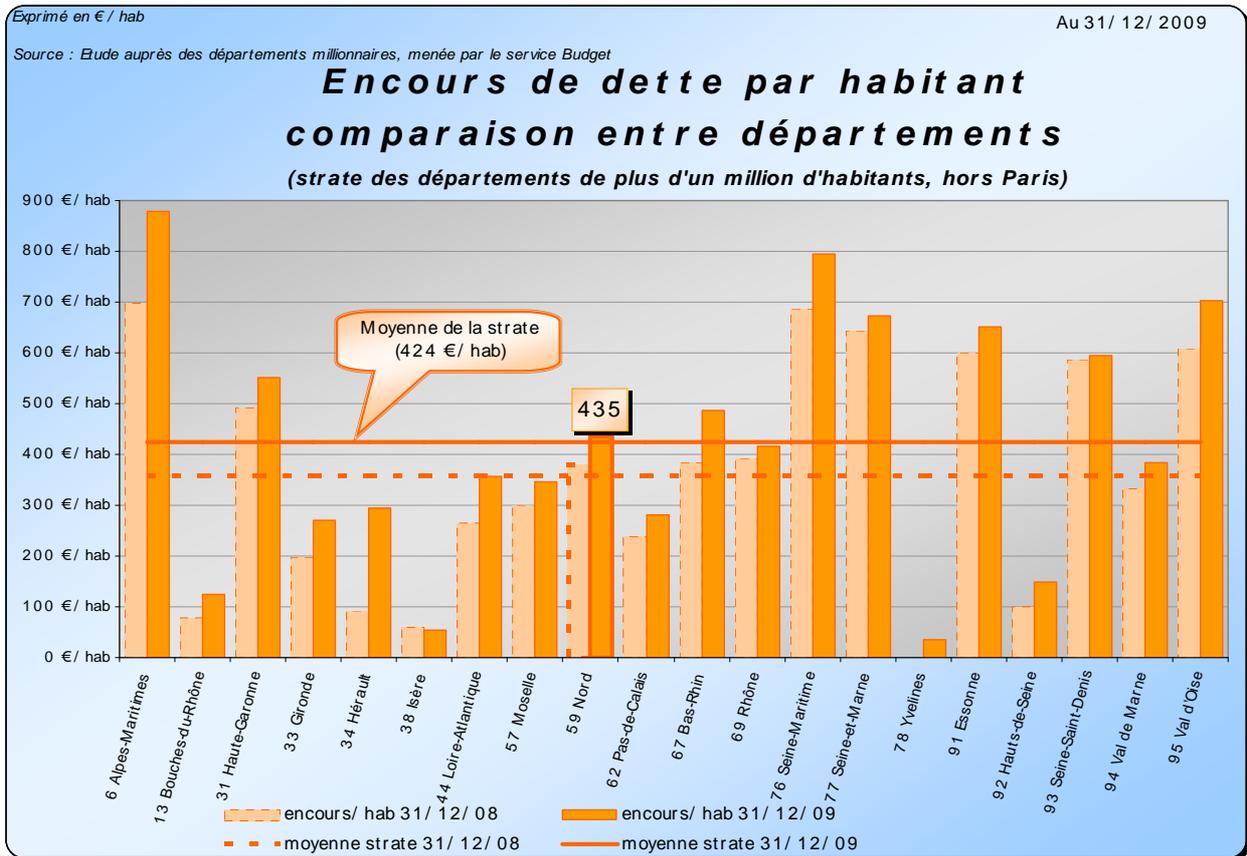
2.3. Evolution de la dette départementale

L'encours de la dette a progressé depuis 2002. Cette évolution est essentiellement due à une perte d'autofinancement liée aux transferts de compétences de l'Etat vers les Départements.

Le Département du Nord a poursuivi sa politique d'investissement et a participé en 2009 au plan de relance de l'économie dans un contexte de crise financière et économique difficile. Ainsi, pour l'année 2009, l'emprunt mobilisé est évalué à environ 212 M€. Compte tenu d'un remboursement en capital de 70 M€, l'encours de dette devrait être porté à 1 117 M€.



Au 31 décembre 2009, l'endettement par habitant du Département du Nord (435 €/hab) restait proche de la moyenne des autres départements millionnaires en population (424 €/hab).



2.4. Éléments de prévision des dépenses d'investissement directes

2.4.1. Infrastructures

Les investissements sur le patrimoine routier départemental ont pour objet :

- le développement et la remise à niveau des routes nationales transférées par la réfection des chaussées ;
- l'aménagement de pistes cyclables ;
- la sécurisation des voiries départementales traversant des communes.

Une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements sur le réseau routier, en traitant de façon globale RD et RN transférées va être établie, en réexaminant les besoins des territoires à la lumière d'un contexte budgétaire contraint. La démarche Route Durable sera appliquée à l'ensemble des projets, en visant la certification lorsque la taille de l'opération s'y prête. L'objectif est d'optimiser les projets pour répondre de la façon la plus efficace aux besoins des territoires, en optimisant notamment les coûts.

2.4.2. Enseignement

Durant l'année 2009, des nouveaux collèges et des demi-pensions ont été livrés.

– Nouveaux collèges :

- Arrondissement de DUNKERQUE : Collège Lucie Aubrac (DUNKERQUE) ;

- Arrondissement de LILLE : Collège Jean-Jacques Rousseau (ROUBAIX).

– Demi-pensions :

- Arrondissement de DUNKERQUE : Collège Gaspard Malo (DUNKERQUE) et Collège Pierre et Marie Curie (GRAVELINES).

En 2010, les collèges suivants seraient livrés :

- Arrondissement d'AVESNES : collège Vauban (MAUBEUGE) ;
- Arrondissement de DOUAI : collège Robert Desnos (MASNY) ;
- Arrondissement de DUNKERQUE : collège Van Hecke (DUNKERQUE) ;
- Arrondissement de LILLE : collège Albert Schweitzer (LA BASSEE) ; collège Vauban (LILLE) ; collège Anne Frank et collège Jean-Baptiste Lebas (ROUBAIX) ; collège Jean Moulin (SAINT ANDRE) ; collège de Capelle (CAPELLE EN PEVELE) ;
- Arrondissement de VALENCIENNES : collège Jehan Froissart (QUIEVRECHAIN).

Les travaux des collèges Marie-Curie (TOURCOING) et Albert Camus (HEM) et de la demi-pension du collège Alphonse Terroir (MARLY) se poursuivront par ailleurs en vue d'une mise en service complète au 1^{er} semestre 2011.

Enfin, en 2010, le Département poursuit son plan de maîtrise de l'énergie par la mise en place d'un suivi centralisé des consommations des collèges en temps réel.

2.4.3. Affaires Générales

La politique Affaires Générales correspond aux travaux effectués dans les bâtiments administratifs et sociaux ainsi qu'aux acquisitions de matériels (véhicules et informatique).

Il serait prévu la création de nouvelles Autorisations de Programme (pour les bâtiments administratifs et sociaux).

Les propositions particulièrement significatives sont listées ci-dessous :

- Mise aux normes de bâtiments administratifs et sociaux dont les projets de mise aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- Aménagement de bureaux pour les services départementaux ;
- Relogement des services.

La politique informatique verrait la création de nouvelles Autorisations de Programmes.

Les propositions des nouvelles AP se déclinent comme suit :

- renouvellement du parc informatique ;
- grands projets informatiques.

2.4.4. Environnement – Développement durable

Grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, grevée d'affectations spéciales, le Département procède à des acquisitions foncières d'espaces naturels remarquables et anciennes voies ferrées, afin de protéger des habitats et des espèces rares, d'aménager ces espaces de nature en vue de leur ouverture au public. Il participe également à la signalisation des itinéraires de randonnée.

2.4.5. Culture

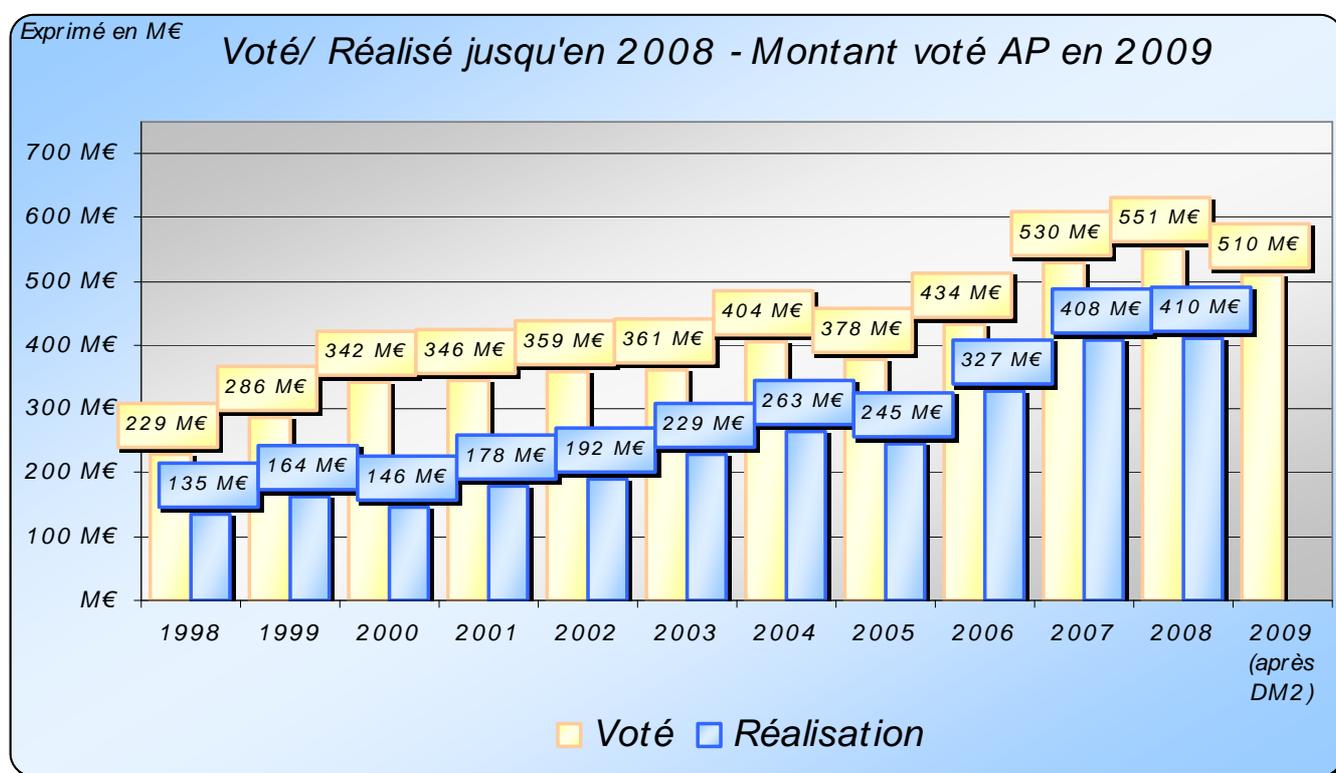
L'année 2010 verra s'achever les travaux de restauration et d'aménagement du musée départemental de Flandre à Cassel. Le musée devrait ouvrir en octobre 2010.

2.5. Premiers éléments relatifs aux dépenses d'investissement indirectes

Les dépenses d'investissement indirectes s'élèveraient pour l'exercice 2010 à environ 75 M€.

2.6. Evolution des autorisations de programme

Le graphique ci-dessous compare d'une part, le budget et la réalisation des AP sur la période 1998-2008, et présente d'autre part les crédits votés sur 2009.



Entre 2000 et 2002, le taux de réalisation des AP avoisine les 50 %, atteint environ 65 % depuis 2003 et s'établit à 74,33 % en 2008 (contre 76,9 % en 2007). Ces taux, plus faibles qu'en fonctionnement, sont plus usuels en section d'investissement, où des opérations donnent lieu

généralement à des reports de crédits d'une année sur l'autre.

Une fraction des crédits votés en 2009 fera l'objet de reports sur 2010. Pour mémoire 140,01 M€ ont été reportés

de 2008 à 2009, pour ce qui concerne les autorisations de programme.

Tels sont les éléments pouvant être apportés au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2010.

Le Conseil Général prend acte du rapport présenté sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

Monsieur Patrick KANNER rappelle aux Conseillers Généraux que le budget sera soumis à l'Assemblée Départementale les 29 et 30 mars prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick KANNER lève la séance à 18 heures 55.

Laurent HOULLIER

Secrétaire de Séance

Bernard DEROSIER

Président du Conseil Général